

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



53, BIS CHEMIN DE GENDRIAC - MONS
43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 02 24 77 - <http://www.asea43.org> - ✉ : siegesocial@asea43.org

SOMMAIRE

01 RAPPORT MORAL

P. 3

DU Président
M. Jack OLIVIER

02 PHE

P. 6

Pôle Handicap Enfants

IME
SESSAD
Appart d'Espaly

[Page 7](#)
[Page 21](#)
[Page 29](#)

03 PHA

P. 45

Pôle Handicap Adultes

ESAT de Meymac
Les Foyers
SMO
FAM APRES
Cap emploi

[Page 47](#)
[Page 55](#)
[Page 75](#)
[Page 83](#)
[Page 89](#)

04 PPE

P. 93

Pôle Protection de l'Enfance

La MECS
SAJ
SAE
DAMIE
AEMO/MJIE

[Page 98](#)
[Page 103](#)
[Page 108](#)
[Page 112](#)
[Page 117](#)

05 PPI

P. 120

Pôle Précarité Insertion

SAO-SIAO/115 et EPIH
Jean Solvain
Service d'hébergement
Insertion

[Page 123](#)
[Page 131](#)
[Page 141](#)





RAPPORT MORAL

DU PRÉSIDENT

De la découverte d'un nouveau monde...

A travers ces mots, distanciation, barrière, confinement, pandémie, quarantaine, comorbidité, cas contact, couvre-feu, attestation de sortie, gel hydro alcoolique, masque, état d'urgence, isolement, antigénique ou PCR, coronavirus, cluster, variant, présentiel et distanciel, liste non exhaustive, le SARS COV2 ou COVID nous a invité dans un nouveau monde en 2020.

Tous ces mots ont eu évidemment un impact sur nos organisations.

Mais à ce nouveau vocabulaire quelque peu anxiogène, les professionnels, les bénévoles et les personnes accueillies de l'association ont répondu et remis à l'honneur, à leur honneur de personnes engagées, les mots adaptation, protection, faire-face, flexibilité, relation, disponibilité, continuité, résilience, solidarité, mobilisation, transformation, redéploiement, visioconférence, télétravail, réorganisation, innovation et il y en a tant d'autres.

Par ces mots mis à l'honneur, chaque pôle a pu surmonter cette entrée dans ce nouveau monde. Télétravail, visioconférence, remplacement de dernière minute entre collègues, acquisition de compétences numériques, écoute et sourires réconfortants, dépassement de soi, esprit de service font partie des multiples réponses mises en œuvre pour garder le cap et assurer nos missions, et ce, dans un contexte particulièrement difficile et anxiogène.

Alors que le Président de la République n'hésitait pas à affirmer dans son allocution télévisée du 16 mars : « nous sommes en guerre », et invitait tous les concitoyens à une « mobilisation générale », je ne peux m'empêcher de rappeler que les Directeurs et Directrices de Pôles et leurs Adjoints se sont retrouvés du jour au lendemain seuls sur le front et en première ligne.

L'occasion m'est donnée de les remercier une nouvelle fois pour avoir su faire face à une situation totalement exceptionnelle et imprévisible.

Au sein du Pôle Handicap Adultes, bien que l'ESAT ait dû suspendre l'accueil des travailleurs et ses productions, les moniteurs ont continué à assurer le lavage des draps des EHPAD, les équipes éducatives – foyers et milieu ordinaire – ont su se réorganiser pour accueillir au FAM Après 7 jours sur 7 au lieu de 5, les équipes de Cap emploi ont dépassé les objectifs du nombre d'accompagnements. Les professionnels se sont hautement investis pour assurer la permanence des missions.

Au sein du Pôle Handicap Enfants, malgré la fermeture de l'IME, l'organisation de séjour de vacances a permis à plusieurs familles de partir dans un centre de vacances, les professionnels se sont investis dans la production de films adressés aux jeunes et aux familles pour garder le lien... et le moral ! (Film que vous pourrez découvrir durant notre moment convivial à suivre).

Au sein du Pôle Protection de l'Enfance, presque toutes les structures ont pu assurer leurs missions et cette période a permis de créer des liens différents avec les familles et les enfants, de créer des échanges et des prêts de matériels et de locaux entre pôle et de proposer, grâce aux équipes éducatives de l'IME et du DEFI des activités au sein de la MECS et du complexe Alex Brolles.

Au sein du Pôle Précarité Insertion, tous les services sont restés en activités (hormis plusieurs semaines de fermeture de l'accueil de jour), adaptant ses modalités d'accueil, s'ingéniant à trouver les moyens adaptés pour garder le contact. Cette période a été aussi l'occasion de créer une salle de musculation sur le Site Jean Solvain pour que le bien-être du corps serve le bien-être de l'esprit.

Enfin au sein du Siège, l'équipe a redoublé d'efforts pour gérer toutes les remontées attendues concernant, entre autres, les arrêts de travail pour garde d'enfants, les arrêts pour personnes vulnérables, l'activité partielle mise en place et assurer, en lien avec les établissements, toutes les échéances financières (paie, budgets et arrêts de comptes...), jusqu'à la complexe mise en route de l'EPRD.

Toutes les réalisations qui vont vous être présentées par les directeurs de pôles résumant le grand sens des responsabilités des équipes et leur volonté de ne pas avoir voulu se laisser submerger par les interdictions ou le flou de certaines directives.

On retiendra comme conséquence de cette année COVID certainement une augmentation de la fragilité des familles, une dégradation de certaines situations individuelles, une hausse des demandes d'accompagnement.

Mais on retiendra aussi et surtout une formidable capacité de rebond et d'adaptation pour servir les personnes accueillies par l'association. C'est dans cette année difficile, au milieu des doutes et des angoisses, on a eu la chance de constater la qualité des services apportés et l'implication professionnelle sans faille de nos équipes.

La qualité relationnelle, la permanence du lien, le temps qui a été consacré à chacun ont été les leviers d'intervention essentiels qui ont participé à apaiser, protéger et accompagner de notre mieux.

Au-delà de toute la réorganisation de nos activités, l'association a su également se mobiliser pour travailler à l'écriture de son projet associatif. Le précédent projet, écrit pour la période 2015/2020, a été analysé et clôturé sur une note positive avec la réalisation de la majeure partie des actions. L'écriture du projet 2020/2025 est en cours avec l'accompagnement de l'URIOPSS. Deux séminaires, regroupant cadres et administrateurs, se sont tenus en juillet et septembre 2020 pour écrire les bases de ce nouveau projet. Il devrait être finalisé, nous l'espérons pour la fin de l'année. Il contiendra des objectifs forts en terme d'organisation associative, nécessaire au bénéfice d'une qualité de service renforcée.

Un immense merci à chacun pour cette traversée de 2020, merci destiné à tous les professionnels de l'ASEA, ainsi qu'à tous les enfants ou adultes pris en charge ou accueillis et leur famille, pour les efforts d'adaptation qui leur ont été demandés.

Je n'oublie pas bien entendu tous les administrateurs pour leur engagement sans faille dans ces moments difficiles.

Mes remerciements vont aussi à tous nos financeurs, qui nous ont permis, alors que notre inquiétude était grande en début d'année, de maintenir l'équilibre financier de l'Association.

PÔLE HANDICAP ENFANTS

PÔLE Handicap
Enfants



ASEA 43

Association Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

- IME les Cévennes
- SESSAD du Velay
(Service d'Éducation Spécialisée
et de Soins à Domicile)
- Les Apparts d'Espaly

PHE

IME les Cévennes - SESSAD -
Les Apparts d'Espaly



2021 · PÔLE HANDICAP ENFANTS

Pôle Handicap Enfants

53, chemin de Gendriac - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 02 94 00 - ✉ : cevennes@asea43.org - ✉ : sessad@asea43.org - ✉ : fespaly@asea43.org



INTRO

La diffusion du rapport d'activité 2020 du Pôle Handicap Enfants paraît dans un moment encore profondément marqué par la crise sanitaire du Covid-19.

Cette crise sans précédent a particulièrement affecté les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les plus vulnérables. Cette dure réalité nous rappelle qu'elles sont les plus exposées aux risques contemporains. Sa gestion a appelé l'ensemble des parties prenantes de l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap (État, collectivités, professionnels, associations, bénévoles...) à une réactivité et à une profonde résilience.

La gestion de cette crise aura mobilisé et continue de mobiliser particulièrement les institutions (État, ARS CD 43, Education Nationale, collectivités...) qui se sont dotées de cellule d'urgence, afin d'apporter soutien, appui et continuité durant cette période, au service des professionnels « de première ligne » pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il est encore trop tôt pour faire un retour d'expériences précis de cette crise, même s'il est utile d'en tirer des enseignements dès à présent, en effet cette crise nous a permis de mettre davantage en avant la place prépondérante des familles par un « accompagnement à distance » ce qui a participé à la construction d'une doctrine relative au « **chez soi : l'approche domiciliaire** »¹

La situation de pandémie du coronavirus Covid-19 a nécessité une réglementation adaptée en termes de règles d'organisation et de fonctionnement des ESMS.

Cette adaptation a été juridiquement encadrée par l'ordonnance n°2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux, et l'instruction n°DGCS/5C/2020/54 du 27 mars 2020 relative à l'assouplissement des dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables, ces deux textes pris en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie.

Depuis plusieurs années, les établissements et services médico-sociaux sont fortement encouragés à s'engager dans le processus de transformation de l'offre médico-sociale. En 2019, nous avons activement participé à l'étude Départementale sur le redéploiement de l'offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap sur le territoire ailligérien.

Il s'agit de faire évoluer les établissements et services vers une offre permettant de favoriser une vie en milieu ordinaire, un accompagnement plus souple et modulaire pour tenir compte de la diversité des aspirations et de l'évolution dans le temps des besoins, mais aussi des réponses mieux coordonnées pour apporter des réponses innovantes aux besoins d'accompagnement en établissement ou service.

L'IME les Cévennes a engagé cette transformation début 2020 pour une mise en œuvre en septembre 2020, en réponse aux nouvelles exigences sociétales, politiques et en conformité avec les objectifs fixés dans le CPOM Associatif signé en septembre 2020.

”

IME LES CÉVENNES

INSTITUT

MÉDICO-ÉDUCATIF

“

RETOUR D'EXPERIENCE DE LA CRISE SANITAIRE

L'expérience de la crise sanitaire nous a permis de faire avancer de manière conséquente la transformation de l'organisation traditionnelle de notre établissement plutôt « autosuffisant et globalisant ».

Nous avons pu mettre en évidence les nécessités de restructuration suivantes :

- Management des équipes à distance : par téléphone, visio, échanges mails... avec une importance à maintenir le lien pour éviter l'isolement et l'usure
- Modification de l'organisation de travail : une désinstitutionnalisation des horaires de travail, la mise en avant de l'ambulatoire, modification des rythmes de travail plus en phase avec un accompagnement externalisé
- Mise en œuvre du plan de continuité de l'activité : savoir être congruent entre ce que l'on écrit et ce que l'on fait.
- Intégration du risque COVID (infectieux et RPS) dans le DUERP
- Réaménagement des bâtiments pour permettre le respect des gestes barrières : transformation du réfectoire en self, entrée et sortie distincte dans tous les bâtiments, installation de dispositifs de désinfections (distributeurs de gel, point d'eau.), renforcement des équipes d'entretien, installation de protection type plexiglass pour permettre la continuité des soins individuels (orthophonie, psychothérapie, rééducation, consultation médicale...)

Recherche de nouvelles stratégies pour poursuivre les accompagnements :

- Déploiement de nouveaux outils : télétravail, nouvelles technologies de communication (réseaux sociaux en particulier, visioconférence...), suivi des interventions à domicile (tableurs, compte rendu...)
- Un accroissement de l'intervention à domicile : VAD, rencontres dans l'environnement proche pour en découvrir les richesses et potentialités, des moments de vie partagés dans l'environnement de l'usager avec le professionnel, renforcement des liens avec la famille
- Une désinstitutionnalisation des modalités d'accueil des jeunes : la diminution du nombre d'internes durant les déconfinements a démontré sa place désuète
- Adaptations des activités et animations aux gestes barrières, aux contraintes du confinement, au lieu d'exercice, un taux d'encadrement plus confortable (du un pour deux) ...
- Renforcement de la place du soin dans l'accompagnement : visite médicale, suivi psychiatrique, surveillance par l'infirmière, consultation psychologue...
- Redéploiement des professionnels entre ESMS au sein de l'association (des salariés du Pôle Handicap Enfants sont allés travailler en protection de l'enfance par exemple)
- Organisation de séjours de vacances en famille : l'IME a loué durant 3.5 semaines un gîte dans un centre de vacances en plein air à Saugues, et 8 familles ont pu bénéficier de 4 jours de séjour en famille. L'IME a pris en charge le cout de l'hébergement, a attribué une somme de 75 € pour payer des activités de loisirs (location de vélo, de kayak, accès au plan d'eau...), a fourni le nécessaire d'hygiène (produit d'entretien, éponge...) et fait intervenir une femme de ménage pour la désinfection du logement entre chaque location. Ce type de séjour a énormément plu aux familles, et en 2021 ce type de vacances en famille sera reconduit.

Déploiement d'outils opérationnels pour la gestion de la crise :

- Investissement dans du matériel informatique, du matériel de visioconférence
- Outils de gestion des stocks EPI : un référent COVID nommé et responsable de cette gestion
- Mise en œuvre de protocoles divers pour rappeler les gestes barrières et ainsi adapter les postures professionnelles ainsi que l'organisation des utilisations (planification, désinfections systématique, nombre d'usagers limité...)
- Sécurisation des données par la mise en place d'accès à distance et déploiement d'un dossier unique de l'usager informatisé
- Utilisation de plateforme de partage et d'outils collaboratifs (type blog, Facebook, Google, WhatsApp, Skype...) pour dématérialiser les supports éducatifs, pédagogiques et communicationnels

Nous avons également pu mettre en évidence certaines limites que nous avons rencontrées, et dont il nous faut nous saisir pour améliorer notre organisation et notre offre de service :

- Une réactivité et adaptation face à la crise qui a désarçonné voire bouleversé certains salariés : isolement du professionnel, difficulté d'usage des NTIC voire illettrisme², manque de repère dans l'accompagnement à distance, devoir travailler seul et non plus en équipe...perte de sens du travail socio-éducatif traditionnel
- Le travail à distance nécessite de prendre le temps de la formation et de bien déterminer les attendus par secteur d'activité et spécificités professionnelles
- Un rendu compte écrit qui n'est pas habituel et accessible à tous les professionnels, une lecture quotidienne de mails et d'informations qui n'est pas usuelle dans les pratiques éducatives
- Besoin de mettre en place un plan de Formation aux outils numériques, un plan d'investissement en équipements informatiques, et de prévoir des charges de fonctionnement en abonnement internet car certains vivent dans des déserts numériques et ceci en direction des professionnels mais aussi des usagers qui peuvent être tout aussi dépourvus
- Prévoir de espaces de parole et de partages, animés par des psychologues par exemple pour atténuer les incidences de toutes ces adaptations successives des pratiques professionnelles, sans oublier de mobiliser la médecine du travail
- Pour certains usagers, le confinement a suscité un phénomène de décrochage, et de non-retour dans l'établissement. Face à cela il faut mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement plus ambulatoires et alternatives entre l'institution et le milieu ordinaire ; beaucoup de demande de changement de régime d'accueil (internat/externat) suite au confinement ce qui ne coïncidait pas avec l'agrément de l'institution.
- Questionnement éthique quant au travail socio-éducatif d'accompagnement : les demandes des familles ont été davantage entendues et il est devenu impératif aujourd'hui de proposer de nouvelles modalités plus souples, modulaires, créatives...
- La communication durant cette période de crise, a été au cœur des préoccupations de chacun, aucune solution n'a pu répondre de manière totalement satisfaisante, car « rien ne remplace l'interaction en face à face ». S'il devait y avoir à nouveau une période de confinement total, chaque salarié sera amené à venir sur son lieu de travail pour maintenir un lien « humanisé » avec ses collègues et sa hiérarchie.
- Durant la période du premier confinement, **les salariés du Pôle Handicap Enfants ont réalisé un film vidéo destiné aux jeunes et à leur famille**, afin de renforcer les liens entretenus durant le confinement et apporter une touche conviviale et distrayante à cette période inédite.



² L'illectronisme ou encore illettrisme électronique, est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Le terme illettrisme transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'informatique.

Retour en image sur le protocole de déconfinement :



EVOLUTION DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT et D'ACCUEIL de l'IME les CEVENNES/SESSAD/APPARTS



Depuis septembre 2020 et selon les objectifs fixés durant la négociation du CPOM dont les objectifs sont applicables à compter de Janvier 2021, nous avons fait évoluer nos modalités d'accueil et d'accompagnement de la manière suivante :

- Capacité d'internat IME : passage de 60 places à une file active de 46 (soit 42 places x 1,1), objectif 2021
- Capacité de semi-internat IME : passage de 9 places à une file active de 43 (soit 39 x 1,1), objectif 2021
- Capacité du SESSAD : passage de 25 places à une file active de 44 (soit 34 x 1,3), objectif 2023
- Capacité du foyer « LES APPARTS D'ESPALY » : une place d'accueil temporaire et un logement en diffus dans Esplay pour répondre à l'habitat inclusif, objectif 2021

Concrètement pour l'IME les Cévennes, cette évolution s'est traduite par une réorganisation structurelle importante, à savoir :

- Fermeture d'un pavillon d'internat de 12 lits.
- Il reste 4 pavillons d'internat opérationnels, dont :
 - Un pavillon (nommé les studios) de construction récente (2009) avec 8 chambres individuelles et 2 doubles équipées de sanitaires individuels (douche et WC) et entièrement accessible PMR.
 - 3 pavillons de construction datant de 1975, selon un modèle ancien (4 chambres triple) et sanitaires collectifs.
- Création de 4 unités d'accueil/accompagnement qui correspondent au parcours de scolarisation et formation des jeunes admis à l'IME.

Ces unités se distinguent les unes des autres par leur projet pédagogique en fonction de l'âge des jeunes et de leur projet personnalisé. Ces unités sont totalement dissociées de l'internat, qui lui demeure un lieu d'hébergement éducatif indépendant du parcours de formation. La répartition des jeunes dans les 3 pavillons se fera essentiellement par âge et selon les nuitées de présence à l'IME.

- Les fonctions de coordinateur de projet ont été créées pour renforcer la réalisation et le suivi du projet personnalisé des jeunes au sein de l'IME. Ces professionnels ont pour fonction :
 - D'être le « fil rouge » afin de gérer dans la continuité les projets personnalisés des jeunes, et veiller à ce-que les objectifs déterminés soient réellement mis en œuvre et suivis d'effets
 - de veiller à la co-construction du projet personnalisé avec le jeune et sa famille
 - de proposer des pistes et des objectifs d'accompagnement en interne et externe de l'IME
 - de travailler en binôme avec les éducateurs référents

Une fiche de poste est en cours d'élaboration, dont voici un extrait :

MISSIONS FONDAMENTALES DU POSTE

Le coordinateur permet la mutualisation des ressources et compétences de l'IME au service du projet personnalisé du jeune, en lien avec sa famille. Dans le cadre de sa mission de coordination de projet, il assure un rôle d'interface entre les diverses parties en présence : jeune, famille, professionnels internes au Pôle, partenaires externes...

- Le coordinateur veille au bon déroulement de l'organisation des activités planifiées et du cadre de vie proposé par les équipes, dont les moyens sont garantis par la direction, concernant les projets des jeunes accueillis au sein de l'I.M.E.
- Il est en « prise de hauteur » pour avoir une vue globale du projet du jeune
- Il assure l'articulation entre les différents professionnels de l'IME pour garantir la continuité et la réalisation des activités, des prestations proposées aux jeunes dans le cadre de leur projet
- Il occupe une fonction pivot au niveau organisationnel et communicationnel dans l'intérêt des jeunes et en soutien des professionnels.
- Il assure le « fil rouge » pour favoriser la continuité et la cohérence de l'accompagnement proposé aux jeunes
- Il favorise la communication entre les différents acteurs du Pôle et avec les partenaires extérieurs.

DIPLOMES, EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Conditions pour assurer la fonction :

- Diplôme de niveau III (ES/ETS) avec expérience requise
- Formation qualifiante : « se former à la fonction de coordination » proposée par l'employeur
- Permis de conduire
- Statut non cadre
- Salaire conventionnel et prime de sujétion.

UNITÉ PRE-FORMATION	UNITÉ FORMATION	UNITÉ D'ORIENTATION	UNITÉ D'ACCUEIL DE JOUR
CAPACITE en file active : 20	CAPACITE en file active : 40	CAPACITE en file active : 20	CAPACITE en file active : 15
Jeunes de 6 à 15 ans, qui n'ont pas l'âge d'aller en atelier (réglementation machine dangereuse)	Jeunes à partir de 15 ans, si le projet personnalisé permet il y l'intégration dans les ateliers, avec une découverte progressive de différents secteurs d'activité professionnelle.	Jeunes de 18 ans et plus dont un projet d'insertion professionnelle est en cours de détermination et/ou consolidation Mise en œuvre de stages fréquents, longs... en vue d'une employabilité dans le milieu protégé ou ordinaire.	Jeunes de 6 à 20 ans dont l'accueil sera séquentiel, partiel, en réponse à un projet personnalisé déterminé par un autre établissement ou service (autre ESMS, ULIS, Hôpital, protection de l'enfance, ITEP...). L'accueil se fait par conventionnement entre l'IME et lesdits établissements ou services.
1 COORDINATRICE DE PROJET	2 COORDINATRICES DE PROJET	2 COORDINATEURS DE PROJET	1 COORDINATRICE DE PROJET
1 équipe de 4 Educateurs/moniteurs éducateurs	1 équipe de 5 Educateurs/Moniteurs éducateurs 1 dispositif PASSERELLE* avec ESAT de Meymac	1 Dispositif de mise en situation professionnelle* : diverses activités professionnalisantes à l'extérieur de l'IME, et des activités productives en interne de l'IME 1 Maitresse de maison* : tous les soirs de 17H30 à 22 H	Intégration dans les ateliers, classes, activités éducatives, sportives et thérapeutiques selon le projet personnalisé du jeune
4 CLASSES D'ENSEIGNEMENT GENERAL – UNE CLASSE DE VSP (vie sociale et professionnelle)			
PARAMEDICAUX – MEDICAUX – PSYCHOLOGUES			
11 EDUCATEURS TECHNIQUES ET SPORTIFS			
1 ASSISTANTE DE SERVICE SOCIALE			
SECRETARIAT – SERVICES GENERAUX			
2 SURVEILLANTS DE NUIT			

Le Conseil de la Vie Sociale a été consulté et informé de tous ces changements, ainsi que chaque famille à l'occasion de plusieurs réunions d'information et d'échange réalisées fin août 2020, des courriers personnalisés ont été aussi envoyés à chaque famille.

*** Dispositif de mise en situation professionnelle :**

- Activité APR (agent polyvalent de restauration)
- Activité Recyclage des Cartons
- Activité extérieur avec « tout un évènement »
- Activité Entretien des locaux
- Activité Espaces Verts
- Activité Blanchisserie
- Vie Sociale et Professionnelle



***Dispositif passerelle avec ESAT de Meymac :** ce dispositif date de 2018, il s'agit de la mise en place des stages de jeunes de l'IME à partir de 16 ans accompagnés par un éducateur dans les ateliers de production de l'ESAT. Nous avons devancé le rapport IGAS/IGF sur une mission ESAT datant de décembre 2019 et qui préconise la mise en place de tel dispositif entre IME et ESAT.

Extrait du rapport d'activité IME 2019 : « Depuis 2018, nous avons mis en place des stages découvertes en milieu protégé (ESAT) pour des jeunes de 16 ans et plus. Ces stages découvertes sont à temps partiel (1 à 2 demi-journées par semaine au début) et sont encadrés par un éducateur de l'IME, qui accompagne les jeunes durant l'exécution du travail demandé. Progressivement et selon l'évolution du jeune, le stage pourra aller jusqu'à 3 jours par semaine avec ou pas l'accompagnement de l'éducateur de l'IME. En 2019, 6 jeunes ont pu bénéficier de cette nouvelle formule de stage, et 4 en 2018 dont un jeune a pu être embauché à l'ESAT suite à ce dispositif passerelle. »

En 2020, 4 jeunes ont bénéficié du dispositif passerelle, une convention a été élaborée entre l'IME et l'ESAT

Extrait de la convention :

« ARTICLE 2 :

Le Dispositif passerelle entre l'IME « Les Cévennes » et l'ESAT de Meymac proposera une intégration progressive en ESAT aux jeunes de l'IME les Cévennes avec :

- Préparation sur la découverte et l'appropriation des activités professionnelles (stage filé) : dans un premier temps avec une immersion de 2 demi-journées par semaine en ESAT avec un accompagnement d'un encadrant de l'IME (période entre 1 à 6 mois) puis en concertation entre l'IME et l'ESAT une immersion à la journée de 2 jours par semaine sans accompagnement (période entre 1 à 6 mois)
- Validation du projet ESAT : mise en place d'un stage de 4 semaines afin de vérifier et valider le projet ESAT
- Préadmission ou Admission : après validation du projet, étudier les possibilités d'admission en ESAT. En attente d'une admission, un stage long de préadmission (entre 3 et 6 mois) sera mis en place.

« ARTICLE 3 :

Une convention sera établie pour chaque mise en place de période de stage sans accompagnement (c'est-à-dire stage à la journée, stage de 4 semaines et stage long)

Concernant le Dispositif Passerelle, les référents du dispositif seront :

- Pour ESAT de :
- Pour IME Les Cévennes : les coordinatrices de l'Unité de Formation et Carine ALLIRAND

Ces personnes assureront la liaison entre les deux structures : mise en place de bilan régulier ; évaluation des passages de ½ journée à la journée puis au stage de 4 semaines ; lien avec les encadrants IME / ESAT. »

***Unité d'Accueil de Jour :** celle-ci consiste à accueillir des enfants/jeunes qui ne viennent à l'IME que de façon partielle (quelques heures par semaine) pour y trouver une ou des prestations adaptées à leurs besoins (ateliers, classe, soins...). Ces jeunes sont accueillis ou scolarisés dans d'autres établissements et parce qu'ils ne trouvent pas réponse à leur besoin l'IME peut mettre à disposition son plateau technique sous la forme d'un accueil de jour. Ce sont par exemple les jeunes de l'Institut Marie Rivier qui bénéficient du plateau technique de l'IME (les ateliers), ou encore de SESSAD, les PAG Ces jeunes sont inclus dans les activités de l'IME par conventionnement avec l'établissement ou service d'origine.

La fonction de *maitresse de maison a été introduite dans le fonctionnement de l'internat des plus âgés (18 ans et plus) : L'accompagnement entre 17h30 et 22h de ces jeunes est assuré par une maitresse de maison (de formation travailleur social) et ceci afin de renforcer l'autonomie des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (courses, préparation de repas, activités, hygiène, gestion du budget...). Les deux éducateurs spécialisés de l'unité orientation sont présents en journée pour renforcer l'accompagnement au projet de sortie (travail, ESAT, vie sociale...). Cette organisation correspond davantage aux réalités de vie que les jeunes trouveront à leur sortie de l'IME et les préparera mieux à une vie autonome.

La restauration in situ connaît aussi des changements significatifs : du fait de la crise du coronavirus et des nouvelles règles de distanciation sociale, du respect des gestes barrière, nous avons transformé l'ancien réfectoire en SELF, les travaux se sont réalisés durant les vacances de toussaint 2020. La confection des repas est toujours réalisée sur place par nos deux cuisiniers. Le service a par contre évolué avec une banque de self qui permet à chaque jeune de ne manipuler et toucher que son assiette, verre, couverts et sa nourriture. Le service de midi se fait par les cuisiniers en part individuelle et les jeunes doivent desservir à l'aide du plateau la vaisselle qu'ils ont utilisée. Selon l'âge et autonomie, le jeune pourra être accompagné par un éducateur pour par exemple porter le plateau, s'installer à table.... Les salles de réfectoire ont été modifiées : une très grande salle pour permettre le respect des distances et deux petites salles pour les plus jeunes ou des jeunes avec des besoins spécifiques d'accompagnement. Les repas sont encadrés par des éducateurs de vie sociale et éducateurs techniques. Du fait de la diminution du nombre d'interne, pour le repas du soir, nos cuisiniers ne sont plus là pour faire le service, le repas préparé est maintenu au chaud et/ou froid par des chariots de remise en température, et les éducateurs de vie sociale, qui assurent la soirée en internat, servent les repas, et comme à midi, chaque jeune a pris sur le plateau sa vaisselle.

En ce qui concerne les classes, ateliers et activités éducatives/sportives, nous avons réorganisé les horaires et rythme :

Les 3 enseignants détachés de l'Education Nationale ont comme horaire :

■ Lundi :	09:00	12:00	13:30	16:30
■ Mardi, jeudi :	08:30	12:00	13:30	16:30
■ Vendredi :	08:30	12:00		

Les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 18h, un enseignant en binôme avec un éducateur de vie sociale propose une activité pédagogique qui peut, selon les projets, traiter des sujets de préoccupations sociétales (les réseaux sociaux, la prévention, la citoyenneté, la vie sociale, théâtre...).

Un nouvel enseignant intègre l'équipe à raison d'un ETP (partagé entre IME et SESSAD), il est directement embauché par le Pôle Handicap Enfants, il assure la classe auprès des jeunes de 10 à 15 ans en complément de l'enseignant détaché EN.

Les ateliers fonctionnent avec les horaires suivants :

■ Lundi :	09:00	12:00	13:30	16:30
■ Mardi	08:30	12:00	13:30	16:30
■ Mercredi :	PAS D'ATELIER			
■ jeudi :	08:30	12:00	13:30	16:30
■ Vendredi :	08:30	12:00	13:30	15:30

Les ateliers restauration et APR fonctionnent en journée continue certains jours pour assurer le service des repas.

Le mercredi : est entièrement consacré à proposer des activités sportives, éducatives, culturelles... aux jeunes, les activités sont encadrées par les éducateurs sportifs et éducateurs de vie sociale, en interne et sur des lieux extérieurs. L'inclusion sociale est privilégiée pour favoriser l'autonomie et l'ouverture sur l'environnement extérieur.

Depuis la rentrée de septembre 2020, nous avons admis : 13 nouveaux jeunes (en lien avec la commission liste d'attente gérée par la MDPH et qui a eu lieu le 3 juillet 2020), nous comptabilisons :

- Unité préformation : 19 jeunes**
- Unité formation : 39 jeunes**
- Unité orientation : 22 jeunes**
- Unité d'accueil de jour : 17 jeunes**



Depuis Janvier 2020, un nouveau fournil est opérationnel ; il a été construit à la place de l'ancien gymnase de l'IME, dont les locaux devenus obsolètes ont été rénovés pour y implanter ce nouveau fournil et deux ateliers pour l'IME : un de boulangerie et un APR.

Implantation du fournil de l'ESAT la boulangerie de la Vielle Ville sur le site de l'IME : un exemple de mutualisation au profit des travailleurs handicapés.



PROJET DE RENOVATION DE L'INTERNAT

En préambule, nous souhaitons vous rappeler l'histoire de ces bâtiments : ils datent de 1975, il n'y a eu aucune opération financière, aucune demande de CNR ou autre financement sur ces bâtiments depuis leur construction. Un projet ambitieux de rénovation avait été présenté en 2003 mais il a été refusé, en conséquence un projet de construction du dernier pavillon d'internat (nommé les studios) a émergé et s'est concrétisé en 2009.

En définitif, les bâtiments n'ont jamais bénéficié de financement, les travaux de mise aux normes, d'entretien, d'embellissement ont été autofinancés (huisserie, SSI...) par l'IME.

Néanmoins, malgré cet entretien régulier, ces bâtiments présentent des points négatifs : les bâtiments sont énergivores, ne sont pas aux normes d'isolation, d'accessibilité...

Les chambres triples ne correspondent plus aux aspirations des jeunes, aux exigences sociétales (intimité, confort...), ils renforcent la problématique de cohabitation et de compatibilité entre certains jeunes et typologies de handicap (trouble psychique, trouble du spectre autistique, trouble du comportement, comportement défi, trouble neurodéveloppemental...).

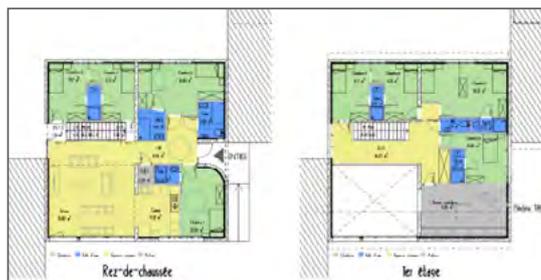
Le projet de rénovation comprend la réfection de 3 pavillons d'internat, sachant que les travaux n'entraîneront pas la fermeture de l'internat, nous avons un 4eme pavillon qui permettra de faire le « tampon » entre chaque rénovation de bâtiment.

Chaque pavillon aura une capacité de 10 lits, et sera réhabilité selon le même schéma à savoir :

- 2 chambres PMR au rez de chaussée par pavillon, pour une capacité de 3 lits
- 4 salles de bain au rez de chaussée et 3 au 1er étage (en lieu et place de 2 actuellement)
- 6 chambres individuelles, soit 3 au rez de chaussée et 3 à l'étage
- 1 chambre double au rez de chaussée, mais avec une salle de bain privative, une cloison ou séparation amovible sera envisagée pour finaliser l'intimisation de espaces
- 1 chambre double au 1er étage, avec une salle de bain partagée, et un semi-cloisonnement de l'espace intime, qui pourra être amélioré par un dispositif amovible.

Ainsi nous avons un gain avéré en termes d'accessibilité, confort et intimité des locaux.

La réfection de ces bâtiments fera appel à des innovations technologiques nouvelles afin de réduire autant que possible les coûts énergétiques et l'empreinte écologique.



DEPLOIEMENT DU DOSSIER UNIQUE DEMATÉRIALISÉ DE L'USAGER

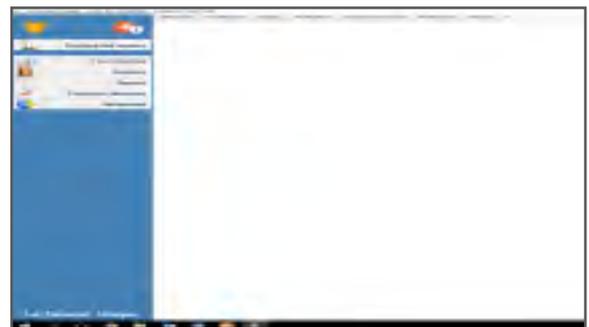
L'élaboration et le suivi du projet personnalisé des personnes en situation de handicap sont freinés par le manque d'un dossier unique de l'utilisateur dématérialisé.

- Dématérialiser le dossier unique de l'utilisateur
- Mettre en adéquation les prestations avec les besoins évalués selon la nomenclature SERAFIN-PH
- Sécuriser le parcours de l'utilisateur (droit d'accès défini, traçabilité, continuité de l'accompagnement, transmission de l'information...)
- Se mettre en conformité avec le RGPD en vigueur (confidentialité, secret partagé, recueil des données...)

Le Pôle Handicap Enfants a œuvré tout au long de l'année 2019 et 2020, pour s'équiper d'un système d'information efficient permettant de :

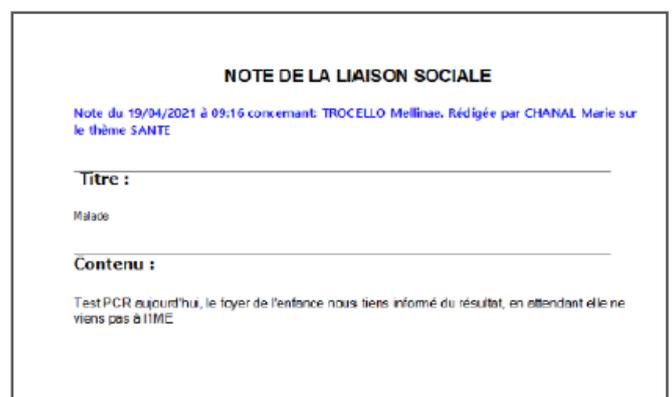
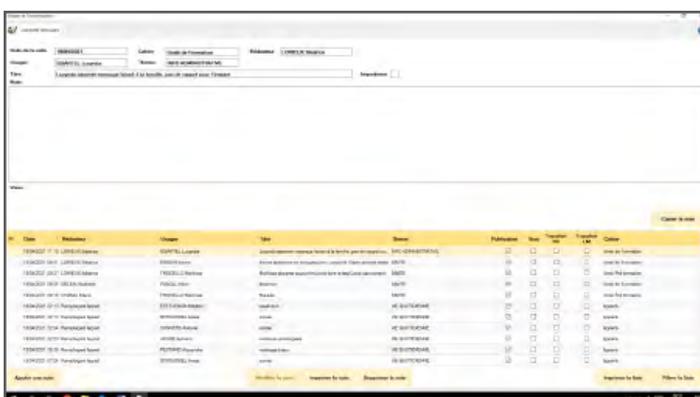
- Constitution d'un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque profession du Pôle Handicap Enfants
- Formation de ce comité de pilotage à la constitution, gestion, archivage du dossier unique de l'utilisateur
- Sollicitation de différentes démonstrations de logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur en vigueur dans le secteur médico-social
- Rencontre avec des établissements et services utilisateurs de logiciel pour recueillir leur évaluation
- Validation du choix de logiciels en comité de pilotage
- Déploiement des moyens financiers internes nécessaires à l'investissement, formation et maintenance

Le logiciel choisi est « INTERNCONSULT », le déploiement a démarré en mars 2020 (formation du personnel, restructuration du réseau informatique, équipement...) et s'est achevé en septembre 2020.



Un cahier de transmission informatisé a remplacé le traditionnel cahier manuscrit, et permet de faire circuler les informations nécessaires à l'accompagnement au quotidien. Toutes les structures du Pôle sont dotées du même logiciel, ce qui permet une transversalité des informations pour les usagers qui bénéficient de différentes prises en charge.

A remplacé le traditionnel cahier manuscrit, et permet de faire circuler les informations nécessaires à l'accompagnement au quotidien. Toutes les structures du Pôle sont dotées du même logiciel, ce qui permet une transversalité des informations pour les usagers qui bénéficient de différentes prises en charge.

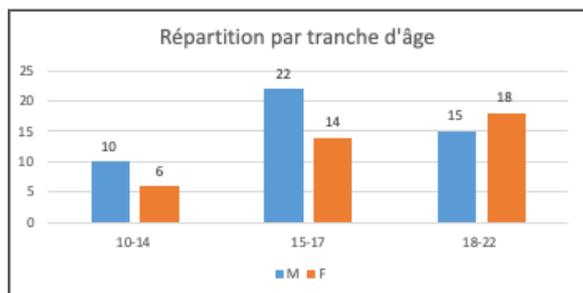


RETROSPECTIVE SUR L'ACTIVITE 2020

Nombre et profil de jeunes accompagnés au 31/12/2020 : 85 pour un agrément de 69, répartis comme suit :

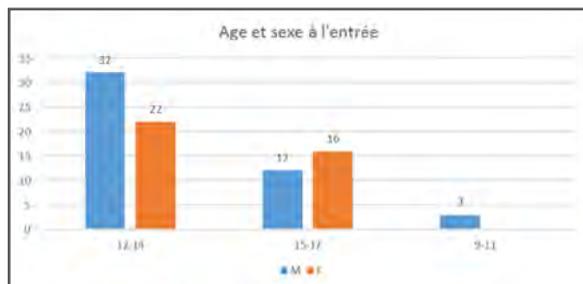
- Unité orientation : 20
- Unité formation : 39
- Unité de pré formation : 20
- Unité de jour : 6

La file active de l'IME reste stable sur les 4 dernières années, nous notons une file active qui oscille entre 1,3 et 1,2.



La répartition entre fille et garçon devrait dans les années à venir ne plus être aussi égalitaire, celle-ci étant due à l'internat qui contraignait à maintenir cet équilibre pour répondre aux contraintes de nos chambres triples, et à un agrément de 60 places d'internat.

Les transformations mises en œuvre en septembre (42 places d'internat et 39 places de semi-interne) va induire inévitablement un accueil plus aléatoire entre fille et garçon.



Nous notons un rajeunissement de l'âge d'entrée à l'IME, en lien avec la modification à venir de notre agrément (à partir de 6 ans) et à la demande du territoire.

L'IME les Cévennes, de par sa configuration architecturale ne pourra pas accueillir physiquement des jeunes de moins de 10 ans, toutefois si des demandes devaient voir le jour, nous étudierons la possibilité de conventionner avec des établissements en capacité de proposer un accueil adapté.

Nombre de jeunes admis et nombre de jeunes sortis :

- 17 entrées et 8 sorties

Nombre de jours d'ouverture :

- 200 jours et 3.5 semaines (soit 27 jours) de séjour vacances familles du 14 juillet 2020 au 8 août 2020

Le taux d'occupation de l'IME est de 93,1 % en 2019.

Le taux d'occupation de l'IME est de 95 % en 2020.

L'activité en chiffres

	Journées réalisées cumulées
IME INTERNES	9634
IME SEMI INTERNES	3489
SOUS TOTAL	13123
DONT CRETON INTERNES	618
DONT CRETON SEMI-INTERNES	179
ACCUEIL DE JOUR	296.75
TOTAL	13419.75

En 2019 nous avons comptabilisé : 10 497 journées en internat et 2350 en semi-internat.

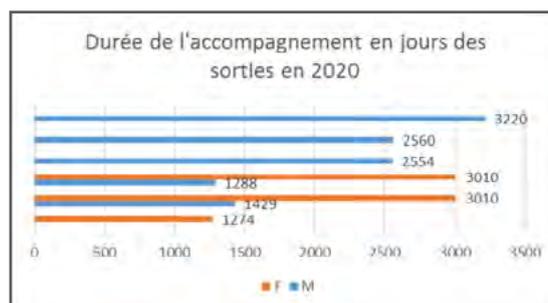
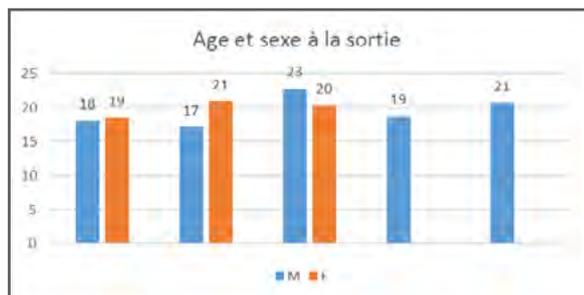
L'accueil de jour a été créé en septembre 2020.

La transformation de notre offre en septembre 2020 a permis d'accueillir plus de semi-interne en réponse à la demande des familles et de baisser le nombre d'interne.

Les orientations à la sortie (8 en 2020)

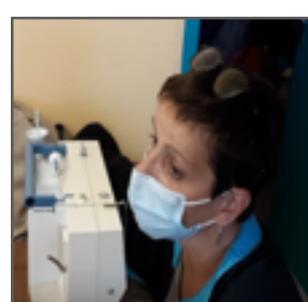
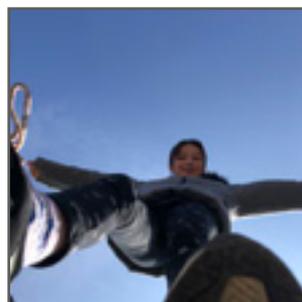
- Nombre de jeunes orientés en ESAT : 4
- Nombre de jeunes orientés en milieu ordinaire : 4 dont 1 pour apprentissage et 3 qui n'ont pas souhaité poursuivre l'accompagnement par l'IME et qui sont retournés en famille sans réel projet d'insertion socio-professionnel.

Nous notons là, un des effets de la crise sanitaire qui a entraîné le « décrochage » de certains jeunes.



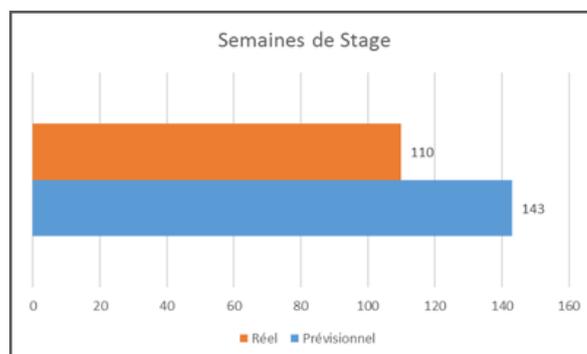
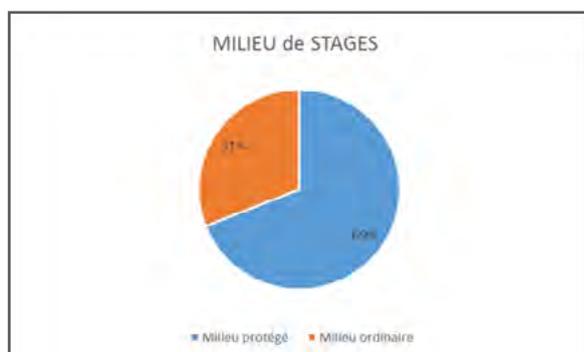
Moyenne de séjour à l'IME des sortants, tout âge et sexe confondus : 2293 jours.

En 2020 nous comptabilisons sur l'année **12 jeunes sous le régime de l'Amendement Creton** soit **14% de la file active** (17 jeunes en 2019 soit 19% de la file active), dont 4 sont sortis en cours d'année pour une admission en ESAT.



Les stages :

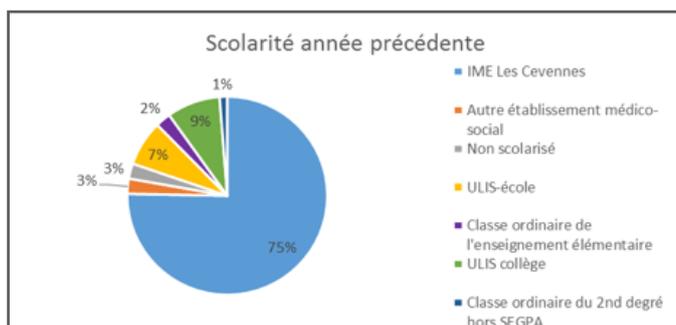
- Nombre de stage en extérieur : 42
- Type d'établissement :



En raison de la crise sanitaire, de nombreux projets de stage n'ont pu être réalisés et ont été pour la plupart reportés en 2021.



La scolarité antérieure des jeunes à l'IME se décompose ainsi :



Les soins et groupes thérapeutiques :

SOINS ET REEDUCATIONS :	NOMBRE DE SEANCES SUR L'ANNEE	NOMBRE D'USAGERS CONCERNES
ORTHOPHONIE	262	12
PSYCHOLOGIE (séances individuelles)	1773	83
PSYCHOLOGIE (contacts téléphoniques)	287	
CONSULTATIONS MEDICALES EXTERIEURES (addictologie, kinésithérapie, cardiologie, radiologie, neurologie, urgences générales, urgences psychiatriques, dentiste, orthodontiste, pédo-psychiatrie, ophtalmologie, traumatologie, anesthésie, gynécologie)	63	
PEDO-PSYCHIATREN	34	185
MDECIN OSTEOPATHE	17	85
MEDECIN GENERALISTE	13	104
NOMBRE DE PASSAGES A L'INFIRMERIE	755	
PSYCHOMOTRICITE (seances individuelles)	388	
PSYCHOMOTRICITE (contacts téléphoniques)	251	
THERAPIE EQUESTRE	12	4
RELAXATION	16	3
GROUPE «JOUER AVEC MON CORPS»	12	5
ATELIERS THERAPEUTIQUES	33	
GROUPE SOPHROLOGIE	10	8
GROUPE «DEPISSER LA PENSEE»	15	6
GROUPE «INTIMITE AFFECTIVITE SEXUALITE»	5	6

LES RESSOURCES HUMAINES

du Pôle Handicap Enfants

Les mouvements du personnel

- Les départs : 3 départs en retraite
- Les embauches : 2 embauches CDI

Les formations

Type de formation	Heures réalisées
APP	26
PSC1	182
FGSU2	21
VAE Educateur technique spécialisé	24
Prise en charge de la famille	350
Recettes médiévales miel	38
CREAHI	7
Dossier unique de l'utilisateur	259
Master politiques sociales	129
Parcours manager	14
CAFERUIS	122.5
DEES	119
Fonction de coordination et de parcours	49

Les stagiaires, contrats pro, apprentissages

Profil/formation	Type de contrat	Durée
Psychologie	<i>Stage</i>	<i>6 semaines</i>
Moniteur Educateur	<i>Stage</i>	<i>10 semaines</i>
Educateur spécialisé	<i>Stage</i>	<i>5 semaines</i>
Educateur spécialisé	<i>Stage</i>	<i>1 semaines</i>
Secretariat	<i>Stage</i>	<i>4 semaines</i>
Service civique		<i>5 mois</i>
Service civique		<i>5 mois</i>
Service civique		<i>3.5 mois</i>
Educateur spécialisé	<i>Apprentissage</i>	<i>12 mois</i>
Moniteur Educateur	<i>Contrat de professionnalisation</i>	<i>8 mois</i>
Educateur spécialisé	<i>CUI puis apprentissage</i>	<i>12 mois</i>
Moniteur adjoint d'activité	<i>CUI</i>	<i>3 mois</i>

Les absences

JOURS ARRET MALADIE	NOMBRE DE SALAIRES CONCERNES
1632	24
JOURS ENFANTS MALADE	NOMBRE DE SALAIRES CONCERNES
9	6
JOURS CONGES EXCEPTIONNELS	NOMBRE DE SALAIRES CONCERNES
28	8

”

SESSAD DU VELAY

SERVICE
D'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE
ET DE SOINS
À DOMICILE

“

PRESENTATION DU SESSAD DU VELAY

Le SESSAD du Velay est rattaché au pôle handicap enfants de l'ASEA 43. En 2020, le SESSAD a un agrément qui lui permet d'accompagner une file active de 32 enfants et adolescents âgés de 10 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Dans le cadre du financement CPOM, le SESSAD voit son agrément se modifier. Il devra d'ici 2023 accompagner sur l'année 44 enfants de 6 à 20 ans.

Depuis sa création en 2010, le SESSAD du Velay a su se démarquer en soutenant l'accompagnement professionnel. Un éducateur technique spécialisé propose aux jeunes qui le souhaitent la possibilité d'expérimenter des situations de travail diverses afin de susciter des choix d'orientation. L'utilisation du plateau technique de l'IME peut être un lieu propice. Il assure un suivi de stages auprès des professionnels accueillant des jeunes, sécurisant cette période de découverte et de mise en pratique.

Etablissement de taille humaine, situé au 2 rue Pierret au Puy en Velay, le SESSAD au cœur de la cité, se veut un service de proximité et intégré dans la Cité.

Pour mener à bien ses missions, une équipe pluridisciplinaire :

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU SESSAD

	Directrice : Laurence MALOSSE	
	Responsable du service : Rachel BERNARD	
	Educateurs Spécialisés : Céline CHEVALIER	
	Carole LOUBET Anne BERNASSAU	
	Enseignant : Samuel VILLE	
	Educateur Technique Spécialisé : Marc SEJALON	
	Psychologues : Julien BESSE Virginie AUBINEAU	
	Psychomotricienne : Julie BLACHON	
	Orthophoniste : Claude CLÉMENT-ROBIN	
	Secrétaire : Marie CHANAL	
	Assistante sociale : Karen VERROUL	
	Coordonnatrice santé : Delphine MASSON	
	Médecin référent : Louis COLOMBIER	



ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Dans un souci de mutualisation et de fonctionnement en dispositif avec les autres services du pôle handicap enfants (IME – Appartements d’Espaly) le SESSAD s’associe aux réflexions d’évolutions des services, aux formations et aux projets transversaux...

2020 a été le lancement de groupe de réflexions concernant les modalités de fonctionnement de l’IME (internat et pôle formation), mais aussi un travail autour de la formalisation de notre accompagnement, notamment du projet personnalisé.

2020 sera également l’année de l’utilisation du logiciel de l’usager. Le travail amorcé en 2019, configuration du logiciel, saisies des données, création des droits d’accès...s’est poursuivi par la formation de tous les professionnels à l’utilisation de l’outil. Depuis, le partage d’informations est facilité, protégé ; l’agenda des jeunes est consultable par tous, les données protégées...

Les projets ont eu lieu, mais nous avons dû adapter nos modalités de déploiement, en cause la crise sanitaire due à la COVID 19. Le pôle handicap enfants dans sa globalité à du adapter ses modalités de fonctionnement pour faire face à ce virus :

Pendant le confinement total, le SESSAD a poursuivi ses accompagnements à distance : par téléphone, par WhatsApp : de nombreux échanges plusieurs fois par semaine (avec les jeunes, mais aussi les parents) pour maintenir la sérénité et l’apaisement au sein des familles. La reprise de nos interventions en face à face a été rétablie en mai 2020.

L’équipe a été un relais pour la poursuite de la scolarité : soutien à l’accès au cours (impression des cours), aide aux devoirs, lien aux enseignants, prêt d’ordinateur... pour soutenir un retour à l’école dans les meilleures conditions. Cette période a été suivi d’un temps de réassurance et d’apaisement. Toutes les familles n’ont pu réaliser immédiatement un retour à une vie ordinaire. La crainte et la peur ont fait partie de leur quotidien, augmentant le stress et l’angoisse de beaucoup de jeunes que nous accompagnons.

Malgré la réouverture des collèges et des lycées certains jeunes n’ont pu y retourner ; sortir était une épreuve. L’ensemble des professionnels a donc œuvré à une reprise des activités de chacun.

Aujourd’hui encore ce contexte anxiogène est présent. Certaines familles connaissent des difficultés financières, des parents subissent le chômage partiel, total pour certains. Il est un frein au fonctionnement que nous proposons aux familles notamment pour les temps collectifs qui sont encore à ce jour limités.

Le groupe d’expression théâtre en lien avec le Mayapo n’a pu être reconduit, les liens avec les clubs de sport et les lieux culturels sont suspendus...mais la volonté d’innovation des équipes, propose aux familles une échappatoire à cette morosité ambiante.

L’investissement des professionnels du SESSAD, leur bienveillance et leur écoute offre aux familles et aux jeunes qu’ils accompagnent l’ouverture à des projets et à la poursuite d’une vie la plus ordinaire possible.



POPULATION (S) ET ACTIVITES

AUTORISATION

Le SESSAD a ouvert en 2010. Son agrément a été renouvelé par les ARS le 03 janvier 2017 pour une durée de 15 ans. Il vient d'être réactualisé dans le cadre de la signature du CPOM associatif en septembre 2020.

Son cadre d'intervention :

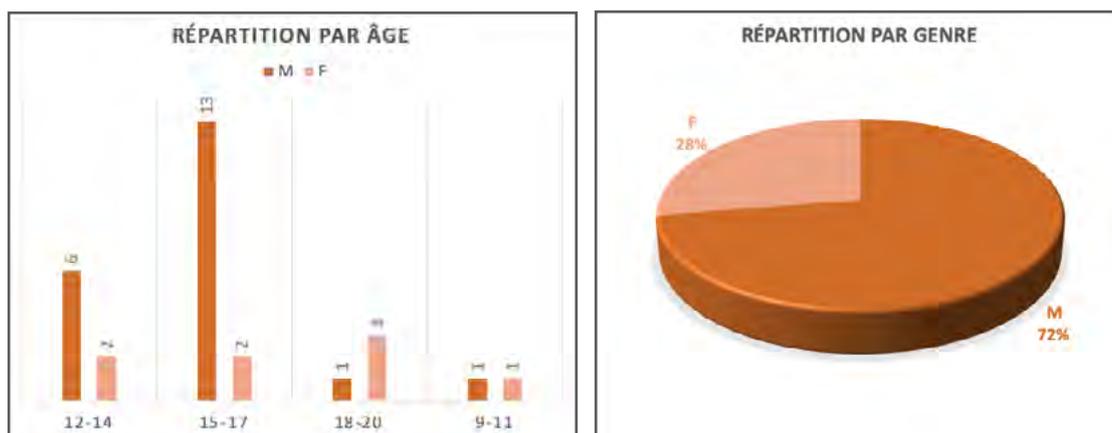
- Type d'accueil : milieu ordinaire
- Clientèle : tout handicap
- Capacité autorisée : 34 places d'ici 2023
- Age : 6 /20 ans

POPULATION

Répartition par âge et par sexe :

38 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020.
29 jeunes sont admis au 31/12/2020

Classe d'âge au 31/12/2020



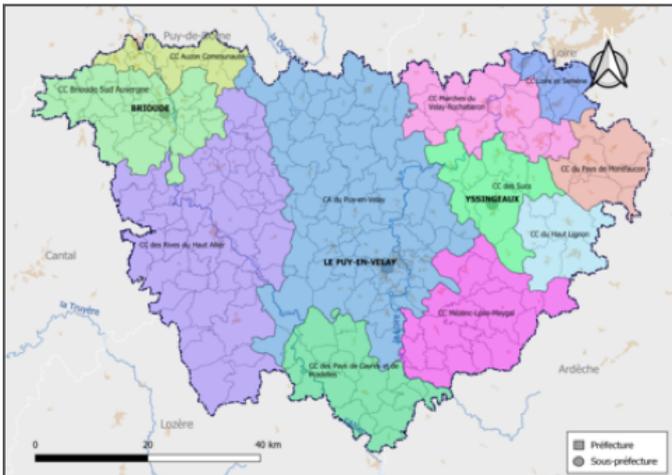
Au 31/12/2020 comme les années précédentes la majorité de nos accompagnements concerne la tranche des collégiens. Cette remarque est cependant à nuancer : il faut prendre en compte les sorties SESSAD sur 2020 de 8 jeunes âgés de 16 à 19 ans, et d'un jeune de 13 ans ; et des 8 entrées majoritairement de 10 à 15 ans qui influent ce constat.

Enfants accompagnés au 31/12/2020 selon leur déficience principale :

Enfants décrits selon leur déficience principale	En nombre	En %
Non renseigné	0	0%
(a) Déficiences intellectuelles	20	86%
(b) Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	8	14%
(c) Troubles de la parole et du langage (à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité)	1	0%
Total	29	100%

Lieu de résidence principale de l'enfant :

Nous intervenons majoritairement pour des familles habitant la communauté d'agglomération du puy en Velay. Sur 38 enfants accompagnés en 2020, 4 étaient domiciliés hors CA du Puy en Velay. Nous répondons à des orientations proposées par la CDAPH de Haute Loire pour des jeunes dont les familles vivent sur le territoire.



Mouvements des bénéficiaires :

Entrées :

- 8 jeunes ont été admis sur le service en 2020
- 1 au cours 1er trimestre
- 2 au cours du 2ème trimestre
- 5 au cours du troisième
- 0 au cours du dernier
- 1 enfant de 10,5 ans scolarisé en école élémentaire
- 5 collégiens de 11 à 15 ans
- 2 jeunes de 16 à 19 ans

Sorties :

- 9 jeunes sont sortis au cours de l'année 2020
- 1 déménagement
- 7 poursuite de scolarité en milieu ordinaire
- 1 orientation IME



Lieux de scolarisation et de formation :

Les professionnels du SESSAD du Velay s'attachent à favoriser l'accueil de la singularité de chaque enfant et adolescent dans son lieu de scolarisation.

A l'exception d'un jeune, tous sont scolarisés sur la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Etablissements scolaires où nous intervenons :

ETABLISSEMENT	ULIS élémentaire	ULIS Collège	ULIS Lycée	SEGPA	CAP	Dispositif relais
	1	16	13	2	5	1

Dans les dispositifs de scolarité classique :

En lycée : ISVT, Jean Monnet
En apprentissage au CFA de Bains, d'Ambert

Dans les dispositifs d'Unité d'Inclusion scolaire :

En école élémentaire : Saint Régis
En collège : Anne Franck, Jules Vallès, Jules Romain, La Chartreuse, Henri Pourrat
En lycée : Jean Monnet, Anne Marie Martel, La Chartreuse

A chaque établissement scolaire, un référent éducatif. C'est lui qui est en lien avec le ou les enseignants des élèves suivis par le SESSAD et avec l'équipe de vie scolaire. Les rencontres sont régulières et fréquentes. Elles permettent de comprendre certaines attitudes, réactions. Elles rendent possibles les aménagements nécessaires à une meilleure scolarité.

L'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire peut intervenir au sein de l'école en accord et avec l'évaluation de(s) enseignant(s) et de la famille.

En accord avec les familles, la chef de service et l'éducateur référent participent aux équipes de suivis de la scolarisation. Un soutien aux familles pour assister à ces réunions, un temps d'échanges et d'évaluations autour des projets d'orientations, de renouvellements des accompagnements notamment le SESSAD. Ces ESS sont pilotées par l'enseignante référente qui fait le lien avec la MDPH.

En 2020, le service a participé à 21 ESS, à noter que depuis la mise en œuvre des mesures sanitaires ces réunions ont été réalisées pour la plupart depuis novembre 2020 en Visio-conférences.

L'équipe du SESSAD a soutenu les familles en difficultés avec l'outil informatique en proposant la réalisation des réunions au SESSAD permettant ainsi la tenue des échéances.

Durée d'accompagnement

Année de référence	Nombre de jeunes suivis au cours de l'année de référence	Nombre de sorties au cours de l'année de référence	Durée moyenne d'accompagnement
2010	30	6	2,5 ans
2011	29	3	1 ans
2012	33	6	2,3 ans
2013	34	8	3 ans
2014	38	11	3 ans
2015	38	12	3 ans
2016	33	12	2,3 ans
2017	34	10	3 ans
2018	36	6	3,7 ans
2019	43	13	2,4 ans
2020	38	9	3,7 ans

L'arrêt de l'accompagnement se prépare et s'anticipe. Des relais de droits communs sont mis en place si la situation le demande. Les textes réglementaires relatifs aux établissements et services accompagnant les jeunes en situation de handicap prévoient, à l'issue de l'accompagnement, un suivi d'une durée variable selon le type de structure visé. Le SESSAD propose un service de suite durant trois ans. Cette modalité rassure les familles. En 2020, aucune famille n'a fait appel au service de suite.

En cas de déménagement le SESSAD soutient la famille à la recherche d'un dispositif si cela est nécessaire. Quand elle le peut, l'équipe du SESSAD assure la transition avec l'établissement, le passage de relais est facilité et la continuité de l'accompagnement sans rupture. Ce fut le cas pour un jeune qui a déménagé dans l'Ain, l'accompagnement par un SESSAD pro a pu se poursuivre dans la continuité de ce que nous avons mis en place.

¹ - Article D312-59-2 du CASF : « Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques [...] assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années »

Liste d'attente :

- 14 notifications ont été reçues en 2020
- 8 d'entre elles ont donné lieu à une admission en 2020, 4 autres le seront en 2021.
- 2 sont restées sans réponses des familles malgré nos sollicitations.
- A ce jour, il n'y a pas de liste d'attente.

L'ACTIVITÉ :

Fonctionnement annuel

Le SESSAD est ouvert à l'accompagnement des jeunes 200 jours dans l'année. Dès 2021, il ouvrira 210 jours. Le calendrier d'ouverture correspond globalement à celui de l'Education Nationale avec une semaine de fermeture à chaque période de vacances scolaires.

Le service ferme généralement 4 à 5 semaines pendant l'été.

Les horaires

Le SESSAD est ouvert du lundi au vendredi.

En l'absence de secrétariat, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique du SESSAD. Les séances sont proposées entre 8h30 et 19h en tenant compte des besoins et du rythme de l'enfant/du jeune.

Les lieux d'interventions

Les professionnels se déplacent, le plus souvent, sur les lieux de vie de l'enfant ou du jeune : le domicile familial l'établissement scolaire, le centre de formation, l'entreprise, l'association sportive...

En fonction des besoins de l'enfant, certaines interventions peuvent se dérouler dans les locaux du SESSAD ou à l'extérieur.

Le SESSAD propose des accompagnements majoritairement individuels, cependant pendant les vacances scolaires sont proposés des temps collectifs, qui dans un contexte ludique, offre une observation dans des conditions différentes. Le contexte sanitaire a freiné les sorties de group habituellement proposées pendant les vacances. Ont pu être maintenues quelques sorties en extérieures (sortie VTT).

Partenariat

MDPH : 18 dossiers de renouvellement ont été réalisés auprès de la MDPH.

L'accompagnement thérapeutique :

Les accompagnements thérapeutiques médecin, psychologue, orthophoniste et psychomotricienne ont lieu sur les lieux de scolarité ou sur le service.

- Le médecin généraliste assisté de la coordinatrice santé effectue a minima une visite médicale annuelle pour chaque jeune et plus si besoin. La coordinatrice santé (infirmière) assure le suivi des prescriptions en lien avec les familles et leurs médecins. Le médecin généraliste peut demander des examens complémentaires et adresser le jeune pour consultation à des spécialistes et notamment au pédopsychiatre attaché au pôle handicap enfants dont le SESSAD fait partie. Elle assiste aux réunions cliniques tout au long de l'année et peut rencontrer les familles ou les jeunes pour des actions de prévention, d'information ou de suivi médical.



Données chiffrées :

- Consultations avec le Dr Colombier ou le Dr Vertier : 17
- Consultations Dr Cendres : 4

- Les psychologues rencontrent systématiquement tous les jeunes dès l'admission et pendant la période d'observation. Les entretiens se poursuivent dans le cadre du projet personnalisé. Les suivis sont hebdomadaires et ont lieu à l'école et au service pour les apprentis ou les lycéens. La fin d'un suivi s'amorce en espaçant progressivement les entretiens. Les psychologues rencontrent les familles et collaborent avec les enseignants. Ils participent aux réunions cliniques de tous les jeunes.
- L'orthophoniste et la psychomotricienne interviennent sur prescription médicale en fonction des besoins repérés et dans le cadre du projet personnalisé du jeune.

Données chiffrées psychomotricienne :

- 56 entretiens téléphoniques
- 74 séances individuelles
- Echanges par mails et SMS inquantifiables

Données chiffrées orthophoniste :

- 5 suivis au SESSAD
- 1 bilan pour aménagements d'examens

CONCLUSION



Cette année, plus que les précédentes, je tiens à remercier tous les professionnels du SESSAD pour leur engagement et leurs capacités à partager et à rendre complémentaires leurs actions au bénéfice des jeunes accompagnés et du fonctionnement du service.



Cette année 2020 « malmenante » pour chacun d'entre nous, aura été éprouvante pour ces professionnels. En effet, en plus du contexte, ils ont dû redoubler d'énergie, de patience et d'entrain pour soutenir les familles et les jeunes ; changer leurs modalités d'interventions pour assurer leurs missions de suivi. Le retour positif des familles, l'envie des jeunes à poursuivre leurs accompagnements sont autant d'indicateurs de réussite.



Grace à eux l'accueil des jeunes au service se poursuit, les admissions aussi et l'avenir bien qu'incertain est envisagé. Un grand merci à tous pour cette fabuleuse collaboration.

”

APPARTS D'ESPALY

INTÉGRATION

SOCIALE

ET

PROFESSIONNELLE

“

UNE ANNEE 2020 MARQUEE PAR LA CRISE SANITAIRE

Comme présenté en introduction du rapport d'activité du Pôle Handicap Enfants, le foyer d'hébergement des Apparts d'Espaly a été impacté dans son fonctionnement par la crise sanitaire qui a traversé notre pays dès le printemps 2020 (absences covid diverses du personnel et des résidents, report des projets...).

Le foyer est cependant resté ouvert toute l'année, les résidents ayant leur adresse au « 5 avenue de la Mairie à Espaly » (adresse du foyer). L'activité a donc été peu impactée par la crise sanitaire, dans la mesure également où le Conseil Départemental a financé l'établissement sur l'activité prévisionnelle, nonobstant les absences dues au « Covid ».

Mais certaines activités ou réalisations de projets ont été ralenties ou mises à l'arrêt à cause des restrictions de contacts, de rencontres, de réunions, et des lenteurs administratives suite aux modifications des modes de travail sur l'ensemble du territoire: généralisation du télétravail, personnel réduit, ralentissement dans le traitement des dossiers.

L'EXPERIENCE DU CONFINEMENT AUX APPARTS

Le 17 Mars 2020, en même temps que chaque citoyen français, les résidents des Apparts ont dû très vite s'organiser avec les éducateurs pour répondre aux exigences du confinement national décidé par le gouvernement.

Une très grande majorité des jeunes adultes accueillis ont vu leur activité professionnelle s'interrompre. Un seul a pu continuer de travailler dans le garage, où il préparait son CAP carrosserie.

Concernant leur hébergement, quatre résidents ont préféré retourner dans leur famille. Sur les quatre résidents restés aux Apparts, l'un d'entre eux travaillait. Les trois autres ont vécu leur confinement aux Apparts, car ils n'avaient pas la possibilité de retourner dans leur famille, ou voulaient protéger leur famille. Les éducateurs ont modifié leur planning pour être plus présents sur la journée. Un des surveillants de nuit de l'IME (sans activité à l'IME) a assuré des nuits aux Apparts.

Dans un premier temps, les jeunes hébergés se sont montrés assez bravaches par rapport aux règles sanitaires et par rapport à l'épidémie, puis ils ont ensuite pris peur et ne voulaient plus sortir du tout ! Il a fallu les forcer à avoir une activité physique extérieure pour les « sortir » des écrans... Nous avons retransformé un appartement non utilisé en salle de sport, empruntant des machines et vélos d'appartement à l'IME.

Les éducateurs ont pu souligner que cette période a été l'occasion d'approfondir leurs liens avec les résidents présents. De temps de confidences en réassurance, ces moments partagés ont été très riches.

Le lien avec les résidents absents des Apparts a été également maintenu à distance par voie téléphonique. Concernant le deuxième confinement au mois de Novembre, la vie avait un goût moins étrange, puisque la majorité des résidents ont poursuivi leur activité professionnelle. Par contre, cette période a occasionné le départ d'un jeune des Apparts, car il redoutait un confinement « dur » et ne voulait pas se retrouver de nouveau « enfermé ». Il a donc quitté définitivement « Les Apparts ».



DE NOUVEAUX PROJETS : ralentis, mais poursuivis

- Dans la prolongation de l'année 2019, nous avons mis en place les **nouvelles conditions d'accueil** aux Apparts déterminées par un nouvel agrément effectif au 1er/01/2020.
- Puis, nous avons été animés par un besoin de **communiquer sur l'établissement** et son projet aussi bien auprès de nos partenaires que de nos voisins du bourg d'Espaly.
- Toute l'année a également été occupée par la mise en place des conditions de réalisation d'un **projet d'appartement tremplin** permettant de mieux préparer les personnes accueillies à la sortie des Apparts.
- Et en fin d'année 2020, au cours de deux journées de travail, nous avons **renové le règlement de fonctionnement des Apparts** et réfléchi sur une nouvelle organisation de l'équipe des Apparts suite au futur départ à la retraite d'une éducatrice.

NOUVEL AGREMENT

Rappelons qu'une nouvelle autorisation de fonctionnement datée de la fin d'année 2019 s'est mise en place au 1er janvier 2020 :

- Accompagnement sur une période de deux ans renouvelable une fois, portant à quatre années le temps d'accompagnement maximum.
- Accueil possible jusqu'à 25 ans
- Création d'une place d'accueil temporaire pour répondre aux besoins identifiés ci-dessus.

Le nouvel agrément avec prolongation de la durée d'accueil au-delà de deux années (nouvel agrément : deux années renouvelables une fois) a été très bien accueilli par les jeunes adultes accueillis qui peuvent ainsi « se poser » un peu plus longtemps dans leur hébergement aux Apparts, et sont satisfaits de pouvoir bénéficier d'un accompagnement sur une durée allongée.

Le foyer semble bien représenter pour eux une coquille sécurisante qu'ils utilisent comme un cocon où faire peu à peu leurs armes pour leur vie d'adulte. Le contexte sanitaire anxigène de 2020 ne les a d'ailleurs pas encouragés à prendre leur envol, et les a confortés dans des projets de prolonger leur hébergement aux Apparts.

En effet, une des deux sorties intervenues en 2020 est celle d'une jeune femme qui avait été accueillie pendant 3 années pleines. Et les personnes accueillies depuis 2018 qui auraient pu sortir au bout de deux années d'accueil ne sont pas sorties courant 2020.

Le nouvel agrément de l'âge d'accueil de 22 ans à 25 ans n'a pour l'instant pas d'incidence sur l'âge des personnes accueillies. Au 31/12/2020, les jeunes adultes accueillis ont entre 19 et 22 ans. Les deux personnes sorties en 2020 avaient tout juste 22 ans révolus.

Quant à la place d'accueil temporaire, sa mise en place n'a pas été possible sur l'année 2020, non pas qu'il n'y ait pas eu de demandes, mais la mise en place de l'agrément d'un point de vue administratif a mis du temps à être efficiente.

En effet, l'accueil temporaire aux Apparts comme l'accueil permanent est assujéti à une notification de la MDPH. Or, une demande d'accueil temporaire (stages, évaluation des compétences sociales, séjour de répit...) de par sa nature de « temporaire » réclame un délai de traitement rapide.

Notre partenaire administratif de la MDPH a eu à prendre la mesure et à comprendre la nature de ces nouvelles demandes, afin d'adapter sa réactivité. Cela s'est révélé d'autant plus difficile sur l'année 2020, car la crise sanitaire a ralenti encore plus les délais de traitement des dossiers de demande par la MDPH.

Une notification nous est en effet parvenue alors même que le projet d'accueil temporaire était caduc pour la personne demandeuse, celle-ci ayant trouvé une nouvelle voie pour la réalisation de son projet.

Une nouvelle demande a été travaillée en fin d'année avec succès et trouvera sa réalisation en 2021.

JOURNEES PORTES OUVERTES POUR INFORMER DU NOUVEL AGREMENT

En début d'année 2020, afin d'informer nos différents partenaires de la modification de notre agrément, nous avons organisé deux 1/2 journées portes ouvertes, programmées sur les 12 et 24 mars 2020.

Nous avons reçu 13 réponses positives de partenaires venant à une personne ou en petit groupe : Association tutélaire, CAP Emploi, CFAS, MDPH, PEP 43, CMPP de Monistrol, MECS Les Ecureuils, SAVS, Association Trisomie 21, ESAT de Meymac ..., ainsi que des professionnels de l'IME : instituteurs de l'IME et moniteurs d'atelier désireux de découvrir ou mieux connaître notre structure, son projet d'établissement, de rencontrer les professionnels et de visiter les lieux.

La première 1/2 journée a pu se réaliser avec succès et une grande satisfaction des visiteurs.

La deuxième ne s'est pas réalisée, le pays étant entré en confinement mi-mars.

Avec les restrictions sanitaires intervenues par la suite, nous n'avons malheureusement pas pu renouveler ces visites.

L'intérêt manifesté par nos partenaires pour cette proposition nous incite à réorganiser un tel évènement dès que les conditions sanitaires le permettront.

SOIREE VOISINS DU 4 FEVRIER 2020

Dans le même état d'esprit de mieux faire connaître les Apparts, nous avons organisé en début d'année 2020, une soirée avec les voisins du quartier d'Espaly, où est implanté l'immeuble des Apparts.

En effet, le projet des Apparts étant de se fondre dans le tissu social du quartier, nous essayons d'entretenir des relations de bon voisinage, dans l'objectif de favoriser les relations des résidents avec les commerçants du quartier dans une visée de socialisation inclusive.

Le petit centre d'Espaly comporte différents commerces de proximité : boulangeries, boucherie, pizzeria... et services : auto-école, bar-presse, coiffeur, banque, salle de sport...

Nous encourageons les résidents à faire leurs courses chez les commerçants du quartier.

Au fil du temps se sont progressivement tissées des relations plus approfondies.

Nous considérons que ces commerçants sont de véritables partenaires, car ils prennent soin de nos résidents et savent nous avertir en cas de difficultés particulières de l'un d'entre eux.

Ils méritaient à ce titre une soirée pour les remercier de leur bon accueil !

Cette soirée a réuni 5 commerçants, un représentant de la mairie d'Espaly, le président et directeur général de l'ASEA 43, l'ensemble des jeunes adultes hébergés et des professionnels des Apparts ainsi que la directrice et le directeur-adjoint du Pôle Handicap Enfant.

Les résidents se sont chargés de faire visiter leur propre appartement, et différents échanges ont eu lieu autour de succulents plateaux dégustation préparés par nos voisins commerçants !

La soirée a d'ailleurs été l'occasion de présenter notre projet de créer un appartement tremplin en dehors de l'immeuble des Apparts, mais dans une proximité géographique.

L'adjoint au maire présent à la soirée nous a alors informé que la mairie lançait un programme de rénovation d'un immeuble situé à moins de 500 mètres des Apparts, programme mené avec un projet de mixité générationnelle et sociale.

C'est ainsi que notre projet d'appartement tremplin a amorcé un tournant décisif dans sa mise en œuvre !

Mardi 4 Février 2020, effervescence aux Apparts d'Espaly !



APERO DINATOIRE AUX APPARTS D'ESPALY AVEC LES COMMERÇANTS DU QUARTIER

Il a semblé de plus en plus évident qu'il fallait faire savoir à tous ces acteurs de l'ombre combien leur rôle était important, et que nous nous devons de les remercier.

D'où cette petite soirée qui nous a permis tous et toutes de se rencontrer autour d'un verre.

Les jeunes ont préparé leurs petits plats préférés.

Le buffet se composait du cake aux olives de Clémence, du pain au thon de Médéric, des toasts de Jordy, des feuilletés d'Antoine, des gaufres d'Anaïs...

La Boulangerie de Mr et Mme MALLET a apporté un grand plateau de quiches, la Boulangerie de Mr et Mme LANGLOIS un délicieux pain de seigle accompagnant à merveille l'appétissant plateau de charcuterie de la Boucherie Mr et Mme MENUT. PRESTO PIZZA a fourni les pizzas. Une commande de paninis a été passé chez ESPALY KEBAB dont le gérant réserve toujours un bon accueil à nos jeunes. A ces différents commerçants se sont joints la responsable de l'auto-école d'Espaly : Mme Lydie MONNERIE- NICOLAS, et la responsable de la salle SPORT ATTITUDE : Mme Joëlle RICHARD. Mr le Maire d'Espaly Mr VOLLE était représenté par son adjoint

Mr Patrice BAIN, ainsi que par son épouse Mme VOLLE venue aussi en qualité de membre du CA de l'ASEA 43.

Après des journées bien remplies, la pharmacienne Mme ENJOLRAS qui partage l'immeuble avec les Apparts, le directeur de l'agence du Crédit Agricole d'Espaly, les gérants du « bar du Rocher » Mrs TENDILLE et NICOLAS, les propriétaires du salon de coiffure « Isa' Chris » Mmes GRAS et PARROT également invités n'ont malheureusement pas pu se libérer.

La présence et la participation active de chacun a fait de cette petite manifestation un moment d'échange et de renforcement du lien social des Apparts avec le quartier.

Que tous les participants soient ici remerciés: jeunes, éducateurs, commerçants et prestataires de service, ainsi que Mr OLIVIER Président de l'ASEA 43, Mr CHAVANES Directeur Général de l'ASEA 43, Mme MALOSSE et Mr ROCHE respectivement Directrice et Directeur adjoint du pôle Handicap enfants.



PROJET APPARTEMENT TREMPLIN

En offrant la possibilité d'un aménagement dans un appartement diffus proche géographiquement des « Apparts d'Espaly », nous souhaitons proposer aux personnes accueillies une étape supplémentaire au développement de leur autonomie personnelle, cela dans le but de sécuriser leur parcours en les accompagnant dans une nouvelle et dernière étape vers un hébergement autonome.

Ce nouveau projet est dans la continuité du projet de l'établissement qui a toujours été d'accompagner les personnes accueillies vers le milieu ordinaire étapes par étapes avec un accompagnement sécurisant et une responsabilisation des acteurs concernés.

Ce projet s'inscrit dans la mission de base de sécuriser l'emploi grâce à un accompagnement de la vie sociale de la personne.

Il s'appuie sur l'hébergement pour accompagner l'autonomie sociale et personnelle de la personne.

Il finalise un parcours entamé intra-muros d'un logement en colocation à un logement en individuel pour parvenir à un logement en extérieur.

Il consolide la sécurisation matérielle et psycho affective de la personne en prolongeant l'accompagnement dans un dispositif hors les murs.

Enfin et surtout, ce projet d'un appartement en diffus répond à la demande d'inclusion dans la société du public en situation de handicap préconisée par les différentes lois en vigueur dans le champ du médico-social. La cohérence de ce projet est telle que c'est une idée qui n'est pas nouvelle, et qu'elle a déjà été présentée à nos autorités de tutelle il y a quelques années. Nous n'en avons alors pas obtenu l'autorisation, étant donné que le Conseil Départemental considérait que les résidents d'un foyer d'hébergement devaient absolument bénéficier d'un encadrement par un éducateur ou un surveillant de nuit sur les périodes nocturnes.

JANVIER 2020

Le projet de la création d'un appartement en diffus est présenté en début d'année 2020 auprès de la Direction de la Vie Sociale du département 43 par le Directeur général de l'ASEA 43 et la Directrice du Pôle Handicap Enfant. L'échange porte ses fruits, puisqu'un accord de principe nous est délivré à condition que toutes les mesures soient prises pour assurer la sécurité des personnes accueillies.

Un projet est écrit sur la finalité de cet aménagement, les modalités d'accompagnement éducatif et social procurant une sécurité psychique et affective, ainsi que les conditions de sécurité matérielle et physique.

Un dispositif de sécurité par visiophone extérieur et caméra dans l'appartement permettra à la personne accueillie d'alerter très rapidement un professionnel en cas de problème de tout ordre.

FÉVRIER 2020

Suite à cette autorisation de principe, le partenariat avec La Mairie d'Espaly est activé.

Nous sommes mis en contact avec le maître d'œuvre du programme immobilier, à savoir l'OPAC.

Il s'agit de la rénovation d'un petit immeuble de 2 étages situé près de l'école d'Espaly au 10, chemin via les Combes à environ 300 mètres des Apparts.

Cela nous convient tout à fait !

MARS A SEPTEMBRE 2020

Réhabilitation de l'immeuble par l'OPAC.

JUIN 2020

Notre demande de logement est déposée en juin 2020 auprès de l'OPAC au nom des Apparts d'Espaly.

AOUT 2020

Première commission d'attribution ajournée, le chantier n'étant pas terminé.

SEPTEMBRE 2020

Réception des travaux.

NOVEMBRE 2020

Deuxième commission d'attribution repoussée de nouveau en raison du confinement.

Dépôt de notre part d'une demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'aménagement d'un logement inclusif pour une personne en situation de handicap.

ETAPES FINALES reportées en 2021

Finalement, c'est lors d'une commission de l'OPAC organisée en février 2021 qu'un appartement nous sera attribué et qu'à la suite un résident des Apparts pourra s'y installer (avril 2021).

C'est en Mars que nous apprendrons qu'une subvention d'environ 10000 euros pour aménager le logement nous est attribuée par la **direction Jeunesse, Santé, Sport- mission Handicap de la Région Auvergne Rhône Alpes**.

Tout au long de ce parcours, les personnes accueillies aux Apparts ont été associées au montage du projet, afin de pouvoir s'approprier le principe de l'appartement tremplin, comme un futur pouvant leur appartenir.

REFLEXION AUTOUR D'UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Prendre le temps de se poser, de regarder les choses de plus loin sans « être le nez dans le guidon », c'est ce que nous avons fait pendant deux journées fin octobre 2020 avec la directrice du Pôle Handicap Enfant.

Au cours de la première journée, nous avons rénové le règlement de fonctionnement des Apparts. Au-delà de la réécriture d'un document, c'est une réflexion sur les droits, et les responsabilités des usagers confrontés aux usages du quotidien avec en particulier une réflexion sur le respect de leur vie privée qui nous a portés.

Nous avons cherché à poser les bases d'un règlement de fonctionnement plus complet répondant à la fois aux normes RGPD, ainsi qu'à une extension des droits des personnes accueillies comme la possibilité d'un accueil d'invité sur les repas mais aussi sur la nuit... leur permettant d'assumer pleinement leur vie de jeune adulte. La deuxième journée a été consacrée à la préparation d'un nouveau fonctionnement de l'équipe éducative. Suite au futur départ en retraite d'une éducatrice, prévu pour le printemps 2021, la directrice du Pôle Handicap Enfant a souhaité revoir les moyens humains mis à disposition pour assurer la mission des Apparts.

A la place de l'équipe actuelle composée de trois éducateurs, les bases du nouveau fonctionnement ont été posées autour d'un binôme éducatif renforcé par un surveillant de nuit. Ce nouveau fonctionnement devrait permettre la mise à disposition auprès des jeunes adultes accueillis de plus d'heures d'accompagnement en journée.

Jusqu'à présent, les nuits aux Apparts sont encadrées par les éducateurs avec un système « d'équivalence nuit ». La création d'un poste de surveillant de nuit permettra de couvrir un certain nombre de nuits, et de libérer en partie les éducateurs de cette charge.

Pour gérer les différents domaines répondant à la fois du projet de l'établissement et des projets individualisés des personnes accueillies, diverses autres prestations ponctuelles avec des personnes extérieures ou appartenant au Pôle Handicap Enfants seront accolées aux fonctions éducatives du binôme éducatif: prestations de secrétaire, infirmière, assistante de service social, psychologue, entreprise multi travaux, professionnels du bien-être... En effet, jusqu'à présent, l'équipe fonctionnait avec une grande autonomie en assurant toutes les tâches, de tout ordre, nécessaires au fonctionnement des Apparts. Avec une personne en moins en journée, les éducateurs devront déléguer certaines tâches ne relevant pas directement de leurs compétences. Après beaucoup d'hésitations et de craintes concernant les effets négatifs du non renouvellement du poste éducatif de la personne partant prochainement à la retraite, l'équipe éducative a accepté de jouer le jeu et de plonger prochainement dans l'expérimentation de ce nouveau fonctionnement.

Celui-ci demandera à être rodé et expérimenté avant d'en faire l'évaluation. La balance entre plus-value et moins-value sera effectuée au bout de quatre mois d'expérimentation, et permettra de valider ou non le dispositif, ou de lui apporter des adaptations afin d'en conserver les points positifs.

Un nouveau planning sera à construire qui permette de répondre à la fois à tous les besoins des personnes accueillies et aux règles de la législation du travail. L'ouverture des Apparts 365 jours par an est également une contrainte non négligeable.

Un autre temps de travail début 2021 sera consacré à la mise en place du nouveau fonctionnement, le recrutement du surveillant de nuit étant programmé pour fin février, début mars 2021.

L'ACTIVITE REALISEE EN 2020

Examinons maintenant plus en détail l'activité des Apparts sur l'année 2020.

NOMBRE DE JOURNEES

Le comptage de ces journées concerne les jeunes qui sont accueillis sur notification MDPH et avec bénéfice de l'Aide Sociale du département.

En 2021, nous avons réalisé 2851 journées, soit une augmentation de 12% par rapport au bilan de 2019, lui-même en augmentation de 11% par rapport aux années précédentes.

Pour les places d'accueil permanent, cela correspond à un **taux d'occupation de 98%** par rapport au nombre de journées théoriques (nombre de places x nombre de journées d'ouverture, soit 8 places x 365 jours = 2920 journées).

Il faut préciser que ce nombre de 2851 journées représente l'ensemble des journées facturées, dont 604 journées d'absences facturées sur des week-ends ou des congés des résidents.

Sur ces 604 journées, selon le règlement d'aide sociale, 247 journées ont été facturées pour des journées d'absence de plus de 72 heures. La facturation est alors établie sur un prix de journée amputé du montant du forfait journalier.

Et 357 journées ont été facturées pour des absences de moins de 72 heures. Les journées d'absence de moins de 72 heures sont facturées selon un prix de journée complet.

En plus, nous accueillons aussi des jeunes de l'IME des Cévennes ou d'autres venus faire une expérience de courts séjours aux Apparts.

Au cours de l'année 2021, nous avons réalisé 221 journées sur des périodes d'accueil de stagiaires de l'IME les Cévennes, soit une équivalence en nombre de jours de l'accueil d'un neuvième résident sur presque 8 mois. L'accueil de jeunes stagiaires venus de l'IME des Cévennes contribue à une collaboration active au sein du Pôle Handicap Enfants. Cela confirme la pertinence d'une logique de parcours d'accompagnement personnalisé à l'intérieur du Pôle.

Les années précédentes, nous recevions également des personnes d'autres structures sur la base d'une convention d'accueil. C'est maintenant la place d'accueil temporaire qui officialise ce type d'accueil : hébergement pendant un stage professionnel, ou pendant des semaines de scolarité, séjour découverte avant un accueil permanent...

Comme nous l'avons vu, la mise en place de ce nouveau dispositif conditionné par une notification MDPH n'a pas été effectif en 2020.

Nombre de journées (accueil permanent)

Mois	Nombre de résidents	Présence effective	Absences -72h	Absences +72h*
janvier	8	210	27	11
février	8	168	37	27
mars	8	213	23	12
avril	8	210	28	2
mai	8	221	27	0
juin	8	217	18	5
juillet	8	205	38	5
août	8	157	35	56
septembre	8	209	31	0
octobre	8	192	32	19
novembre	7	123	27	60
décembre	6.5	122	34	50
	moyen 7,80	2247	357	247
		2851		

comparaison 2019 :

2541 j

*absces + 72 heures = prix de j - forfait

Hospitalier

• taux d'occupation théorique:
8 x 365 = 2920 j

• taux d'occupation réel en
journées facturées :
97%

• taux d'occupation en journées
facturées prix de j complet :
89%

• taux d'occupation réel en
journées présence effective :
76%

Nombre journées accueil jeunes de L'IME Cévennes:

Mois	Nombre de jours	Nombre de jeunes
janvier	0	0
février	15	1
mars	5	1
avril	18	1
mai	3	1
juin	19	1
juillet	25	1
août	22	1
septembre	27	1
octobre	25	1
novembre	31	4
décembre	31	3
	221	pour 4 personnes accueillies

Pour rappel en 2019: 220 journées pour 8 personnes accueillies (aucun accueil extérieur à IME Cévennes)

Notons que parmi ces personnes élèves de l'IME les Cévennes, l'une d'entre elle a été accueillie d'avril à octobre, afin de pallier à une situation familiale précaire pour lui procurer une sécurité d'hébergement pendant la période de confinement et pendant l'été.

JOURS D'OUVERTURE

Les Apparts ont une amplitude d'ouverture de 365 jours. De par une vocation d'hébergement de jeunes adultes n'ayant parfois aucun autre lieu de résidence que Les Apparts, le foyer est ouvert aussi bien les week-ends que les jours fériés, ou encore les vacances estivales.

Chaque résident travaille dans une entreprise différenciée. Il a ses propres jours de congés qui ne correspondent pas forcément à ceux des autres résidents. Les plannings de chacun sont absolument personnalisés en fonction de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle. D'autre part, aucune fermeture de l'établissement n'est imposée aux résidents qui ont accès à leur logement à tout moment.

Il existe quelques rares soirées dans l'année, où par un hasard fortuit, aucun résident n'est présent. En ce cas, les Apparts sont fermés.

En 2020, nous n'avons fermé le foyer que lors de 4 soirées, la plupart du temps sur des samedis soirs, ce qui porte le nombre de jours d'ouverture effectif à 361 jours.

LES BENEFICIAIRES

FILE ACTIVE

Pour un agrément de 8 places en accueil permanent, le nombre de personnes accueillies tout au long de l'année 2020 s'élève à 9 personnes en hébergement tarifé auprès du Conseil départemental.

Pour un agrément d'une place en accueil temporaire, nous n'avons reçu aucune personne.

L'hébergement est resté très stable. Il y a eu une continuité d'accueil des mêmes personnes tout au long de l'année.

Ne sont pas comptabilisés les 4 stagiaires de l'IME ayant fait un stage aux Apparts courant 2020 sur des périodes de courte, moyenne ou longue durée.

Si on conjugue ces différentes données, on parvient à un total de 13 personnes ayant bénéficié des services des Apparts au cours de l'année 2020 sur des modes d'accueil et d'accompagnement diversifiés répondant dans chaque situation à des besoins spécifiques.

FLUX DE POPULATION

On peut noter en 2020 une stabilité des résidents tout au long de l'année.
Les 8 résidents présents en début d'année sont restés présents sur au moins 9 mois de l'année.
Deux sorties ont eu lieu en fin d'année, avec l'entrée d'une nouvelle personne.

Ainsi, une moyenne mensuelle peut être établie du nombre de personnes accueillies aux Apparts en hébergement permanent. Ce chiffre est établi à 7,9.

Sorties :

Nous avons enregistré deux sorties en 2020 : une à mi-octobre, une à fin décembre.

- **Une jeune femme a quitté les Apparts en octobre 2020 à l'âge de 22 ans**, après 37 mois d'accompagnement. Initialement accueillie à sa sortie de l'IME sur la durée de son apprentissage, elle a prolongé son accueil aux Apparts d'une année après avoir obtenu son CAP spécialité APR. Ne se sentant pas suffisamment aguerrie pour travailler en milieu ordinaire, elle a postulé à l'ESAT des Horizons où elle avait précédemment fait un stage durant sa scolarité à l'IME. Son projet reste d'intégrer professionnellement le milieu ordinaire. L'ESAT lui a d'ailleurs proposé un poste avec une autonomie de travail, véritable tremplin vers le milieu ordinaire.
Pour son hébergement, elle a emménagé dans un appartement individuel. Avec l'aide de ses parents, elle parvient à gérer son budget et ses documents administratifs. La sortie a été préparée en amont avec le soutien de ses parents.
Nous poursuivons un accompagnement allégé mais régulier dans le cadre du service de suite : contacts au moins mensuels. Ce suivi prend la forme de visites à domicile ou de rendez-vous au bureau des Apparts.
- **Un jeune homme a quitté Les Apparts fin décembre 2020 à l'âge de 22 ans** et 1 mois, cela après 15 mois d'accompagnement.
Cette sortie n'était pas préparée, et a pris la forme d'un passage à l'acte de la part de ce résident. Avec un passé en Protection de l'Enfance, il restait blessé « d'avoir été arraché » à sa famille. Pour lui, le foyer des Apparts restait dans la lignée d'un placement.
Fragile psychologiquement, il avait mal supporté le premier confinement du printemps. Lors du confinement de Novembre, il n'a pas voulu se retrouver dans les mêmes conditions. Sa sœur a joué un rôle décisif en réclamant auprès de l'éducateur de service la sortie immédiate de son frère dès l'annonce du confinement.
Il a officialisé sa sortie quelques semaines plus tard. Il a été hébergé quelque temps dans sa famille. Puis a trouvé un appartement individuel avec l'aide de sa curatrice qui l'accompagne dans toutes ses démarches. Dans ces circonstances, le suivi post Apparts proposé en service de suite n'a pas été accepté par cette personne. Nous prenons cependant régulièrement de ses nouvelles auprès de sa curatrice.

Entrées

En 2020, une seule admission a eu lieu aux Apparts en fin d'année.

Il s'agit d'une jeune femme travaillant en ESAT entrée suite à une orientation en provenance de l'IME Les Cévennes.

Elle avait effectué auparavant un stage d'un mois aux Apparts.

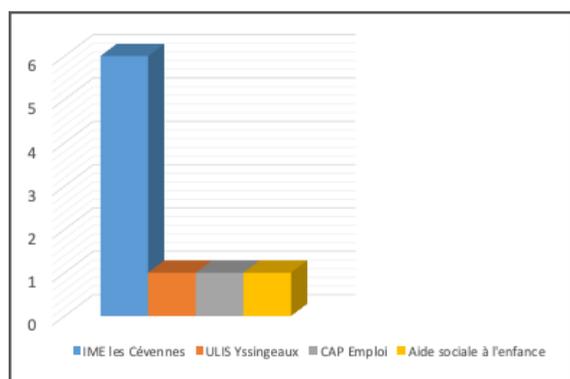
Provenance des orientations

Les orientations effectuées aux Apparts sont majoritairement le fait de l'IME des Cévennes.

Mais quelques autres orientations proviennent de filières différentes, au nombre desquelles on trouve :

- **CAP Emploi**
- **L'ULIS Tech d'Yssingeaux**
- **L'Aide Sociale à l'Enfance**

Mais quelques autres orientations proviennent de filières différentes, au nombre desquelles on trouve :



REPARTITION PAR AGE, SEXE, ET LIEU DE RESIDENCE

Répartition géographique

Pour un bénéficiaire de l'Aide Sociale, le lieu de résidence des parents ou du représentant légal est dit « adresse de secours ». C'est elle qui détermine de quel département dépend ce bénéficiaire.

En 2020, les résidents des Apparts sont majoritairement issus de la Haute Loire :

- 8 résidents ont leur domicile de secours en Haute Loire.
- 1 résident à son domicile de secours en Lozère.

Répartition par sexe

Sur l'ensemble des 9 personnes accueillies sur l'année 2020, on décompte :

- 3 jeunes femmes
- 6 jeunes hommes

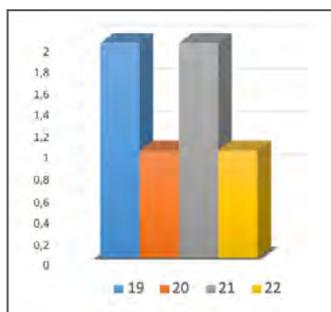
Cette répartition n'est pas très significative. Elle est sujette à variation chaque année.

Age des résidents

Au 31/12/2020, l'âge des résidents présents aux Apparts s'échelonne de 19 ans à 22 ans.

Classement du plus jeune au plus âgé :

- 19 ans
- 19 ans et 9 mois
- 20 ans et 6 mois
- 21 ans et 5 mois
- 21 ans et 7 mois
- 22 ans et 1 mois



AGE des deux sortants à leur sortie :

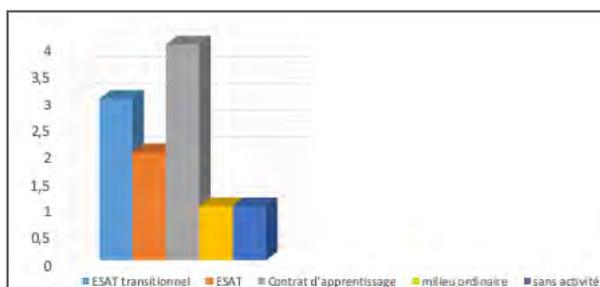
- 22 ans
- 22 ans et 1 mois

REPARTITION PAR ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Sur les 9 personnes de la file active :

- 1 personne bénéficie d'un contrat de 3 ans en ESAT Transitionnel (ESAT de Meymac)
- 3 personnes bénéficient d'un contrat en ESAT (ESAT de Meymac ou des Horizons)
- 3 personnes bénéficient d'un contrat d'apprentissage sur des domaines variés
- 1 personnes travaille en milieu ordinaire
- 1 personne n'a pour l'instant aucune activité professionnelle

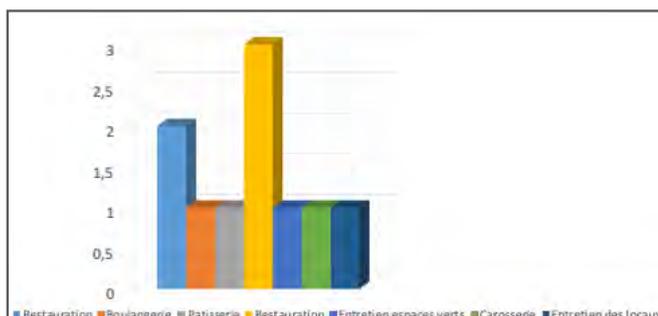
ESAT transitionnel	1
ESAT	3
Contrat d'apprentissage	3
Milieu ordinaire	1
Sans activité professionnelle	1



Que ce soit en milieu ordinaire ou en milieu protégé, les personnes accompagnées exercent leur activité professionnelle dans différents domaines : boulangerie, pâtisserie, restauration, carrosserie, entretien des espaces verts, entretien des locaux.

En voici la répartition :

Boulangerie	1
Pâtisserie	1
Restauration	2
Entretien espaces verts	1
Carrosserie	1
Entretien des locaux	2



Chacun possède un horaire de travail qui est propre à son activité, et les présences aux Apparts se succèdent donc tout au long des journées.

L'ACCOMPAGNEMENT

LES DOMAINES DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

Nous proposons auprès des jeunes accueillis un accompagnement dans les domaines suivants:

- La vie quotidienne,
- L'hygiène et la santé,
- La vie sociale,
- L'implication dans l'environnement
- La vie affective.

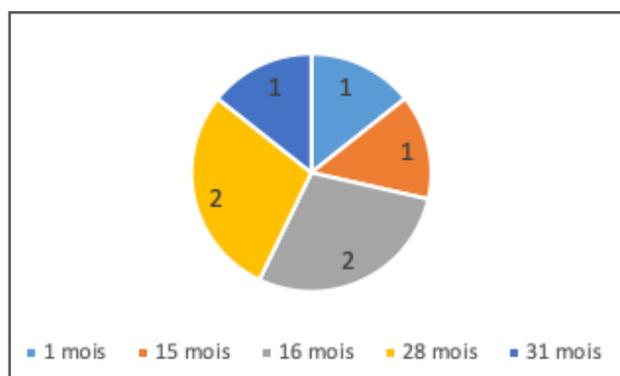
Pour développer leur autonomie, il est important d'aider les jeunes à acquérir des compétences techniques et pratiques : savoir entretenir un logement, faire ses repas, gérer son argent, ainsi que des compétences sociales et relationnelles.

Le domaine du rapport à soi est un domaine plus délicat à travailler avec le jeune. Il est cependant primordial de ne pas en faire l'impasse. Cet accompagnement permet aux jeunes d'acquérir une sécurité psychique et affective. Dans la période particulière du passage de sa vie d'adolescent à sa vie d'adulte, il est enrichissant pour lui de faire le point sur son enfance, son éducation, ses acquis, et ses projections futures.

Les projets personnalisés sont établis en fonction de ces différentes données avec les concernés sur la base d'une évaluation des compétences sociales de chacun. Les projets sont revus chaque année.

DUREES D'ACCOMPAGNEMENT (AU 31/12 /2020)

Nous avons déjà précisé que les deux sorties de l'année 2020 sont intervenues après respectivement 37 mois et 15 mois d'accompagnement.



En ce qui concerne les autres résidents encore présents au 31/12/2020, les temps d'accompagnement dont ils ont bénéficié depuis leur arrivée aux Apparts varient de 1 à 31 mois.

La personne ayant bénéficié de 31 mois d'accompagnement est dans la dynamique d'intégrer l'appartement tremplin.

LES LOISIRS

Chaque personne accueillie organise avec le soutien des éducateurs ses propres loisirs en fonction de ses préférences, de son temps libre.

Nous amenons les jeunes à se tourner vers les structures de loisirs extérieures : salles de sport, clubs de sport ou d'activités créatives...

Les activités extérieures, ou internes ont toutes été supprimées, ajournées ou reportées en raison de la crise sanitaire.

Nous avons fait l'achat de jeux de société, qui ont permis des temps de convivialité en effectif restreint.

LES RESSOURCES HUMAINES

- Le foyer des Apparts étant un établissement du Pôle Handicap Enfant, c'est le Directeur du Pôle qui en assure la direction humaine, financière et stratégique.
- L'établissement est géré en proximité par une chef de service à mi- temps.
- Trois moniteurs éducateurs en assurent l'encadrement éducatif.
- Un psychologue du Pôle intervient auprès de l'équipe une heure par semaine.
- Le secrétariat et la comptabilité sont assurés par des salariés du Pôle : respectivement par une secrétaire de direction, et par le responsable des services généraux

Des actions particulières concernant l'accompagnement des résidents nécessitent l'intervention ponctuelle de l'assistante sociale, de l'infirmière, du médecin psychiatre ou de l'homme d'entretien du Pôle.

ABSENCES DU PERSONNEL

Nous tenons compte ici des absences des membres de l'équipe éducative et de la chef de service.

En 2020, on décompte seulement 13 jours d'absences réparties comme suit :

- 4 jours enfant malade concerne 1 salarié
- 7 jours maladie concerne 2 salariés
- 2 jours évènement familial concerne 1 salarié

Remplacement des absences :

930 heures au total:

- dont 628 heures avec embauche (concerne 2 personnes remplaçantes)
- 302 heures assurées par des éducateurs de l'IME (confinement et période estivale)

A cela, il faut rajouter 350 heures surveillant de nuit IME pendant la période du confinement

FORMATIONS

La formation continue permet à l'équipe de se former, d'acquérir des compétences complémentaires utiles mais aussi de prendre du recul par rapport à l'action.

En raison de la crise sanitaire, certaines formations n'ont pas pu se dérouler, et ont été reportées.

Les séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle avec une personne extérieure ont été interrompues un temps puis remises en route en partage avec les salariés du SESSAD. Ces séances se rajoutent et complètent le travail hebdomadaire fait avec le psychologue des Apparts.

L'année 2020 a été concentrée sur l'apprentissage à l'utilisation du logiciel du dossier unique de l'utilisateur INTER CONSULT. Reportée, la formation a cependant pu avoir lieu en petits groupes. Cela a concerné tout le personnel du Pôle Handicap Enfants.

Pour rester dans le domaine de la formation, notons l'accueil d'une stagiaire sur l'année 2020 en deuxième année de BTS économie sociale et familiale. Le stage débuté en fin d'année se poursuit sur 2021.



CONCLUSION et PERSPECTIVES

L'année 2020 pourrait sembler s'être déroulée de manière ordinaire, mais il n'en est rien !

Sur un fond d'insécurité et d'inquiétude permanent, la crise sanitaire a perturbé tout le fonctionnement.

- **Les espaces et dispositifs de coordination ont été modifiés.**

Pendant environ un mois, les réunions éducatives ont été supprimées.

Quelques réunions en distanciel ont permis de recréer du lien, tout en demandant beaucoup d'énergie et de concentration.

La coordination entre les membres de l'équipe s'est faite par la création d'un groupe WhatsApp, ce qui a été intéressant à expérimenter, mais c'est un dispositif qui a aussi ses limites : difficile de « décrocher » du travail pendant les temps de repos, infos trop lapidaires ...

La chef de service a été en télétravail à 100% pendant presque deux mois, puis à environ 50% de son temps pendant 10 mois.

Les rencontres entre elle-même, les éducateurs et les jeunes s'en sont trouvés restreintes.

A partir de septembre, toutes les réunions se sont déroulées à l'IME, pour cause d'une salle trop petite aux Apparts. Cela a occasionné des difficultés dans le suivi des documents papier, et la raréfaction des rencontres avec les jeunes sur ces après-midi (rappelons que chaque jeune a son propre rythme de vie et se signale quand il rentre ou sort des Apparts).

- **Les espaces et temps de création de la relation éducative ont été perturbés**

Les repas des éducateurs avec les résidents qui sont organisés chaque semaine, à raison d'un éducateur chaque soir dans un appartement ont été supprimés pendant certaines périodes.

Or, ces temps font partie de l'accompagnement éducatif. Ce sont des temps d'échanges informels mais très fructueux. Les résidents se sentent appréciés, suivis dans leur quotidien.

Les repas sont des temps conviviaux uniques qui permettent de créer les bases de la relation de confiance entre les résidents et les éducateurs et particulièrement leur éducateur référent.

Pour l'éducateur de service en soirée, manger seul au bureau enlevait du sens à présence.

Les résidents se sont sentis également frustrés de ces temps de partage qui se sont raréfiés, comme d'autres qui ont dû être supprimés : repas en groupe du dimanche soir, soirées jeux de société, sorties en groupe en cafétéria des samedis soirs ou les occasions de moments plus festifs, les sorties extérieures (un week-end ski a été reporté puis annulé) ...

Cependant, nous pouvons relever quelques points positifs...

Relevons que cette crise a plongé tout un chacun dans la même situation incertaine. En cela, les résidents et le personnel ont traversé les mêmes restrictions de leurs relations sociales, les mêmes peurs de la maladie pour leurs proches et pour eux même également...

En quelque sorte, ce vécu commun a donné l'occasion de créer des liens plus naturels et égalitaires entre résidents et personnel accompagnant. Les jeunes adultes accueillis ont eu à s'adapter, à découvrir que les éducateurs n'avaient pas forcément toutes les réponses, et que chacun devait être solidaire les uns des autres.

La responsabilité personnelle de chacun a été mise en exergue dans cette crise sanitaire et sociétale.

Le statut de chacun a été en quelque sorte gommé, et chacun s'est situé en tant que personne.

Les salariés ont fait preuve d'une grande qualité d'adaptation, et ont malgré tout assumé pleinement leur rôle de référent éducatif, et permis aux jeunes de traverser cette crise sans que ceux-ci soient trop angoissés, ou se replient sur eux en réponse au climat général d'incertitude.

Nous notons également que les projets de chacun bien que ralentis ont été poursuivis, et que chaque jeune a fait preuve d'une grande énergie dans la réalisation de son projet professionnel. Nous déplorons le départ d'un résident à l'annonce du deuxième confinement et il est clair que la situation sanitaire a pesé lourdement dans ce départ hâtif qui n'a pas pu être préparé ni anticipé...

Concernant l'établissement des Apparts, comme nous l'avons souligné en introduction, de nouveaux projets sont en route qui trouveront leur réalisation l'année prochaine !

En perspective pour 2021 :

- L'expérience d'un nouveau fonctionnement pour l'équipe éducative
- La mise en place concrète de la place d'accueil temporaire
- La création de l'appartement tremplin

PÔLE HANDICAP ADULTES



- ESAT de Meymac
- Foyer d'hébergement de Meymac
- Foyer de vie de Meymac
- SAM
- SAVS
- CAP Emploi
- SAMSAH
- FAM APRES

PHA

ESAT de Meymac - Les foyers de
Meymac - SAM - SAMSAH - SAVS
FAM APRES - Cap emploi

2021 · PÔLE HANDICAP ADULTES

Pôle Handicap Adultes

Meymac - 43150 LE MONASTIER/GAZEILLE - ☎ : 04 71 03 88 90

✉ : foyermeymac@asea43.org - ✉ : esatmeymac@asea43.org - ✉ : savs@asea43.org - ✉ : sam@asea43.org -
✉ : samsah@asea43.org - ✉ : famapres@asea43.org - ✉ : capemploi43@asea43.org

INTRO

Un projet de pôle alliant VIE SOCIALE, SOIN, TRAVAIL et HEBERGEMENT

Le pôle Handicap Adultes réunit 8 établissements et services de l'association et permet d'apporter une réelle diversité d'offre d'accompagnement ou d'accueil avec la volonté de mettre en place des parcours adaptés aux besoins de chaque personne, sans créer de discontinuité entre les structures.

L'offre d'accompagnement s'articule autour de quatre besoins principaux de l'utilisateur.

USAGER

La dimension SOIN est soutenue de manière transversale par l'ensemble des structures et notamment le FAM APRES avec son centre d'accueil de jour et le SAMSAH ASEA43 en milieu ouvert.

La dimension VIE SOCIALE prend en compte l'accompagnement des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et protégé. Sont concernés le SAVS 43, le SAM de Meymac et le SAMSAH ASEA43.

La dimension HEBERGEMENT est portée par le FAM APRES, le Foyer d'Hébergement et le Foyer de Vie de Meymac.

La dimension TRAVAIL En milieu ouvert, on retrouve ainsi le service de maintien et d'insertion professionnelle OPS Cap emploi 43. En milieu protégé, c'est l'ESAT de Meymac qui est l'acteur principal.

Tour d'horizon de l'année 2020 pour le pôle handicap adultes

Hébergements et services d'accompagnement de Meymac

Le projet d'évolution des agréments engagé en 2019 s'est poursuivi pendant l'année sur fond de réflexion sur le cadre immobilier à donner à un tel projet : quels hébergements et quelles localisations ? Le projet s'oriente aujourd'hui sur l'implantation de deux structures d'hébergement installées dans le bourg du Monastier-sur-Gazeille et sur le bassin du Puy-en-Velay.

Concernant les agréments, après l'ouverture du foyer de vie l'an dernier, le foyer d'hébergement a réduit sa capacité au profit des services d'accompagnement à la vie sociale du pôle qui prennent en charge les résidents désireux d'envisager leur projet de vie autrement qu'au sein d'une institution.

Parcours pour les personnes en situation de handicap source d'autonomie et d'inclusion pour lequel nous devons remercier les services du département pour l'approche partenariale efficace dans laquelle nous avons pu inscrire ce projet. Cette action est inscrite au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens associatif 2021-2025.

ESAT de Meymac

Développer les activités économiques ouvrant de nouveaux horizons métiers aux travailleurs en situation de handicap et concourant à leur montée en compétences et leur insertion.

Projet ambitieux qui se matérialise tout d'abord sur l'activité de boulangerie. Nous nous sommes dotés d'un nouvel atelier de production et d'un second point de vente permettant de proposer aux travailleurs de nouveaux métiers : sandwicherie, vente, livraison...

L'association a accepté des engagements en moyens humains et financiers forts pour tendre vers les objectifs définis avec l'ARS au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens associatif.

Services de Milieu Ordinaire : SAVS, SAM et SAMSAH

L'offre d'accompagnement du Pôle Handicap Adultes s'est étoffée avec l'installation des trois services SAMSAH, SAVS et Service d'Accompagnement de Meymac en plateforme de service.

Le rapprochement des trois services pour créer le dispositif de milieu ordinaire a été à peine freiné par le déménagement des services en urgence. Au mois de juin 2020, en pleine crise sanitaire et entre deux confinements, les services se sont installés dans les anciens locaux de l'Association Tutélaire sur le boulevard Alexandre Clair au Puy-en-Velay.

Après cet épisode, le travail des équipes s'est concentré sur l'absorption des listes d'attente des services SAVS et SAMSAH, ainsi que sur la montée en activité du SAM par redéploiement de places du foyer d'hébergements sur l'accompagnement en milieu ordinaire.

Ce travail est l'objet d'une collaboration croissante entre les professionnels des trois services et concourt à la naissance du dispositif des Services de Milieu Ordinaire

FAM APRES

Le service a déménagé lors de la dernière semaine d'août 2021, le transfert de l'établissement à l'association l'Abbé de l'Épée est effectif au 1er septembre 2021.

Au second semestre 2020, l'équipe de direction du FAM s'est rapprochée de la direction de l'association Abbé de l'Épée pour préparer au mieux le transfert et l'intégration des salariés dans leur nouvelle association : réunion d'échanges entre le personnel du FAM et la direction de «l'Abbé de l'Épée», actualisation des outils loi 2002-2 et du plan bleu, formation des personnels aux outils informatiques propres l'association d'accueil.

Les personnels se sont pleinement investis dans ce transfert. L'équipe a réalisé un travail important de réflexion et de redéfinition des missions de l'établissement mais aussi d'amélioration des outils d'accompagnement pour une meilleure prise en charge des usagers. Ces travaux ont conduit à l'actualisation du projet d'établissement au cours du 1er semestre 2021.

L'investissement des professionnels est à souligner malgré le sentiment d'incertitude dominant face à ce saut dans l'inconnu que constitue le départ de l'ASEA43.

Cap emploi

Faute d'évènements annulés pour cause de crise sanitaire, le service a fêté ses 40 ans d'existence au sein de l'ASEA43 par la réalisation un film de présentation des missions de l'OPS Cap emploi.

L'évolution du service Cap emploi est à souligner avec le développement de nouvelles compétences en intégrant un nouveau métier à l'équipe (psychologue du travail) mais aussi par le développement d'actions innovantes (portraits emplois connectés, prévention de la désinsertion professionnelle).

L'année est aussi marquée par le lancement du rapprochement avec Pôle emploi. Ce processus touche les professionnels dans leur appartenance à l'ASEA43 et ses valeurs qui fondent aujourd'hui pour beaucoup le sens de leur intervention vers les personnes en recherche d'emploi les plus fragiles. 2021, année de changement pour l'équipe de professionnels de Cap emploi.

Covid19 – une crise sanitaire inédite

Je retiens de cette année extraordinaire la résilience des personnes accompagnées qui ont accepté les confinements et les mesures sanitaires strictes souvent au détriment de toute convivialité, vie sociale et parfois de leur liberté. Mais s'ils ont supporté cette période inédite, c'est par l'engagement de toutes les équipes et de tous les personnels du pôle handicap adultes.

- Engagement des salariés malgré le risque parfois avéré (cluster) pour intervenir, assurer leur mission
- Pratiques nouvelles pour accompagner et soutenir nos publics et leurs aidants tant en institution qu'à leur domicile
- Disponibilité, solidarité et flexibilité des équipes pour maintenir les activités essentielles (en ESAT) ou assurer la prise en charge de personnes isolées ou en institution (foyers, FAM, SMO)
- Poursuite des accompagnements tant sur le champ du handicap que sur les champs du maintien et de l'insertion professionnelle (Cap emploi)
- Disponibilité d'une équipe cadres immédiatement consciente de l'enjeu, pragmatique et efficace face aux consignes et contre-consignes pour assurer le fonctionnement des établissements et services.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des personnels du pôle handicap adultes pour leur engagement

Marc BOIZOT
Directeur PHA

Etat des lieux du projet du Pôle Handicap Adultes au 31 décembre 2020

Le projet du Pôle Handicap Adultes expose les objectifs stratégiques d'évolution, de progression et de développement que le Pôle veut développer dans les 5 prochaines années. Ces orientations s'inscrivent dans le plan stratégique associatif.

Structure	Etat	Etat
SAVS – SAM – SAMSAH	Création d'un dispositif (plateforme) en «milieu ouvert» Dans une logique de pratiques d'intervention communes, écriture du projet de service globalisé SAMSAH – SAVS – SAM Ecriture du projet des services de milieu ouvert CPOM : Evolution des agréments FH/FV et SAM Mise en place d'une démarche qualité/ Evaluation interne	Réalisé 2020 Projet 2021 Projet 2020-2022 Projet 2020-2021
Foyer d'Hébergement	CPOM : Evolution des agréments FH/FV et SAM Réécriture du projet d'établissement Mise en place d'une démarche qualité/ Evaluation interne Projet architectural – restructuration des hébergements	Projet 2020-2022 Projet 2021 Projet 2020-2021 Projet 2021-2025
Foyer de vie	CPOM : Evolution des agréments FH/FV et SAM Ecriture du projet d'établissement Mise en place d'une démarche qualité/ Evaluation interne Mise en place de l'activité «accueil de jour» Projet architectural – restructuration des hébergements	Projet 2020-2022 Projet 2021 Projet 2020-2021 Projet 2020-2021 Projet 2021-2025
FAM APRES	Transfert d'activité à l'association Abbé de l'Epée Accompagnement des équipements dans ce changement Projet d'établissement et actualisation des outils loi 2002-2	Projet 2020-2021
ESAT	Réécriture du projet d'établissement Mise en place de la démarche qualité/ Evaluation interne	Projet 2021 Projet 2020-2021
Cap emploi 43	Rapprochement avec Pole Emploi dans le cadre de la création du Lieu Unique d'Accompagnement afin de faciliter les démarches des demandeurs d'emploi en situation de handicap Développement du partenariat avec les employeurs du territoire pour favoriser l'accompagnement vers et dans l'emploi Conseil en évolution professionnelle pour une reconversion Mise en place d'actions autour de la prévention de la désinsertion professionnelle	Projet 2021



”

ESAT

ETABLISSEMENT

ET SERVICE

D'AIDE

AU TRAVAIL

TRANSITIONNEL

“

1. Présentation de l'établissement

L'ESAT de Meymac appartient au Pôle Handicap Adultes de l'ASEA 43 qui regroupe 8 établissements et services de l'association depuis mai 2017.

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Arrêté du 2 septembre 1980 fixant la création de l'ESAT par la transformation de l'IME existant - L'arrêté fixe alors la capacité d'accueil à 70 places.

Arrêté N°2011/533 du 29 décembre 2011 actant le groupement de l'ESAT des Cévennes avec l'ESAT de Meymac.

La capacité d'accueil est alors fixée à 112 places, dont 8 places dédiées à la section transitionnelle.

Arrêté N°2016-8112 du 26 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l'ESAT de Meymac.

HISTORIQUE

Création en 1966 : sa première mission éducative était de recevoir des garçons handicapés mentaux de 6 à 16 ans dans le cadre d'un IMP. En 1972, cette structure a été complétée par une section IMPro de 14 à 16 ans.

L'année 1980 marque le début d'une reconversion de l'institution vers l'accueil d'adultes. Le CAT de Meymac voit le jour en 1982.

En 1998, l'institution développe un accueil à mi-temps au CAT pour favoriser le maintien des acquis professionnels des personnes vieillissantes tout en gardant leur inscription dans l'institution par la mise en place de soutiens particuliers. Cette particularité du CAT d'harmoniser au mieux le nécessaire équilibre entre une activité industrielle et une mission médico-sociale caractérise la prise en charge en travail protégé à Meymac.

En 2001, l'accueil en externat est complété par un service de suite (0.5 ETP). En 2002, dans ce même esprit, un hébergement décentralisé au Puy-en-Velay, pour les internes les plus autonomes, a vu le jour.

Au 1^{er} Janvier 2012, l'ESAT de Meymac fusionne avec l'ESAT Transitionnel Les Cévennes portant ainsi la capacité d'accueil de l'établissement à 112 ETP dont 8 ETP en section transitionnelle. Cette section est destinée à des personnes en situation de handicap pour qui un pronostic d'insertion professionnelle est envisageable. Compte tenu de la spécificité de ces populations, la période d'accompagnement est limitée à 36 mois. L'objectif pour le travailleur concerné est d'obtenir les prérequis nécessaires et le niveau d'employabilité et de compétence suffisant pour accéder au monde de l'entreprise.

En 2013, le Service d'accompagnement Meymac (SAM) est créé ; c'est en quelque sorte l'extension du service de suite.

2017 : arrêté par le Groupe d'Appui à la Prospective et l'Innovation associatif – décision du 6 octobre 2017, l'ESAT réorganise l'ensemble de ses activités et propose dorénavant un panel d'activités où chaque travailleur peut apprendre, progresser grâce à un accompagnement personnalisé et un suivi de ses aspirations professionnelles dans le cadre de son projet personnalisé.



2. Les points marquants de l'année 2020

2020 ANNEE DE CRISE SANITAIRE

L'année 2020 est fortement marquée par la crise sanitaire qui a obligé professionnels et travailleurs à évoluer dans des conditions complexes.

Durant la période de confinement, toutes les activités de l'ESAT ont été interrompues pour les travailleurs d'ESAT (Sous-traitance, Fabrication de palettes, Espaces Verts, Mise à disposition en entreprise, entretien des locaux, boulangerie et blanchisserie).

Pour l'activité de Boulangerie, les professionnels boulangers, les vendeuses et le livreur ont maintenu une production jusqu'au 4 Avril, date à laquelle il a été décidé un arrêt de cette activité faute de clientèle et de rentabilité. L'activité a repris normalement courant mai.

Pour l'activité Entretien des locaux, le personnel d'encadrement a poursuivi les interventions au sein du Foyer d'hébergement et du Foyer de vie où 15 usagers se retrouvaient confinés faute d'accueil possible dans le cercle familial.

Pour la Blanchisserie au bateau Lavoir, l'activité s'est poursuivie pendant toute la période du confinement afin de traiter exclusivement le linge de deux EHPAD. Les professionnels, d'ordinaire sur le site de Meymac, sont venus compléter l'équipe encadrante de cette structure.

Lors du 1^{er} confinement, afin de maintenir le lien avec l'ensemble des travailleurs, deux Educateurs Techniques Spécialisés ont pris contact avec les travailleurs externes n'ayant pas de suivi repéré par le SAVS (Service d'accompagnement Meymac).

Pendant toute la période du confinement, ces contacts téléphoniques se sont répétés à hauteur de deux fois par semaine (lundi et jeudi).

La reprise des activités et l'accueil des travailleurs a été organisée de manière progressive. Après 3 jours de préparation par l'équipe d'encadrement, le retour s'est effectué par petits groupes de travailleurs afin de favoriser l'apprentissage des gestes barrières et sécuriser le retour de chacun dans les ateliers.

- 04/05/2020 Reprise de l'activité espaces verts pour les travailleurs externes
- 13/05/2020 Reprise de l'activité blanchisserie et entretien des locaux pour les travailleurs externes
- 18/05/2020 Reprise de l'activité boulangerie pour les travailleurs externes
- 25/05/2020 Reprise des activités de sous-traitances et de fabrication de palettes pour les travailleurs externes et internes
 - => 1er groupe de travailleurs de 23 personnes réparties sur 4 ateliers
 - Activité blanchisserie, accueil d'un second groupe de travailleurs externes
- A compter du 2 juin, l'ensemble des activités ayant redémarré, le retour des travailleurs a continué de s'effectuer progressivement jusqu'au 15 juillet à raison de 2 à 8 personnes par semaine.

Au-delà du premier confinement, l'accueil des travailleurs et la poursuite des activités de production ont impliqué un accompagnement éducatif important autour des gestes barrières et une vigilance constante dans leur application. Règles qui sont toujours d'actualité à ce jour.

POSITIONNEMENT DE MONITEURS PRINCIPAUX D'ATELIER

Depuis Septembre 2020, Une nouvelle organisation dans l'accompagnement éducatif a été mise en place. Les trois Educateurs Techniques Spécialisés ont été positionnés dans une fonction de Moniteur d'atelier principal. Sans être exhaustif, leurs champs d'intervention sont les suivants :

Concernant les travailleurs de l'ESAT :

- projets personnalisés : répartition des travailleurs par secteur d'activités (Sous-traitance / Espaces verts, Pôle Bois et Entretien des locaux / Boulangerie et blanchisserie), soutien auprès des moniteurs d'atelier dans l'élaboration des projets, suivi des mises en perspectives (recherche d'entreprises pour des stages ou des mises à dispositions)
- Suivi et bilans des stagiaires

Concernant la gestion du personnel :

- Suivi des congés et des récupérations, plannings hebdomadaires, participation au recrutement

Concernant la production :

- Suivi quotidien des activités de production, recherche de nouveaux donneurs d'ordre, coordination des différentes organisations de l'ESAT.

Cette nouvelle organisation poursuit l'objectif d'améliorer la prise en compte des travailleurs, de favoriser leur montée en compétences et de tendre vers 100% des projets professionnels abordés dans l'année.

FORMATIONS ET RECONNAISSANCES DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE DES TRAVAILLEURS

Le contexte sanitaire n'a pas favorisé ces activités, une seule formation a été réalisée au cours de cette année 2020.

Métier paysagistes - espaces verts : formation en Janvier 2021 autour de la reconnaissance des végétaux et l'adaptation à des projets d'aménagement.

Différent et Compétent :

Six travailleurs se sont engagés dans le dispositif Différent et Compétent en janvier 2020 mais le premier confinement n'a pas permis aux professionnels et aux travailleurs de finaliser les dossiers de preuve.

Seul, un travailleur en activité Espaces Verts a validé ses compétences auprès d'un jury composé d'un Directeur d'ESAT et d'un représentant du CFPPA (Ministère de l'Agriculture).

Les engagements des 5 travailleurs restants sont reconduits en 2021.



3. L'activité économique de l'ESAT : 7 branches d'activités

ACTIVITE SOUS TRAITANCE : 56 USAGERS – CA : 148 597 €

Depuis près de 30 ans, l'ESAT réalisait le montage et le conditionnement de mouche-bébé pour la société DERMOPHIL. Suite à une lassitude des travailleurs et un manque de rentabilité, nous avons décidé de mettre un terme à cette activité. Pour pallier ce changement de cap, un travail de numérisation de documents pour la société NERGECO et de conditionnement de brossettes dentaires pour la société VELFORT a été proposé aux travailleurs de l'ESAT.

L'entreprise CELNAT continue de nous faire confiance dans le conditionnement des produits biologiques malgré une baisse d'activité depuis plusieurs années. Parallèlement, le conditionnement de thé et de tisanes pour l'entreprise PAGES se poursuit par période ainsi que des travaux ponctuels remis par des agriculteurs locaux (farine de châtaignes, lentilles...).

Nous poursuivons notre collaboration avec l'entreprise ING Fixations tant dans les travaux qui sont réalisés sur le site de Meymac que pour ceux effectués au sein même de l'entreprise par les usagers mis à disposition en autonomie. Enfin, l'entreprise RV nous fournit des travaux plus techniques comme l'assemblage de boîtiers électriques.

ACTIVITE ENTRETIEN DES LOCAUX : 9 TRAVAILLEURS – CA : 58 050 €

A la sortie du premier confinement (début Mai), 5 travailleurs ont repris le travail. Seules les interventions au sein des établissements et services de l'association ont été maintenues.

Dès le mois de Juillet, toute l'activité a repris. Le télétravail facilite les interventions dans les bureaux des entreprises.

ACTIVITE FABRICATION DE PALETTES : 16 TRAVAILLEURS EXCLUSIVEMENT MASCULINS – CA : 264 412 €

Depuis début Mai, date de reprise de l'activité, nous avons remarqué une baisse d'activité notable. Afin de pallier cette problématique, l'atelier a secondé les ateliers de sous-traitance.

A l'heure actuelle, l'atelier Palette vise une autre dynamique basée sur la diversité des activités. En effet, jusqu'à présent l'atelier fonctionnait avec un donneur d'ordres principal. A présent, nous trouvons de nouveaux marchés (réalisation de planchers, de caisses, de présentoirs...).

ACTIVITE ESPACES VERTS : 14 TRAVAILLEURS – CA : 108 114 €.

Cette activité n'a pas été touchée par la crise. Les demandes clients restent toujours aussi nombreuses même si les périodes de confinements ont mis en difficultés les équipes en empêchant de tenir la fréquence d'intervention prévue.

ACTIVITE BLANCHISSERIE : 8 TRAVAILLEURS – CA : 107 665 €.

Pour la première période de confinement, la blanchisserie était fermée à la clientèle suite aux mesures gouvernementales. Cependant, un service minimum a été instauré pendant 9 semaines afin d'assurer le traitement quotidien du linge pour de 2 EHPAD. Pour cela, ce sont les encadrants du site de Meymac qui ont réalisé cette production par roulement.

L'activité a été touchée par les restrictions sanitaires liées à la fermeture des gîtes et des hôtels avec qui nous travaillons.

ACTIVITE BOULANGERIE : 14 TRAVAILLEURS – CA : 254 649 €

L'activité de boulangerie s'est développée afin de proposer de nouveaux métiers aux travailleurs de l'ESAT : sandwicherie, snacking, livraison de clients, service en salle.

Depuis le 24 novembre 2020, l'ESAT a ouvert un nouveau point de vente (Chadrac) qui vient compléter l'activité de la boulangerie de la Vieille Ville et la fourniture de pains aux collectivités. Ce site propose, en plus de la vente de pain, pâtisserie et traiteur, une partie snacking. Cette activité offre de nouveaux métiers pour nos travailleurs : un mois après le démarrage de l'activité, un premier travailleur intégrait la partie sandwicherie sur laquelle il est aujourd'hui autonome.

A ce jour, cette activité poursuit son développement et laisse présager des opportunités d'évolution intéressante pour les travailleurs.

MISE A DISPOSITION EN MILIEU ORDINAIRE :

En 2020, 8 travailleurs issus de la sous-traitance ont connu l'expérience du milieu ordinaire même si la crise sanitaire a suspendu longtemps cette activité.

- Entreprise SABAROT (Chaspuzac) : 2 travailleurs en Janvier et Février 2020
- Maroquinerie du Puy (Chaspuzac) : 1 travailleur en Janvier et Février 2020
- ING Fixations (Brives-Charensac) : 4 travailleurs en autonomie de Janvier à Mars 2020

Nous constatons que le milieu ordinaire n'est pas toujours à la portée de tous malgré un accompagnement et une longue préparation. Un nombre restreint de travailleurs est apte à prétendre aux mises à disposition et le manque d'autonomie dans les déplacements s'ajoute à ces difficultés.

Pour les travailleurs détenteurs du permis B, nous avons mis en place, en lien avec l'association FIT, un bilan de conduite pour s'assurer de leur capacité à assurer les livraisons des unités de boulangerie et de blanchisserie mais aussi à transporter leur collègues de travail.

4. La population accueillie

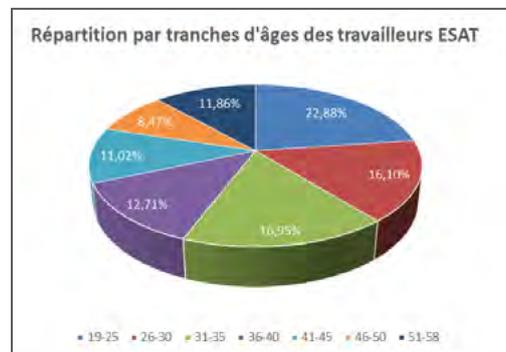
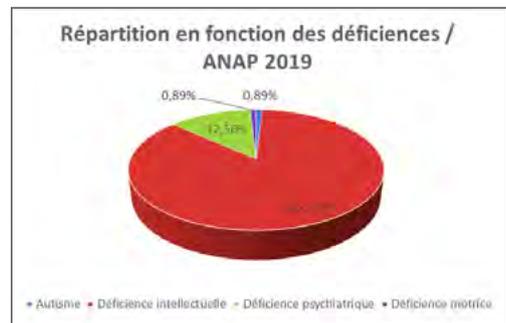
LA POPULATION

L'ESAT connaît une évolution des caractéristiques de la population accueillie : elle s'infléchit vers le champ du «handicap psychique» même si pour l'instant, ces «nouvelles populations» s'additionnent plus qu'elles ne se substituent au champ du handicap mental.

L'accueil de jeunes travailleurs provenant des IME du territoire atilgérien a rajeuni la population de l'établissement. La moyenne d'âge des travailleurs est de 35 ans.

LES ENTRÉES ET SORTIES

L'ESAT compte pour l'année 2020, 9 admissions et 5 sorties. L'effectif au 31/12/2019 était de 113 usagers pour 115 au 31/12/2020 respectant scrupuleusement notre agrément de 112 ETP.



En 2020, l'ESAT a accompagné 119 personnes bénéficiant d'une orientation MDPH.

Agrément de l'ESAT de Meymac	112 ETP
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2020	115 personnes
• Fins d'accompagnement	5 personnes
• Nouveaux accompagnements	9 personnes
• Renouvellements d'accompagnement	3 personnes

Sur les 112 places, l'ESAT dispose de 8 places de section transitionnelle, sur l'année 2020 :

- 3 nouvelles personnes ont été accueillies
- 3 personnes ont mis fin à leur accompagnement
- 3 personnes ont été réorientées en section traditionnelle

LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES TRAVAILLEURS

Objet du CVS

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objet de favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médicosocial ainsi que celles de leur famille ou tuteur, et de les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Compétences du CVS

Le CVS a une compétence consultative et de proposition. Il se prononce sur toute question intéressant la vie l'ESAT et notamment sur l'organisation interne et les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge, les activités (etc.).

En 2020, deux réunions ont été organisées : une première en juillet et une seconde en décembre, ces deux réunions organisées dans le respect des règles liées à la crise sanitaire ont permis de réaliser un retour d'expérience de la gestion de cette période de pandémie.

Activité : évolution de l'activité sur 4 ans

	2020	2019	2018	2017
Nbre de journées réalisées	21 998	24 549	22 681	24 122
Nbre de journées prévisionnelles	24 976	25 516	25 516	25 509
Taux occupationnel	88,08 %	98,29 %	90,81 %	96,58 %

Le taux d'occupation 2020 s'établit à 88,08%.

Le contexte sanitaire qui a provoqué la fermeture de l'établissement sur pratiquement 2 mois conjugué au retour progressif au travail des usagers, explique la baisse d'activité sur l'année 2020.

5. Les Ressources Humaines

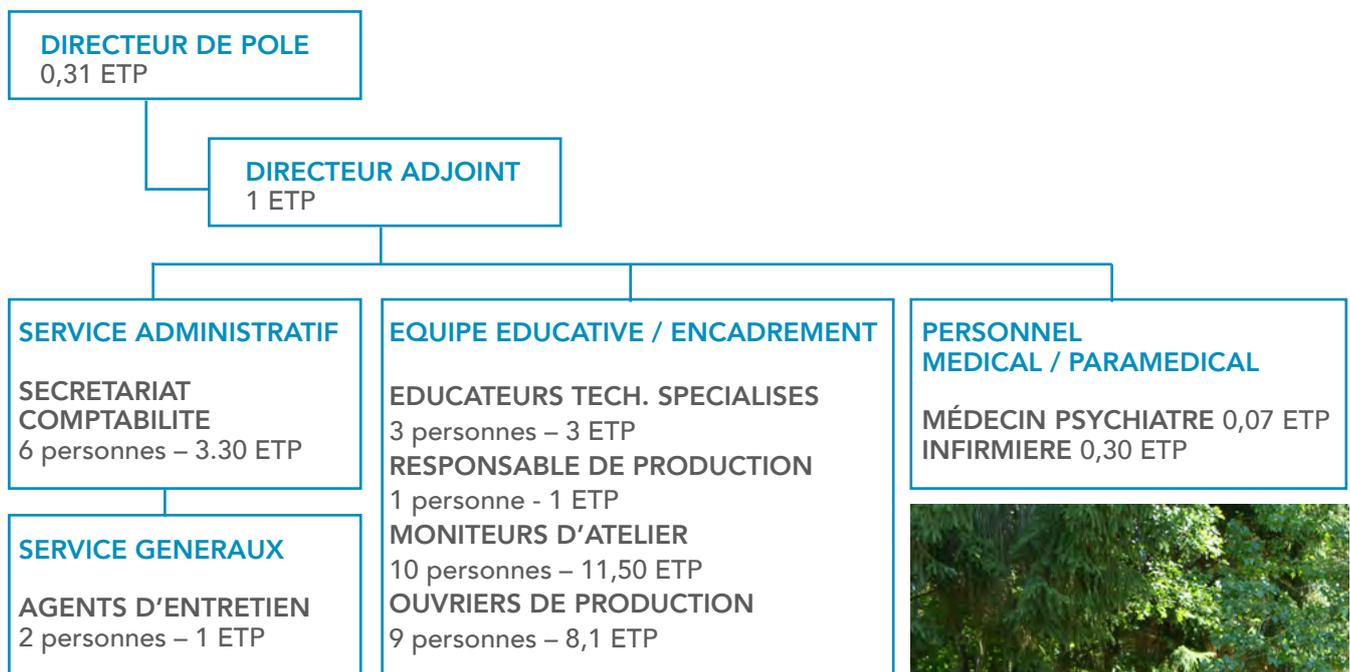
ORGANIGRAMME

Etablissement du Pôle Handicap Adultes, l'ESAT de Meymac est dirigé conjointement par le directeur de pôle et le directeur adjoint

L'histoire des établissements de Meymac et la proximité géographique avec l'ESAT amène un partage de certaines fonctions :

- Direction et service administratif : directeur de pôle, comptables et agents administratifs
- Personnel médical et para médical
- Personnel des services généraux

Le directeur adjoint qui consacre l'intégralité de son temps à l'organisation des activités et à la coordination de l'accompagnement des travailleurs et stagiaires accueillis sur les différents sites de l'ESAT.



Absentéisme – Arrêts maladie

1 595 journées d'absences qui ont concernées 24 salariés dont 12 en lien avec la COVID

- 1060 journées d'arrêt maladie
- 277 journées cas contacts ou avérés COVID
- 37 journées arrêt maladie maternité
- 210 journées en temps partiel thérapeutique
- 14 arrêts maladie de plus de 30 jours



Effectifs / Recrutements

ESAT : 42 personnes au 31/12/2020			
SALARIES EN CDI	SALARIES EN CDD	RECRUTEMENTS	DEPARTS
35 personnes	13 personnes sur l'année 2020	<ul style="list-style-type: none"> 13 personnes en CDD sur des remplacements ou accroissements temporaires d'activité 2 contrats d'apprentissage 8 personnes recrutées en CDI 	<ul style="list-style-type: none"> 1 départ en retraite (éducateur technique spécialisé)

Formations

INTITULE	BENEFICIAIRES	DUREE
Accompagnement à la conception et l'écriture du projet d'établissement	Encadrement et équipes éducatives	60 heures interruption pendant la période de confinement avec report en 2021
Analyse de la Pratique Professionnelle	Equipe éducative	1 séance par mois interruption pendant la période de confinement
Analyse de la fonction alimentation	Equipe boulangerie (6 personnes)	5 jours

Malgré une année bouleversée par la crise sanitaire, professionnels et usagers ont maintenu le cap dans les différentes productions réalisées à l'ESAT. L'année 2021 laisse présager, avec le changement de direction adjointe à l'ESAT, de nouvelles perspectives visant à :

- ⇒ développer les activités de l'ESAT en tendant vers des diversifications d'activités et des mises à disposition.
- ⇒ poursuivre l'accompagnement des travailleurs dans le développement de leurs compétences au travers de référentiels métiers.

La période particulièrement complexe ainsi que la gestion des procédures liées à la pandémie pèsent dans la balance économique. La gestion rigoureuse et un investissement constant des travailleurs restent des atouts majeurs pour la pérennité de l'activité. Issu du monde industriel et se formant au CAFDES, l'arrivée début 2021 d'un nouveau Directeur Adjoint sur le site offrira l'impulsion commerciale escomptée et la rigueur méthodologique et organisationnelle à notre établissement. L'implication sans faille du personnel encadrant et de l'équipe administrative participeront à la réussite collective de l'accompagnement à Meymac.



Une équipe de professionnels

10 TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP
3 ENCADRANTS

NOTRE PLUS GRANDE FORCE
L'ESAT, au travers de ses activités, fait partie intégrante du monde économique et concurrentiel. A ce titre l'ESAT doit s'adapter et être réactif.

OBJECTIFS RÉALISÉS
En janvier 2020, la boulangerie de la Vieille Ville du Puy-en-Velay, déménage son laboratoire sur le site de l'IME Les Cévennes à MONS. Pour créer un "Nouveau fournil ultra moderne"

”

LES

FOYERS

D'HÉBERGEMENT

“

1. Présentation du Foyer d'hébergement de Meymac

Le Foyer d'hébergement de Meymac se situe sur la Commune du Monastier-sur-Gazeille, au lieu-dit Meymac, à 3 kilomètres du centre-bourg. Il partage son site avec l'ESAT du même nom qui lui accompagne 120 travailleurs handicapés. Depuis le 1er janvier 2019, le Foyer d'hébergement a vu l'effectif des résidents accompagnés se réduire pour s'inscrire dans le projet d'évolution des foyers de Meymac avec la création d'un Foyer de vie.

En 2020, le foyer a accompagné jusqu'à 43 usagers, l'effectif du foyer était de 40 résidents au 01/01/2021.

LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Arrêté du 2 septembre 1980 fixant la création du Foyer de Meymac par la transformation de l'IME existant. Il fixe alors la capacité d'accueil à 70 places.

Arrêté N°2012/133 du 10 décembre 2012 afixant la capacité d'accueil du Foyer de Meymac à 63 places afin de permettre la création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Arrêté N°2017/077 du 24 avril 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'ASEA de Haute-Loire pour le fonctionnement du Foyer d'Hébergement de Meymac pour une durée de 15 ans.

Arrêté N°2019/067 du 8 mars 2019 portant modification de la capacité du Foyer de Meymac à 49 places suite à la création du Foyer de Vie de Meymac.

Arrêté N°2019/197 du 16 décembre 2019 portant modification de la capacité du Foyer de Meymac à 39 places au 1er janvier 2020.

HISTORIQUE

L'établissement de Meymac existe depuis 1966. Sa première mission éducative était de recevoir des garçons handicapés mentaux de 6 à 16 ans dans le cadre d'un IMP. En 1972, cette structure a été complétée par une section IMPro de 14 à 16 ans.

1980 marque le début d'une reconversion de l'institution vers l'accueil d'adultes. Le Foyer de Meymac voit le jour en 1982.

1998, l'institution développe un accueil à mi-temps au CAT pour favoriser le maintien des acquis professionnels des personnes vieillissantes tout en gardant leur inscription dans l'institution par la mise en place de soutiens particuliers.

2001, le Foyer de Meymac développe l'accueil en externat complété par un suivi d'un service d'accompagnement à la vie sociale. L'année suivante voit l'ouverture d'un hébergement décentralisé au Puy-en-Velay, pour les internes les plus autonomes (6 personnes).

2009, acquisition locative avec le Foyer Vellave d'un immeuble sur trois étages au Puy-en-Velay permettant de développer un travail sur l'autonomie des résidents en situation d'externat. 8 travailleurs de l'ESAT dont 2 couples habitent dans cet immeuble.

2015, création de 6 studios sur le bâtiment principal du Foyer d'Hébergement. Ce nouveau dispositif permet un travail sur l'autonomie des résidents dans l'optique d'une installation en externat.

2018, gestion de projet : vers l'ouverture d'un foyer de vie par redéploiement de places du foyer d'hébergement.

1^{er} janvier 2019, ouverture du foyer de vie pour 14 personnes.



2. 2020 Année de crise sanitaire

La pandémie de COVID 19 a entraîné depuis mars 2020 une réorganisation du travail et une gestion de crise pour assurer la continuité de la prise en charge en veillant à la sécurité des résidents et des salariés de l'établissement.

Gestion de la période de confinement puis de déconfinement progressif : mars à juillet 2020

Sur un effectif de 40 usagers, sept résidents sont restés au Foyer d'Hébergement (mi-mars à fin avril), un résident est revenu le 28 avril dans le cadre d'une procédure d'isolement.

Accompagnement résidents et familles (foyer d'hébergement et foyer de vie cumulés)

- 500 contacts téléphoniques pendant les 9 semaines de confinement (16.03 au 17.05), en moyenne un appel par résident a été passé par semaine, par les équipes éducatives
- 80 contacts ou entretiens téléphonique ont été réalisés avec la psychologue Mme BONNAIRE pour 23 résidents
- 20 visites à domicile ont été organisées à compter du 20.04 ainsi que l'accompagnement d'un résident dans sa famille à Lyon
- 4 communications écrites par mail pendant la période de confinement adressées aux familles et/ou représentants légaux.

DÉCONFINEMENT

Un retour séquentiel des résidents avec reprise du travail à l'ESAT a été organisé à partir du 25 mai. Un protocole de déconfinement travaillé en équipe pluridisciplinaire a été transmis aux familles et résidents. A chaque retour, un temps d'accueil et de communication a été animé par les éducateurs autour des questions de prévention et d'appropriation des gestes barrières.

- 25 mai : 2 résidents
- 02 juin : 8 résidents
- 09 juin : 6 résidents
- 15 juin : 2 résidents
- 15 juillet : 4 résidents

PROTOCOLES DE GESTION DE CRISE MIS EN PLACE :

- ⇒ Procédure isolement
- ⇒ Procédure nettoyage des chambres
- ⇒ Mise en place de questionnaires et de relevés de température au retour des résidents
- ⇒ Protocole Visites A Domicile
- ⇒ Accueil résidents retour domicile
- ⇒ Accueil résidents retour d'examens ou visite médical
- ⇒ Cas contact
- ⇒ Procédure habillage/déshabillage
- ⇒ Mesures de précaution / gestes barrières personnels administratifs
- ⇒ Emargement des personnels

Suite à l'évolution de l'épidémie, l'infirmière a été formée à la réalisation de test PCR le 26 octobre 2020. Cela a permis la réalisation de tests au sein même de la structure et ainsi pouvoir dépister et isoler plus rapidement.

Entre le 27 octobre et le 31 décembre 2020, 13 tests PCR ont été réalisés au sein du foyer d'hébergement dont 3 se sont révélés positifs.

Au total 6 résidents ont été contaminés par la COVID 19 en 2020.

ABSENCES DE PERSONNELS EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE

- 75 jours d'absence « cas contacts » ou cas avérés COVID
- 7 professionnels concernés

3. Profils des résidents accueillis

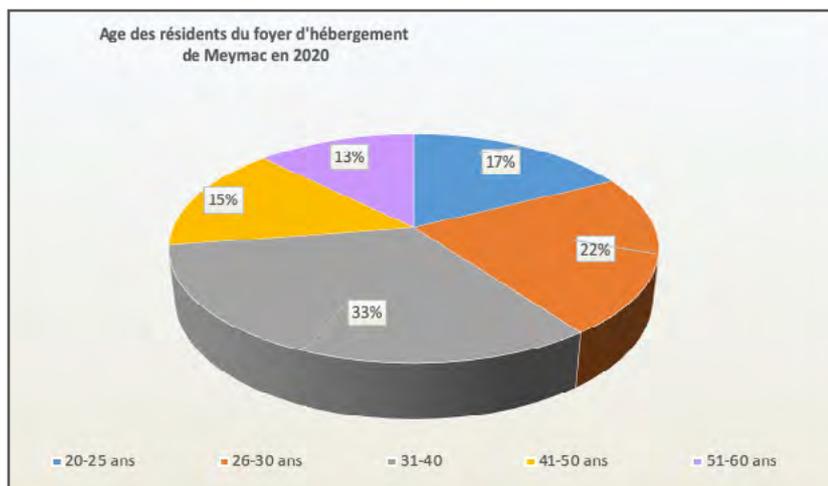
Tranche d'âge

La moyenne d'âge des résidents est de 35 ans en 2020, identique à 2019 et légèrement inférieure à 2018 (39 ans).

- ⇒ 70 % des résidents ont moins de 40 ans
- ⇒ 12,5% des résidents ont plus de 51 ans

Nature du handicap

Le foyer d'hébergement dispose d'un agrément pour l'accueil d'adultes travailleurs en ESAT porteurs de déficience intellectuelle.



Admissions et sorties

ADMISSIONS													
Provenance	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Aucune admission en 2020													
TOTAL													
SORTIES													
MILIEU OUVERT							2		1				3
FOYER DE VIE (Meymac ou autre)													
Autre (famille d'accueil, Etablissement pour personnes âgées)										1			1
TOTAL							2		1	1			4

A noter :

- Pour tenir le cadre du CPOM, le foyer n'a procédé à aucune admission en vue de réduire le nombre de places d'hébergement d'internat.
- A contrario, le travail des équipes éducatives et le contexte de crise sanitaire a permis le départ de résidents vers le milieu ordinaire pour quatre d'entre eux : un résident s'est installé dans un logement indépendant à la suite d'un essai accompagné par l'équipe du SAM, deux résidentes se sont installés de manière définitive avec leur compagnon après avoir vécu avec eux la période de confinement. Enfin un résident a pris sa retraite et s'est installé dans sa famille.

4. L'activité du foyer

Evolution de l'activité sur 4 ans

	2020	2019	2018	2017
Nbre de journées réalisées	15 611	17 528	22 229	22 471
Nbre de journées prévisionnelles	15 198	17 885	22 995	22 995
Taux occupationnel	102,72 %	98 %	96,66 %	98,22 %

Dans le cadre du CPOM, l'évolution des agréments du foyer s'inscrit au rythme des arrêtés d'autorisation :

- ⇒ Mars 2019 autorisation pour 49 places
- ⇒ Décembre 2019 autorisation pour 39 places
- ⇒ Décembre 2020 autorisation pour 30 places

A noter :

Le taux d'occupation 2020 de 102.70% s'explique par un nombre de journées réalisées supérieur à celui proposé au budget prévisionnel 2020 soit 413 journées de plus. Cette situation trouve son explication :

- dans l'articulation et la temporalité des mouvements des résidents vers le milieu ordinaire notamment. Si la crise sanitaire a pu accélérer certains départs d'autres ont pu être freinés : 40 résidents dans l'effectif au 31/12/2020 contre 39 attendus.

- dans le mode de comptabilisation des journées d'activité plus favorable dont nous a fait bénéficier le Conseil Départemental de Haute-Loire pendant la crise sanitaire.

ACCUEIL DE STAGIAIRES RÉSIDENTS

Dans le cadre des collaborations avec les établissements du territoire, le foyer d'hébergement est amené à recevoir des usagers adultes handicapés. Ces stages font l'objet de conventions signées entre les établissements.

Des visites de stages sont organisées pour permettre au futur stagiaire de se familiariser avec le groupe de vie qui va l'accueillir. Un dossier administratif et une synthèse éducative est communiqué par l'établissement d'origine. Le foyer d'hébergement ne proposant plus d'admission, ces stages complémentaires à l'ESAT sont réalisés pour effectuer une évaluation de la capacité de l'utilisateur à s'intégrer dans une structure d'hébergement pour adultes. A l'issue de chaque stage, un bilan est réalisé et un écrit transmis à l'établissement.

La crise sanitaire a là aussi perturbé l'accueil d'usagers dans le cadre de stages d'évaluation.

Aussi, 4 conventions ont été signées en 2020, contre 8 stagiaires accueillis en 2019.

ETABLISSEMENT D'ORIGINE	NOMBRE DE STAGIAIRES	PERIODE	NOMBRE DE SEMAINES
IME LES CEVENNES	2 STAGIAIRES	Janvier 2020 Mars 2020 Stage novembre reporté	3 semaines 1 semaine, au lieu de 3 prévues
IME SYNERGIE 43	1 STAGIAIRE	Septembre/octobre 2020	4 semaines
IME Maurice CHANTELAUZE	1 STAGIAIRE	Octobre 2020	2 semaines

Accompagnement éducatif

Depuis janvier 2019, le Foyer d'hébergement s'est recentré sur deux groupes de vie axant son accompagnement sur l'autonomie à travers les différents outils d'hébergement disponibles sur le site de Meymac : 2 lieux de vie collectifs de 20 et 8 places, 6 studios, 1 appartement de 4 places, 2 villas de 3 et 2 places.

A noter :

Si l'année 2019 avait été riche en partenariat, projets et activités diverses, en 2020 de nombreuses collaborations ont dû être suspendues c'est le cas avec le Planning Familial ou avec certaines associations sportives ou de loisirs. La réduction des activités extérieures comme mesure de protection et de prévention est venue fragiliser le travail mis en œuvre vers l'autonomie et l'inclusion des résidents initié en 2019 (déplacements individuels limités, participation aux activités sportives ou de loisirs extérieures stoppés).

ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS

L'infirmière coordonne le parcours de santé des résidents du foyer d'hébergement à travers la réalisation de différentes missions.

Soins techniques :

- Prises de sang : 41 prélèvements en 2020
- ECBU : 2 prélèvements en 2020
- Prises de constantes et suivi de l'IMC
- Soins divers (pansements...)
- S'assurer de la continuité des soins (lien avec la famille, les IDEL, responsables de séjours ...)

Suivi thérapeutique :

- Préparation des traitements sous forme de piluliers hebdomadaires individuels, acheminement dans les groupes de vie
- Collaboration avec la pharmacie locale pour la délivrance des traitements
- Gestion des ordonnances

Actions de prévention et d'éducation à la santé, entretiens de soutien :

- Information et éducation sur les gestes barrières, désinfection des mains et utilisation d'un masque. (information de 20 minutes 3 groupes différents sur le FH 2 Mézenc et 1 Jonquille)
- Information et sensibilisation sur le vaccin de la grippe saisonnière
- Entretiens de soutien psychologique

Coordination et pluridisciplinarité :

- Relations avec les médecins, les familles
- Participation aux réunions d'équipe (1 réunion hebdomadaire en moyenne durée 2 heures)
- Participation, selon les situations, aux Projets Personnalisés

Administratif :

Mise à jour et actualisation quotidienne des dossiers médicaux papiers et informatisés :

- Classer, scanner tous les comptes rendus médicaux et ordonnances.
- Réception, archivage et insérer dans le LOGICIEL USAGERS les bilans (prise de sangs, tests PCR, ECBU, prélèvement...)

Vaccination grippe saisonnière 2020

En 2020, **17 résidents du foyer d'hébergement ont été vaccinés contre la grippe saisonnière**. Un courrier avait préalablement été envoyé aux familles des résidents afin de les sensibiliser et recueillir les accords pour la vaccination de la grippe saisonnière au vu du contexte sanitaire particulier cette année (COVID 19).

Accompagnements aux RDV médicaux :

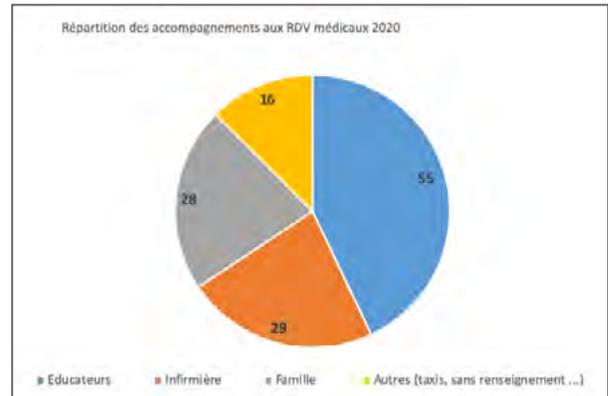
La prise de rendez-vous et l'accompagnement s'effectuent majoritairement par les éducateurs du foyer d'hébergement. L'infirmière est amenée à assurer des accompagnements médicaux dans la mesure où ceux-ci requièrent une compétence technique. Il s'agit des consultations pour des affections de longue durée ou pour des pathologies lourdes (oncologie, neurologie etc.)

La saisie dans le logiciel des rendez-vous médicaux est assurée par l'infirmière qui diffuse à l'équipe éducative mensuellement la liste des rendez-vous.

Les documents papiers, supports aux RDV, sont conservés à l'infirmerie.

Les rendez-vous extérieur :

Les résidents du foyer d'hébergement ont eu cette année :
- **128 RDV avec des médecins spécialistes** à l'extérieur de la structure,
- 45 RDV en 2020 sur plages horaires réservés par le dentiste du Monastier,
- prise en charge kiné : seulement 5 RDV en 2020 pour cause de COVID 19.



Les rendez-vous au sein de l'établissement :

Grace à l'intervention de professionnels de santé au sein de l'établissement, de nombreux rendez-vous médicaux sont réalisés sur place lors des venues des différents intervenants. Seul le médecin psychiatre est salarié de l'établissement, les autres intervenants assurent leurs consultations dans le cadre de leur activité libérale.

Pour autant pour une meilleure efficacité et collaboration les rendez-vous sont organisés et préparés en amont par l'infirmière

- Médecin psychiatre présent 2h tous les lundis : 69 consultations
- Médecin généraliste présent environ 1h tous les lundis : 57 consultations
- Pédicure/podologue présent ½ journée par mois : 62 consultations

FOCUS: INTERVENTION D'UN MEDECIN GENERALISTE AU SEIN DES ETABLISSEMENT DE MEYMAC

Suite à l'installation d'un nouveau médecin généraliste sur la commune du Monastier-sur-Gazeille, nous avons saisi l'opportunité d'organiser un temps de présence du médecin au sein des établissements.

Une information a été faite aux résidents et aux représentants légaux pour leur permettre de faire le choix d'un nouveau médecin traitant ou non.

Depuis le 24 février 2020, ce praticien intervient au sein de l'établissement sur un jour fixe dans le cadre de son activité libérale.

L'infirmière coordonne en amont les personnes ayant besoin d'une consultation et organise les RDV à l'infirmierie.

Cette organisation présente l'avantage d'avoir un créneau dédié à la prise en charge médicale des résidents et d'éviter la perte de temps pour les professionnels liée aux accompagnements. Aujourd'hui 74% des résidents ont fait le choix de ce nouveau praticien comme médecin traitant.

La prise en charge psychologique des usagers

Depuis 2019, une réorganisation du travail de la psychologue clinicienne a permis de proposer aux résidents un suivi psychothérapeutique régulier ou ponctuel ainsi qu'un rendez-vous systématique au moment de l'élaboration du projet personnalisé. Cette prise en charge correspond à 110 consultations pour 2020.

La psychologue intervient également en réunion d'équipe à raison de 2 réunions mensuelles.

5. Le Conseil de la Vie Sociale

OBJET DU CVS

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objet de favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médicosocial ainsi que celles de leur famille ou tuteur, et de les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

COMPÉTENCES DU CVS

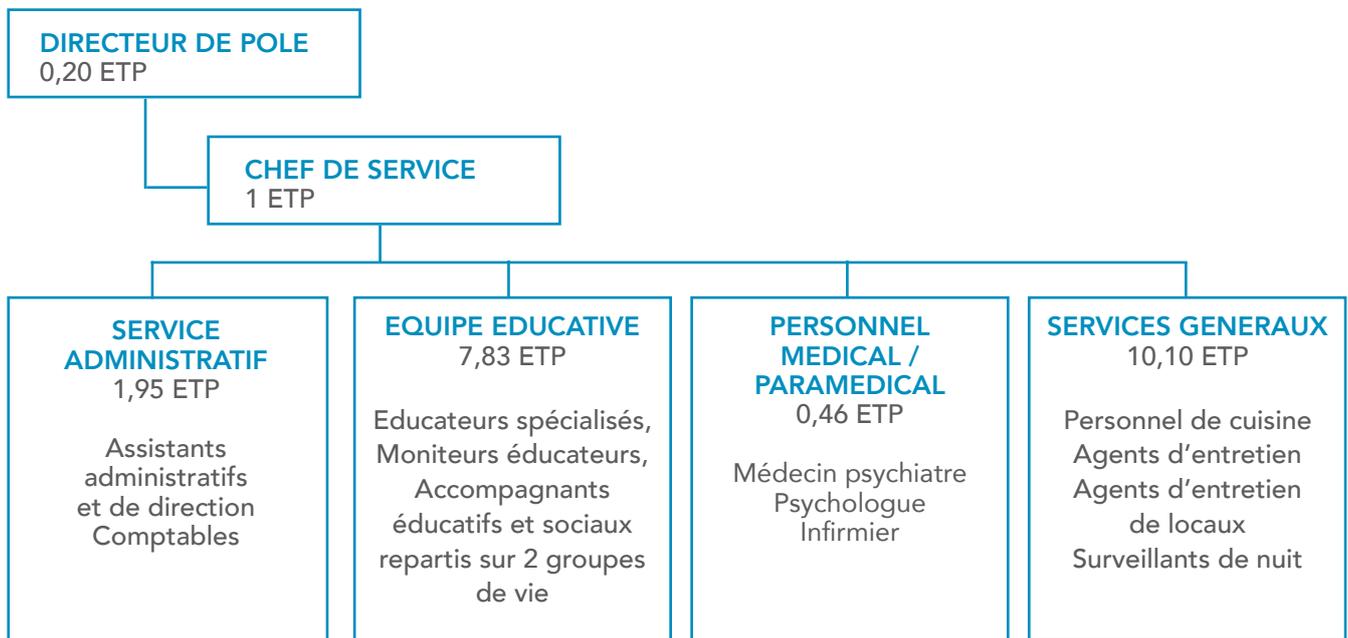
Le CVS a une compétence consultative et de proposition. Il se prononce sur toute question intéressant la vie du foyer d'hébergement et notamment sur l'organisation interne et la vie quotidienne, les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge, les activités (etc.).

En 2020, deux réunions ont été organisées : une première en juillet et une seconde en décembre, ces deux réunions organisées dans le respect des règles liées à la crise sanitaire ont permis de réaliser un retour d'expérience de la gestion de cette période de pandémie.

6. Les Ressources Humaines

L'histoire des établissements de Meymac et la proximité géographique avec l'ESAT amène un partage de certaines fonctions :

- Direction et service administratif : directeur de pôle, comptables et agents administratifs
- Personnel médical et para médical
- Personnel des services généraux



Absentéisme – Arrêts maladie

1 644 journées d'absences qui ont concernées 25 salariés dont 7 en lien avec la COVID.

- 1033 journées d'arrêt maladie
- 75 journées cas contacts ou avérés COVID
- 149 journées arrêt maladie maternité
- 175 journées en temps partiel thérapeutique
- 75 journées maladie en accident du travail
- 8 arrêts maladie de plus de 30 jours

Effectifs / Recrutements

FOYER D'HEBERGEMENT : 38 personnes au 31/12/2020			
SALARIES EN CDI	SALARIES EN CDD	RECRUTEMENTS	DEPARTS
33 personnes sur les deux foyers	14 personnes sur l'année 2020	<ul style="list-style-type: none"> 13 personnes en CDD sur des remplacements ou accroissements temporaires d'activité 1 contrat de professionnalisation en octobre 2020 pour une professionnelle en formation AES 4 personnes recrutées en CDI (assistante administrative, moniteur éducateur, AES et veilleur de nuit) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 départ en retraite (cuisinier) 1 démission (AMP) 2 licenciements pour inaptitude (agent d'entretien et surveillant de nuit) 3 départs dans le cadre d'une mobilité interne à l'association

Formations

INTITULE	BENEFICIAIRES	DUREE
Accompagnement à la conception et l'écriture du projet d'établissement	Encadrement et équipes éducatives	60 heures interruption pendant la période de confinement avec report en 2021
Analyse de la Pratique Professionnelle	Equipe éducative	1 séance par mois interruption pendant la période de confinement
Analyse de la fonction alimentation	Equipe cuisine (4 personnes)	2 jours
Surveillant de nuit qualifié	Veilleur de nuit (1 personne)	2019/2020

Stagiaires professionnels

L'accueil de stagiaires en formation professionnelle est régulier au sein de l'établissement, il permet à des futurs professionnels de découvrir des organisations et des modes d'accompagnement. Les équipes peuvent se saisir de cette présence nouvelle pour évaluer leurs prises en charge et les faire évoluer.

FORMATION	DURÉE	Période de stage
Educateur spécialisé 2ème année - IREIS	36 semaines	Stage long septembre 2018 à mars 2020
Educateur spécialisé 2ème année - ARFRIPS	27 semaines	Stage long septembre 2020 à mai 2021
Stage d'immersion dans le cadre d'une reconversion professionnelle	15 jours	30/11/2020 au 20/12/2020

7. Les projets

Conduite du CPOM : Horizon 2022

L'autorisation pour 30 places d'accueil au Foyer d'hébergement (2021/2022) nous amène à poursuivre le travail entrepris d'accompagnement de nos usagers qui le peuvent et le souhaitent vers le milieu ordinaire.

Cette démarche est rendue possible par l'étroite collaboration avec les services d'accompagnements du milieu ouvert.

Ecriture participative du Projet d'Etablissement

Projet mis à l'arrêt après un démarrage début 2020 en raison de la crise sanitaire, reprise et finalisation sur l'année 2021.

La démarche qualité

Initiée courant 2019, la démarche qualité a été présentée aux équipes et un comité de pilotage a été constitué.

L'ensemble des travaux vont reprendre à la fin du 1^{er} semestre 2021 dans une démarche harmonisée au niveau associatif pour conduire à l'évaluation interne de l'établissement.

1. Présentation du Foyer de vie de Meymac

Le Foyer de vie de Meymac se situe sur la Commune du Monastier-sur-Gazeille, au lieu dit Meymac, à 3 kilomètres du centre-bourg. Il partage son site avec le foyer hébergement (40 résidents accompagnés au 31/12/2020) et l'ESAT (120 travailleurs handicapés accompagnés). Depuis son ouverture le 1er janvier 2019, le foyer de vie accueille 14 résidents, en hébergement permanent.

LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

L'arrêté N°2019/066 du 8 mars 2019 portant création d'un Foyer de vie par redéploiement de places du Foyer d'hébergement, soit 14 places d'accueil permanent.

Arrêté N°2012/133 du 10 décembre 2012 fixant la capacité d'accueil du Foyer de Meymac à 63 places.

HISTORIQUE

L'établissement de Meymac existe depuis 1966. Sa première mission éducative était de recevoir des garçons handicapés mentaux de 6 à 16 ans dans le cadre d'un IMP. En 1972, cette structure a été complétée par une section IMPro de 14 à 16 ans.

1980 marque le début d'une reconversion de l'institution vers l'accueil d'adultes. Le Foyer de Meymac voit le jour en 1982.

1998, l'institution développe un accueil à mi-temps au CAT pour favoriser le maintien des acquis professionnels des personnes vieillissantes tout en gardant leur inscription dans l'institution par la mise en place de soutiens particuliers.

2001, le Foyer de Meymac développe l'accueil en externat complété par un suivi d'un service d'accompagnement à la vie sociale. L'année suivante voit l'ouverture d'un hébergement décentralisé au Puy-en-Velay, pour les internes les plus autonomes (6 personnes).

2009, acquisition locative avec le Foyer Vellave d'un immeuble sur trois étages au Puy-en-Velay permettant de développer un travail sur l'autonomie des résidents en situation d'externat. 8 travailleurs de l'ESAT dont 2 couples habitent dans cet immeuble.

2015, création de 7 studios sur le bâtiment principal du Foyer d'Hébergement. Ce nouveau dispositif permet un travail sur l'autonomie des résidents dans l'optique d'une installation en externat.

2018, gestion de projet : vers l'ouverture d'un foyer de vie par redéploiement de places du foyer d'hébergement.

1^{er} janvier 2019, ouverture du foyer de vie pour 14 personnes.



2. 2020 Année de crise sanitaire

La pandémie de COVID 19 a entraîné depuis mars 2020 une réorganisation du travail et une gestion de crise pour assurer la continuité de la prise en charge en veillant à la sécurité des résidents et des salariés de l'établissement.

GESTION DES PÉRIODES DE CONFINEMENT

Sur un effectif de 14 résidents, 9 sont restés au foyer de vie (mi-mars à fin avril). Un dixième les a rejoints le 14 mai 2020, sa famille ayant besoin de répit.

Ensuite, à l'automne, les résidents et l'équipe éducative ont été fortement touchés par le virus de la COVID 19, entraînant un confinement en chambre de tous les résidents pendant 15 jours, à partir du 5 novembre 2020. Une surveillance accrue de leur état de santé physique et psychique était réalisée régulièrement dans la journée. Une personne a nécessité des soins médicaux plus importants : elle fut confiée au SSR du Monastier-sur-Gazeille pendant 1 mois.

Accompagnement résidents et familles (foyer d'hébergement et foyer de vie cumulés)

- 500 contacts téléphoniques pendant les 9 semaines de confinement (16.03 au 17.05), en moyenne un appel par résident a été passé par semaine, par les équipes éducatives
- 80 contacts ou entretiens téléphonique réalisés avec la psychologue Mme BONNAIRE pour 23 résidents
- 15 rencontres organisées dans les locaux du self ont permis aux familles de rendre visite à leur proche entre le 24 avril et le 10 mai
- 20 visites à domicile organisées à compter du 20.04 ainsi que l'accompagnement d'un résident dans sa famille à Lyon
- 4 communications écrites par mail pendant la période de confinement adressées aux familles et/ou représentants légaux.

Protocoles de gestion de crise mis en place :

- ⇒ Procédure isolement
- ⇒ Procédure nettoyage des chambres
- ⇒ Mise en place de questionnaires et de relevés de température au retour des résidents
- ⇒ Protocole Visites A Domicile
- ⇒ Accueil résidents retour domicile
- ⇒ Accueil résidents retour d'examens ou visite médical
- ⇒ Cas contact
- ⇒ Procédure habillage/déshabillage
- ⇒ Mesures de précaution / gestes barrières personnels administratifs
- ⇒ Emargement des personnels

Suite à l'évolution de l'épidémie, l'infirmière a été formée à la réalisation de test PCR le 26 octobre 2020. Elle a ainsi pu réaliser des tests au sein même de la structure permettant de dépister et isoler plus rapidement. Entre le 27 octobre et le 31 décembre 2020, 25 tests PCR ont été réalisés au sein du foyer de vie, 9 se sont révélés positifs. 1 résidente n'a pu être testée compte tenu de son handicap.

Absences de personnels en lien avec la crise sanitaire

- 109 jours d'absence « cas contacts » ou cas avérés COVID
- 7 professionnels concernés

3. Activité du foyer de vie

MISSIONS DU FOYER

Le foyer de vie de Meymac répond à 3 missions :

- L'hébergement permanent de 14 résidents
- L'accueil à temps partiel des travailleurs d'ESAT résidant au foyer d'hébergement de Meymac
- L'accueil de jour doté d'un agrément de 3 places

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DEPUIS L'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER 2019

• L'HEBERGEMENT PERMANENT

Activité hébergement permanent		2020	2019
	Nbre de journées réalisées	5 124	4 993
	Nbre de journées prévisionnelles	5 124	5 110
	Taux occupationnel	100 %	97,71 %

En 2020 la pleine activité fut réalisée, contrairement à 2019 où une place fut vacante plusieurs mois suite au décès d'un résident.

Ce taux plein d'activité bénéficie du mode de comptabilisation des journées d'activité plus favorable dont nous a fait bénéficier le Conseil Départemental de Haute-Loire pendant la crise sanitaire.

• L'ACCUEIL DE JOUR

Depuis 2020, le foyer de vie de Meymac dispose d'un agrément de 3 places pour l'activité d'«accueil de jour». L'accueil de jour permet à des personnes en situation de handicap vivant à domicile, en famille ou dans le cadre de l'accueil familial, de venir une ou plusieurs journées par semaine au foyer de vie afin de maintenir un lien social et participer à diverses activités. C'est aussi une solution de répit pour les aidants.

Activité accueil de jour		2020	2019
	Nbre de journées réalisées	14	Activité non autorisée
	Nbre de journées prévisionnelles	381	
	Taux occupationnel	3,67 %	

Avec 3 admissions à compter d'octobre 2020, le taux d'occupation est donc de 3,67 %.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la taille exigüe des locaux du foyer de vie, il n'a pas été possible d'accueillir 3 personnes par jour en 2020. Une réflexion est en cours au sein des équipes de Meymac afin de proposer l'accueil de jour dans des locaux plus spacieux (groupe Le Mézenc), à compter de juin 2021.

DEMANDES ET VISITES POUR L'ACCUEIL DE JOUR

En 2020 :

- 8 demandes de renseignements ont été réalisées par téléphone
- 4 visites ont eu lieu (février, juillet, septembre et octobre)
- 2 personnes ont pu être accueillies à partir d'octobre 2020, la troisième venait depuis 2019 dans le cadre du temps partiel à l'ESAT

Au 1^{er} trimestre 2021 :

- 6 demandes de renseignements ont été réalisées par téléphone
- 2 visites ont eu lieu
- 1 personne sera accueillie 1 jour/semaine à partir de juin 2021 et 3 jours/semaine à l'issue du stage de 3 mois si celui-ci s'avère concluant

L'accueil de jour est une modalité de prise en charge intéressante pour les personnes qui ont les capacités de vivre à domicile. Il permet aussi aux familles et accueillants familiaux d'avoir du répit de 9h à 17h.

Sur le bassin du Puy, seul le FAM APRES propose de l'accueil de jour mais uniquement pour des personnes ayant des lésions cérébrales acquises. L'accueil de jour à Meymac est par conséquent la structure la plus proche du Puy et les 3 places devraient être rapidement pourvues en 2021.

A noter :

Une participation financière est aussi demandée pour chaque journée passée en accueil de jour, à hauteur de 13.33€, le solde étant financé par le Conseil départemental dans le cadre de l'aide sociale.

L'ACCUEIL A TEMPS PARTIEL DES TRAVAILLEURS D'ESAT

L'équipe du foyer de vie accueille à la demi-journée des travailleurs d'ESAT hébergés au foyer de Meymac, pour lesquels une diminution du temps de travail est mise en place à leur demande compte tenu de leur fatigabilité.

- 1 travailleur d'ESAT rejoignait le foyer de vie 1 après midi/semaine depuis septembre 2019 puis 3 après midi/semaine à compter d'octobre 2020
- 1 travailleur d'ESAT rejoignait le foyer de vie 1 après midi/semaine à partir de janvier 2020, puis 2 après midi/semaine à partir de mars 2020

A noter :

L'accueil des travailleurs d'ESAT n'est pas organisé dans le cadre d'une orientation prononcée par la CDAPH. Pour ces personnes vieillissantes et/ou fatigables, le bénéfice d'une double orientation ESAT / foyer occupationnel apparaîtrait légitime.

4. Profils des résidents accueillis

- L'HEBERGEMENT PERMANENT

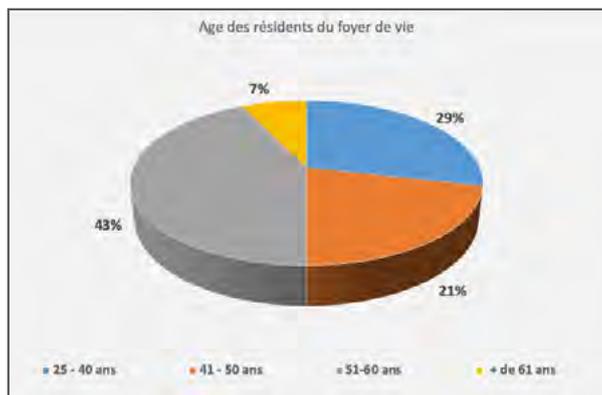
Tranche d'âge

La moyenne d'âge des résidents en Foyer de vie est de 49 ans.

- 29 % des résidents ont moins de 40 ans
- 21 % des résidents ont entre 41 et 55 ans
- 50% des résidents ont plus de 55 ans

Nature du handicap

Le foyer de vie accueille en internat 14 résidents en situation de handicap, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne ainsi que des troubles psychiques.



Admissions et sorties

Les 14 places du foyer de vie ont été occupées toute l'année par les 14 résidents présents au 1^{er} janvier 2020. Par conséquent il n'y a pas eu de sortie ni d'entrée en 2020.

2 familles sont venues visiter le foyer de vie afin d'étudier la possibilité d'accueil de leur enfant en hébergement permanent.

- L'ACCUEIL DE JOUR

Admissions et sorties

3 personnes ont été accueillies à partir du mois d'octobre 2020, à raison d'une journée par semaine pour deux résidents et 3 après-midi pour une autre résidente qui venait de quitter le foyer d'hébergement et pour laquelle une demande de retraite était en cours.

La procédure d'accueil mise en place prévoit une période de stage de 3 mois durant laquelle la personne est accueillie 1 fois/semaine. A la fin du stage, l'équipe du foyer de vie valide l'admission définitive. Le nombre de jours d'accueil peut alors être augmenté à la demande de la personne et selon les places disponibles.

ADMISSIONS													
Provenance	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Famille										1			1
Accueil familial										1			1
Foyer d'hébergement Meymac										1			1
TOTAL										3			3

Tranche d'âge

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 49,6 ans au 31 décembre 2020 : les 3 personnes accueillies ayant respectivement 40, 51 et 58 ans.

Nature du handicap

Les personnes accueillies présentent une déficience intellectuelle et des difficultés motrices. Un résident se déplace avec un déambulateur.

Lieu de vie et modalités de transport des 3 personnes accueillies en 2020 :

- 1 personne vit avec son compagnon au Monastier-sur-Gazeille et se rend à l'accueil de jour en taxi,
- 1 personne vit avec sa mère au Puy en Velay et se rend à l'accueil de jour en taxi,
- 1 vit en famille d'accueil à 15km du Monastier-sur-Gazeille, celle-ci assure les transports matin et soir.

L'organisation et le coût des transports sont à la charge de la personne.

Compte tenu des profils orientés, les équipes de Meymac seront amenées à accompagner des personnes avec des handicaps plus diversifiés : difficultés motrices, troubles neurologiques... Si les équipes ont pu exprimer parfois un peu de réticence au départ, elles ont su s'adapter à ces nouvelles problématiques et acquérir rapidement les compétences nécessaires pour accompagner ces résidents et répondre à leurs besoins.

5. Prise en charge des résidents

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Les résidents sont majoritairement d'anciens travailleurs d'ESAT qui disposent d'une certaine autonomie dans la gestion de la vie quotidienne et de bonnes capacités physiques. L'équipe doit toutefois conjuguer fatigabilité et maintien des acquis.

Le travail éducatif prend toute sa place dans le quotidien, s'inscrivant dans le maintien ou le développement de l'autonomie : faire sa toilette, s'habiller, faire son lit, ranger son espace personnel, participer aux tâches collectives, respecter le cadre des repas, etc...

Chaque résident bénéficie tout au long de son accueil d'un accompagnement adapté à ses besoins. L'équipe est respectueuse du rythme de chacun et l'accompagnement est personnalisé : heures de levée/coucher, accompagnement aux tâches de la vie quotidienne. Les objectifs et attentes sont différents pour chaque résident, en fonction de son âge, ses capacités et son projet personnalisé.

Des activités variées sont proposées aux résidents tous les après-midi. Elles nécessitent une inscription et un engagement de plusieurs mois.

- **Activités à vocation artistique** : dessin, vannerie, mosaïques, chant, mandala, création de journal
- **Activités favorisant l'inclusion et le partage** : participation aux « Petits déjeuners Trisomie 21 », Téléthon, engagement dans la démarche de développement durable (tri sélectif), ferme pédagogique, promenade des chaises de la SPA, bibliothèque, entretien des véhicules...
- **Activités sportives** : une éducatrice sportive du Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA) intervient deux après-midi par semaine et propose des activités diverses : motricité, jeux de ballons, sarbacane, gym douce...

Compte tenu de la crise sanitaire, de nombreuses activités n'ont pu être reconduites cette année et principalement les partenariats avec le Téléthon (marché de Noël) et les petits déjeuners de la trisomie 21.

ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS

L'infirmière coordonne le parcours de santé des résidents du foyer de vie à travers la réalisation de différentes missions.

Soins techniques :

- Prises de sang : 29 prélèvements en 2020
- ECBU : 2 prélèvements en 2020
- Prises de constantes et suivi de l'IMC
- Soins divers (pansements...)
- Continuité des soins (lien avec la famille, les IDEL, responsables de séjours ...)
-

Suivi thérapeutique :

- Préparation des traitements sous forme de piluliers hebdomadaires individuels, acheminement dans les groupes de vie
- Collaboration avec la pharmacie locale pour la délivrance des traitements
- Gestion des ordonnances
-

Actions de prévention et d'éducation à la santé, entretiens de soutien:

- Information et éducation sur les gestes barrières, désinfection des mains et utilisation d'un masque. (information de 20 minutes en 2 groupes)
- Information et sensibilisation sur le vaccin de la grippe saisonnière.
- Entretiens de soutien psychologique.
-

Coordination et pluridisciplinarité:

- Relations avec les médecins, les familles.
- Participation aux réunions d'équipe (2 fois/mois)
- Participation, selon les situations, aux Projets Personnalisés.
-

Administratif :

Mise à jour et actualisation quotidienne des dossiers médicaux papiers et informatisés :

- Classer, scanner tous les comptes rendus médicaux et ordonnances.
- Réception, archivage et insertion dans le LOGICIEL USAGERS des bilans (prise de sang, tests PCR, ECBU, prélèvement...)

Vaccination grippe saisonnière 2020

En 2020, 7 résidents du foyer de vie ont été vaccinés contre la grippe saisonnière. Un courrier avait préalablement été envoyé aux familles des résidents afin de les sensibiliser et recueillir leur accord pour la vaccination au vu du contexte sanitaire particulier cette année (COVID 19).

Accompagnements aux RDV médicaux :

La prise de rendez-vous et l'accompagnement s'effectuent majoritairement par l'équipe éducative du foyer de vie. Toutefois, l'infirmière est amenée à assurer des accompagnements médicaux dans la mesure où ceux-ci requièrent une compétence technique. Il s'agit des consultations pour des affections de longue durée ou pour des pathologies lourdes (oncologie, neurologie etc.)

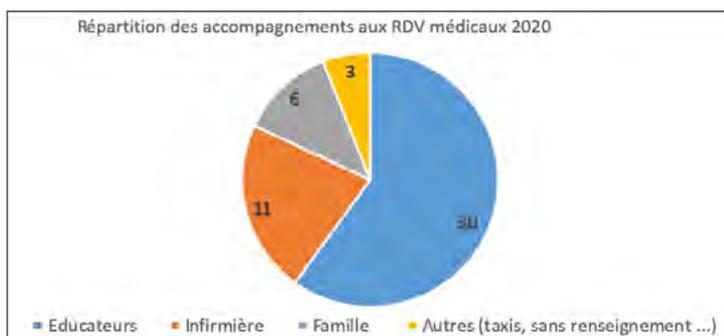
La saisie des rendez-vous médicaux dans le logiciel est assurée par l'infirmière. Elle diffuse mensuellement à l'équipe éducative la liste des rendez-vous. Les documents papiers, supports aux RDV, sont conservés à l'infirmierie.

⇒ Les rendez-vous extérieurs :

Les résidents du foyer de vie ont bénéficié de 50 RDV médicaux auprès de spécialistes à l'extérieur de la structure

Les accompagnements à ces RDV sont répartis entre les éducateurs, l'infirmière, la famille ou autre (taxis).

25 consultations ont eu lieu chez le dentiste du Monastier et seulement 13 prises en charge chez le kiné du Monastier (cause COVID 19).



⇒ Les rendez-vous au sein de l'établissement :

Grace à l'intervention de professionnels de santé au sein de l'établissement, de nombreux rendez-vous médicaux sont réalisés sur place lors de la venue des différents intervenants. Seul le médecin psychiatre est salarié de l'établissement, les autres assurent leurs consultations dans le cadre de leur activité libérale.

Pour une meilleure efficacité et collaboration les rendez-vous sont planifiés et préparés en amont par l'infirmière

- Le médecin psychiatre présent 2h tous les lundis a réalisé 38 consultations.
- Le médecin généraliste présent 1h tous les lundis a réalisé 43 consultations.
- Le pédicure présent ½ journée par mois a réalisé 36 consultations.

FOCUS: INTERVENTION D'UN MEDECIN GENERALISTE AU SEIN DES ETABLISSEMENT DE MEYMAC

Suite à l'installation d'un nouveau médecin généraliste sur la commune du Monastier-sur-Gazeille, nous avons saisi l'opportunité d'organiser un temps de présence de ce médecin au sein des établissements.

Depuis le 24 février 2020, ce praticien intervient au sein de l'établissement tous les lundis matins dans le cadre de son activité libérale.

Une information a été faite aux résidents et aux représentants légaux pour leur permettre de faire le choix d'un nouveau médecin traitant ou non.

Aujourd'hui 13 résidents du foyer de vie sur 14 ont choisi ce nouveau praticien comme médecin traitant. L'infirmière planifie en amont les rendez-vous compte tenu des besoins exprimés par les équipes éducatives ou le résident. Les RDV se déroulent à l'infirmierie en sa présence.

Disposer d'un créneau régulier sur place pour la prise en charge médicale des résidents est une véritable plus-value et représente un gain de temps considérable pour les équipes éducatives.

⇒ La prise en charge psychologique des usagers

Depuis 2019, une réorganisation du travail de la psychologue clinicienne a permis de proposer aux résidents un suivi psychothérapeutique régulier ou ponctuel ainsi qu'un rendez-vous systématique au moment de l'élaboration du projet personnalisé. Cette prise en charge correspond à 37 consultations pour 2020.

La psychologue intervient également en réunion d'équipe à raison d'une réunion mensuelle.

6. Le Conseil de la Vie Sociale

OBJET DU CVS

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objet de favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médicosocial ainsi que celles de leur famille ou tuteur, et de les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

COMPÉTENCES DU CVS

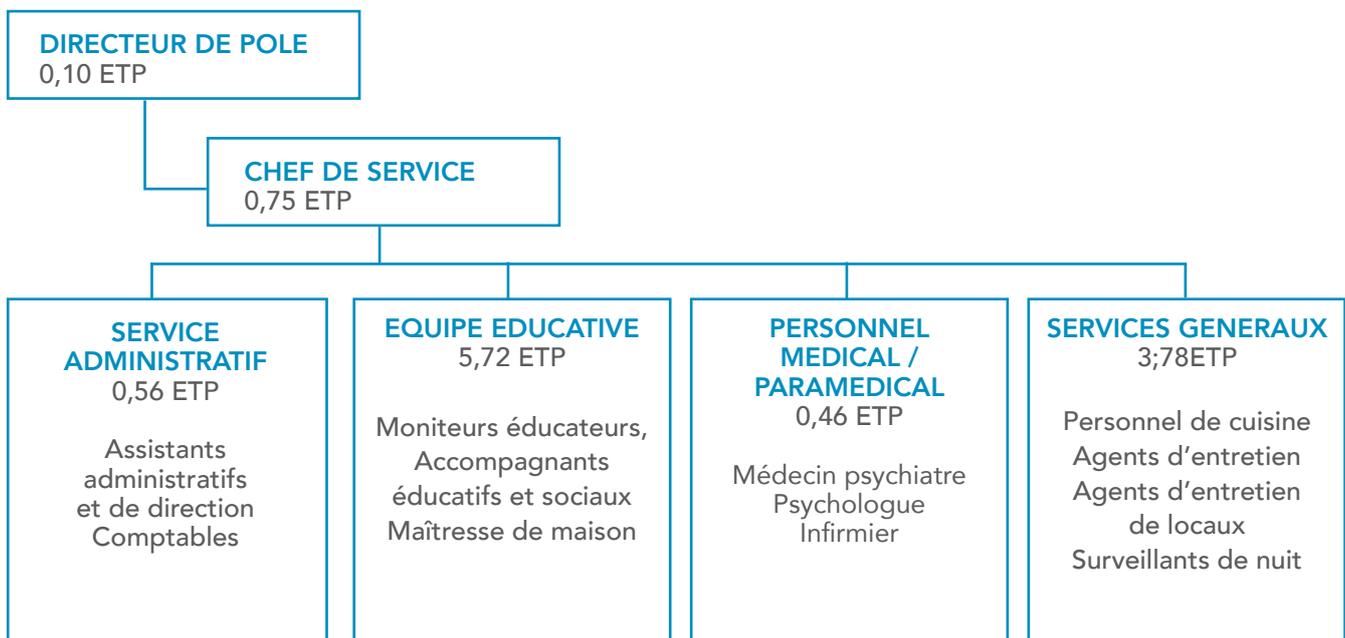
Le Conseil de la Vie Sociale a une compétence consultative et de proposition. Il se prononce sur toute question intéressant la vie du foyer et notamment sur l'organisation interne et la vie quotidienne, les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge, les activités, etc...

En 2020, trois réunions ont été organisées : en janvier, juillet et décembre. Les deux dernières réunions, organisées dans le respect des règles sanitaires, ont permis de réaliser un retour d'expérience de la gestion de cette période de pandémie.

7. Les Ressources Humaines

L'histoire des établissements de Meymac et la proximité géographique avec le foyer d'hébergement et l'ESAT amènent un partage de certaines fonctions.

Au total, 30 personnes interagissent dans le fonctionnement du foyer de vie, soit sur la totalité de leur temps de travail (éducateurs, maîtresse de maison) soit une partie de leur temps partagé avec le foyer d'hébergement ou l'ESAT (direction, infirmière, personnel administratif, ouvriers d'entretien).



Absentéisme – Arrêts maladie

337 journées d'absences qui ont concernées 11 salariés dont 7 en lien avec la COVID

- 91 journées d'arrêt maladie
- 109 journées cas contacts ou avérés COVID
- 37 journées arrêt maladie maternité
- 4 arrêts maladie de plus de 30 jours

Effectifs / Recrutements

FOYER D'HEBERGEMENT : 38 personnes au 31/12/2020			
SALARIES EN CDI	SALARIES EN CDD	RECRUTEMENTS	DEPARTS
33 personnes sur les deux foyers	9 personnes sur l'année 2020	<ul style="list-style-type: none"> 8 personnes en CDD sur des remplacements ou accroissements temporaires d'activité 1 contrat d'apprentissage à partir de septembre 2020 pour une professionnelle en formation AES 4 personnes recrutées en CDI dont 3 personnes dans le cadre d'une mobilité interne à l'ASEA et une par transformation du CDD 	<ul style="list-style-type: none"> 1 départ en retraite (moniteur éducateur) 1 démission (AMP) 2 licenciements pour inaptitude (agent d'entretien et surveillant de nuit) 3 départs dans le cadre d'une mobilité interne à l'association

Formations

INTITULE	BENEFICIAIRES	DUREE
Accompagnement à la conception et l'écriture du projet d'établissement	Encadrement et équipes éducatives	60 heures interruption pendant la période de confinement avec report en 2021
Analyse de la Pratique Professionnelle	Equipe éducative	1 séance par mois interruption pendant la période de confinement
CAP cuisine en reconversion - Transition pro	surveillant de nuit	2020-2021
Surveillant de nuit qualifié	Veilleur de nuit (1 personne)	2019/2020

Stagiaires professionnels

L'accueil de stagiaires en formation professionnelle est régulier au sein de l'établissement. Il permet à des futurs professionnels de découvrir des organisations et des modes d'accompagnement. Les équipes peuvent se saisir de ce regard extérieur pour évaluer leur pratique d'accompagnement et les faire évoluer.

FORMATION	DURÉE	Période de stage
Stage découverte dans le cadre d'une PMSMP	4 semaines	18/02 au 22/3/2020
Stage découverte dans le cadre d'une PMSMP	2 semaines	20/7 au 1/8/2020
Accompagnant éducatif et social - INFA le Puy	16 semaines	29/6 au 23/10/2020
Accompagnant éducatif et social - INFA le Puy	11 semaines	14/12/2020 au 5/3/2021

8. Les projets

Conduite du CPOM : Horizon 2022

La diminution du nombre de personnes accueillies au foyer d'hébergement permettra d'augmenter le nombre de places au foyer de vie (20 places prévues en 2022).

Le déménagement du foyer de vie actuel dans des locaux plus spacieux et disposant d'une capacité d'accueil plus importante est la priorité.

Ecriture participative du Projet d'Etablissement

Projet mis à l'arrêt après un démarrage début 2020 en raison de la crise sanitaire, reprise et finalisation sur l'année 2021.

La démarche qualité

Initiée courant 2019, la démarche qualité a été présentée aux équipes et un comité de pilotage a été constitué.

L'ensemble des travaux vont reprendre à la fin du 1^{er} semestre 2021 dans une démarche harmonisée au niveau associatif pour conduire à l'évaluation interne de l'établissement.

”

SMO

SERVICES
D'ACCOMPAGNEMENT
EN MILIEU
ORDINAIRE

“

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE

Trois services – trois histoires institutionnelles

Le service d'accompagnement milieu ordinaire regroupe aujourd'hui trois activités qui étaient indépendantes les unes des autres jusqu'en 2018.

- Le **SAVS** pour répondre à la forte aspiration des personnes en situation de handicap à une vie autonome, et non discriminative, le SAVS a été créé en 1994, sous l'impulsion de deux associations du département : l'ASEA 43 et la Croix Rouge Française, engagées dans l'action médico-sociale. Les deux associations porteuses du projet ont été co-gestionnaires du SAVS jusqu'en 2019 soit pendant 25 ans. Depuis, le département est couvert par deux SAVS indépendants.

- Le **SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) était annexé à la structure du FAM «APRES». Il avait été créé en 2006 avec un agrément de cinq places et une activité tournée vers l'accompagnement de personnes atteintes de cérébrolésion.

En 2018 la capacité autorisée est passée à dix places. L'agrément a évolué aussi dans la spécificité, le service a évolué vers des missions de SAMSAH généraliste polyhandicap.

En 2019, le service a quitté les locaux du FAM «APRES» sur l'Espace Alex Brolles à Mons pour s'installer rue de Vienne au Puy-en-Velay dans les locaux du SAVS.

Aujourd'hui, le département est couvert par trois SAMSAH appartenant à trois associations : l'APAJH, l'APF France handicap et l'ASEA43.

- Le **SAM SAM** (Service d'Accompagnement de Meymac) s'adresse aux adultes qui travaillent à l'ESAT de Meymac. Ce sont des personnes qui ne sont pas hébergées sur le site de Meymac mais en habitat diffus sur le Puy-en-Velay et ses environs ainsi qu'au bâtiment Le Lhermet. Il a été créé en 2013 avec un agrément de 22 places. Aujourd'hui, dans le cadre de l'évolution des places par redéploiement de l'offre du site de Meymac, l'agrément a évolué de 22 à 36 places en 2020 avec un objectif de 44 en 2021.

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 :

Le **DEMENAGEMENT** des services dans de nouveaux locaux

Déménagement des services en juin 2020.

En 2020 les trois services étaient réunis dans les locaux du «Bon Pasteur», rue de Vienne au Puy-en-Velay. Ces locaux étaient loués au Conseil Départemental de Haute-Loire.

Le département avait fait valoir son souhait de ne pas renouveler le bail à compter de juin 2020. Avec la crise sanitaire, nous espérions un report du délai. La gestion de la crise sanitaire ne nous avait pas laissé beaucoup de temps à consacrer dans la recherche de locaux adéquats. Nous avons été contraints de trouver des locaux adaptés à nos besoins dans un laps de temps restreint : nous avons donc loués les anciens locaux de l'Association Tutélaire de Haute-Loire situés au 36 boulevard Alexandre Clair au Puy-en-Velay.

2020 ANNEE DE CRISE SANITAIRE : retour d'expérience.

2020 la crise sanitaire a fortement impacté notre secteur en terme d'organisation et d'activité.

Nous avons ré-interrogé notre pratique professionnelle :

« accompagnement social à distance et entrée dans l'ère numérique pour les services ».

Le COVID a entraîné de nombreux bouleversements par sa soudaineté tant au niveau des pratiques des professionnels que des attentes des usagers.

Du fait du confinement, des interrogations liées aux risques courus, les habitudes de travail et les pratiques professionnelles dans les trois services ont été percutées dès le 16 mars 2020.

Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs ont perdu la plupart de leurs repères. Il a été impérieux de s'adapter et de pouvoir préserver une continuité de la relation d'accompagnement et de soins avec les personnes en situation de handicap et/ou leurs familles.

NOUS AVONS EXPERIMENTE L'ACCOMPAGNEMENT EN DISTANCIEL :

L'enjeu était de maintenir un soutien sans présence physique dans un contexte anxigène. La méthodologie retenue a été de prendre contact régulièrement (une fois par semaine à minima) par téléphone en traçant nos interventions.

A notre surprise, nous avons constaté que ces contacts étaient trop réguliers selon les dires des usagers. Ils nous ont souvent demandé d'espacer ces contacts. Ils avaient l'impression d'être surveillés. Bien souvent les personnes que nous accompagnons sont rompus à la solitude et à l'absence d'interactions sociales. La crise sanitaire a révélé une phobie de l'inconnu que nous professionnels avons cherché à pallier tout en répondant à nos propres angoisses.

Cela a été un des premiers enseignements qui a fait l'objet d'un repositionnement professionnel dans les accompagnements. N'avons-nous pas tendance à inscrire les usagers dans une forme de « perfusion sociale » qui répondrait plus à une commande sociale qu'à satisfaire leurs besoins dans le cadre de leur projet de vie ? Aujourd'hui, nos pratiques ne se calent plus sur des visites à domicile cadencées à la quinzaine, mais plus à la demande et en fonction des besoins individuels.

NOUS AVONS EXPERIMENTE LES REUNIONS EN VISIOCONFERENCE :

La restriction des déplacements et des regroupements nous a demandé une forte adaptation. La crise «Covid» a démontré que notre secteur d'activité n'était pas familier à l'usage de l'outil numérique qui est peut-être plus usuel dans l'économie conventionnelle.

Aujourd'hui, tous les travailleurs sociaux des services de milieu ouvert sont équipés d'ordinateurs portables qui permettent le télétravail.

Nous souhaitons expérimenter sur le service SAM, l'utilisation de tablettes numériques qui permettraient de faire des entretiens en visio avec certaines personnes accompagnées. L'intérêt serait de familiariser notre public à l'outil informatique dans une perspective d'inclusion numérique. Il faudra prévoir des actions de formation et adapter l'outil informatique.

SAVS

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Arrêté N°93/86 - DI.VI.S du 9 novembre 1993 portant autorisation de création d'un service d'accompagnement à la vie sociale dans le département de la Haute-Loire.

Arrêté N°2017/072 - DI.VI.S du 24 avril 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'ASEA de Haute-Loire pour le fonctionnement du S.A.V.S. situé à Le Puy-en-Velay. - Capacité autorisée : 40 places.

LES MISSIONS DU SAVS

« Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ». Décret du 11 mars 2005 définissant les missions du SAVS (article D 312-162 CASF)

Le SAVS 43 articule son action autour de domaines d'intervention qui intéressent particulièrement le public en situation de handicap et face auxquels notre service est en capacité de proposer des moyens d'action. Ces domaines d'intervention délimitent le champ d'intervention de notre service et servent de repères dans le travail des professionnels, ainsi cinq domaines ont été définis :

- Logement et cadre de vie
- Environnement familial et social
- Vie quotidienne
- Accès aux soins
- Insertion professionnelle

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

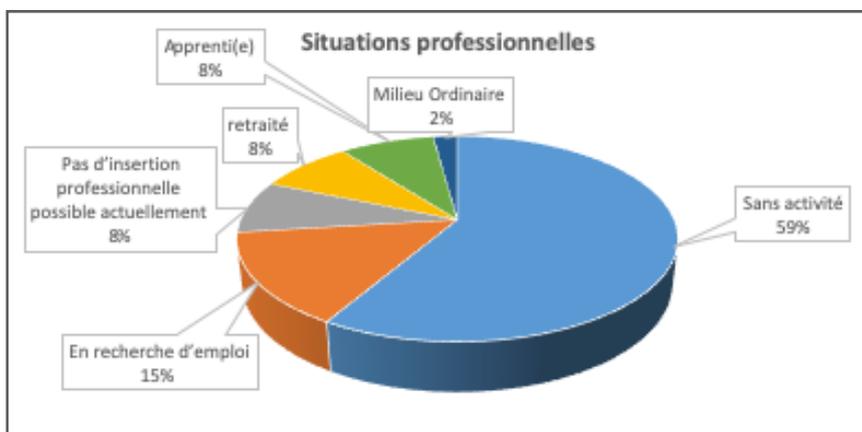
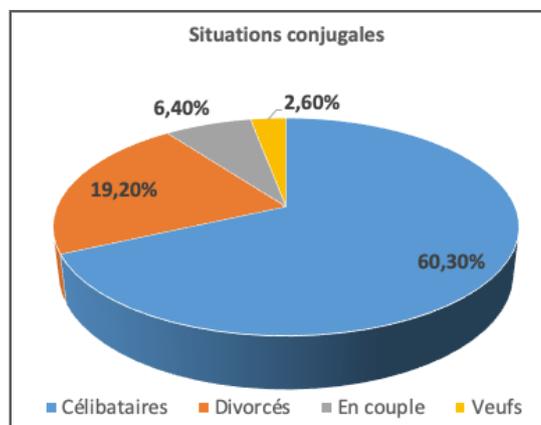
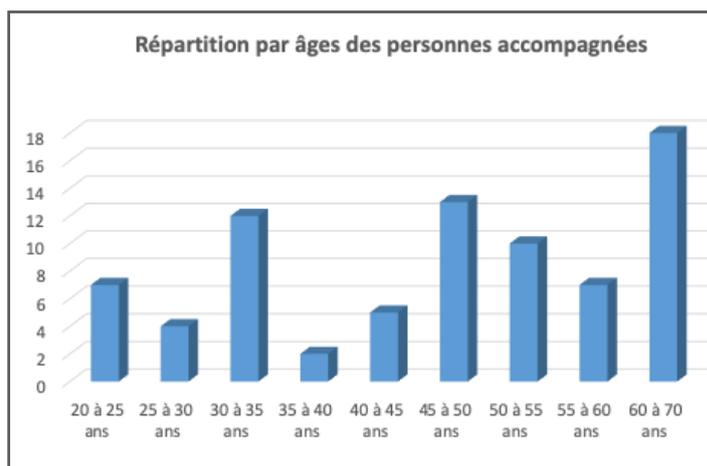
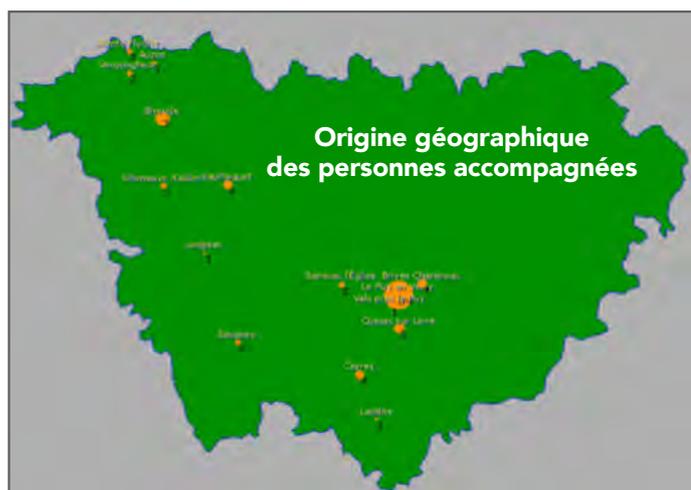
En 2020, le SAVS43 a accompagné 76 personnes bénéficiant d'une orientation MDPH dont 64 personnes en « premières demande d'accompagnement » et 12 personnes en renouvellement d'accompagnement.

Agrément du SAVS	40 personnes
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2020	55 personnes
• Fins d'accompagnement	21 personnes
• Nouveaux accompagnements	21 personnes
• Renouvellements d'accompagnement	4 personnes
Personnes en liste d'attente	30 personnes

4 168 actes effectués en 2020 par l'équipe de travailleurs sociaux (3,05 ETP).

Ces accompagnements génèrent 230 heures de déplacement sur le périmètre géographique dévolu au SAVS ASE43.

LA POPULATION ACCOMPAGNÉE



AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Arrêté conjoint ARS 2006/486 – DIVIS 2006/183 du 12 décembre 2006 portant création du SAMSAH «APRES», capacité 5 places.

Arrêté conjoint ARS 2013/234 – DIVIS 2013/270 du 24 juin 2013 modifiant des caractéristiques de l'autorisation de service.

Arrêté conjoint ARS 2018/0637 – DIVIS 2018/118 du 18 avril 2018 portant extension de capacité (5 places) du SAMSAH «APRES» situé au Puy-en-Velay.

LES MISSIONS DU SAMSAH «APRES» INSCRITES AU CAHIER DES CHARGES :

L'agrément porte sur l'accompagnement de toute personne en situation de handicap. Le suivi de l'activité intègre un raisonnement par file active : 31 personnes ont été accompagnées sur l'année 2020 pour un agrément de 10 places.

Le SAMSAH doit prendre en charge la diversité des handicaps sur une période de deux ans, renouvelable une fois. L'objectif est de sécuriser le parcours de soins et l'organisation de la prise en charge dans un délai de deux ans.

L'équipe du SAMSAH ASEA43 accompagne les personnes sur le volet social. Par contre, nous conventionnons avec des professionnels libéraux (cabinets infirmiers, aides à domicile, neuropsychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthophonistes voire même psychologues cliniciens) pour la partie médicale et/ou paramédicale.

Dès lors que nous recevons une orientation de la MDPH, nous rencontrons deux fois la personne :

1ère visite : Chef de service et infirmière coordinatrice

2ème visite : Médecin coordinateur + infirmière coordinatrice

Le SAMSAH ASEA43 contractualise avec la personne accompagnée par la signature d'un DIPEC (Document Individuel de Prise En Charge). Ensuite, dans un délai maximum de trois mois, nous définissons ensemble un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé).

Les besoins, objectifs et prestations déterminés s'inspirent de la grille des nomenclatures SERAFIN PH des besoins et prestations. A notre niveau, l'enjeu de l'utilisation de SERAFIN PH est d'avoir une nomenclature qui permet de disposer d'un vocabulaire partagé pour décrire les besoins et les prestations.

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

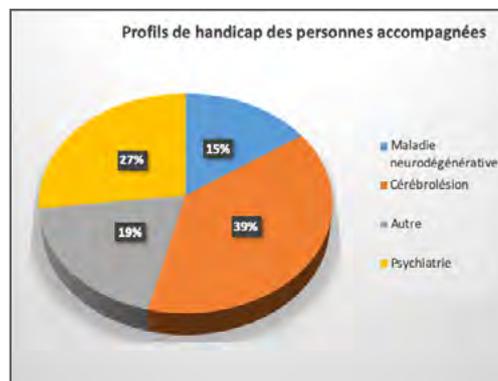
En 2020, le SAMSAH a accompagné 31 personnes bénéficiant d'une orientation MDPH soit 8 780 journées d'activité. .

Agrément du SAMSAH	10 personnes
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2020	26 personnes
• Fins d'accompagnement	5 personnes
• Nouveaux accompagnements	7 personnes
• Renouvellements d'accompagnement	4 personnes
Personnes en liste d'attente	21 personnes

LA POPULATION ACCOMPAGNÉE

Depuis sa création, le SAMSAH a un agrément pour le polyhandicap. Cependant, le service accompagnait des personnes relevant de la cérébrolésion acquise sur tout le département de la Haute-Loire.

Nos autorités de tutelle ont acté, dans le cahier des charges, l'obligation d'accompagner tout type de déficience sur une durée de deux ans éventuellement renouvelable une fois.



PRISE EN CHARGE DES USAGERS

Sur l'année 2020, l'accompagnement des 31 personnes correspond à **5 285 actes** accomplis par l'équipe médicale et éducative du service mais aussi des prestataires extérieurs (professionnels en libéral, cabinets infirmiers, SSIAD, autres SAMSAH du département).

Infirmière coordinatrice SAMSAH	1 013 actes	Pour ces interventions, l'infirmière bénéficie de l'appui du médecin coordinateur sur demande.
Equipe éducative SAMSAH	1 557 actes	2 personnes
Prestataires extérieurs	2 715 actes	12 spécialités différentes - 25 partenaires qui ont donné lieu à signature de 20 conventions de prestations de soins ou services en 2020

SAM

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Arrêté N°2012/133 - DI.VI.S du 10 décembre 2012 portant autorisation de création d'un service d'accompagnement à la vie sociale par diminution de la capacité d'hébergement du foyer de Meymac.

Arrêté N°2019/199 - DI.VI.S du 21 décembre 2019 portant la capacité du service d'accompagnement à la vie sociale à 36 places par diminution de la capacité d'hébergement du foyer de Meymac.

Arrêté N°2020/148 - DI.VI.S du 21 décembre 2020 portant la capacité du service d'accompagnement à la vie sociale à 44 places par diminution de la capacité d'hébergement du foyer de Meymac.

MISSIONS DU SAM

Le Service d'Accompagnement de Meymac, ouvert en janvier 2013, s'adresse à des adultes travaillant à l'ESAT de Meymac. Les professionnels mettent en œuvre un accompagnement social des personnes, en fonction des demandes et des besoins pressentis et ou exprimés.

Avec l'installation d'usagers au sein de l'Immeuble Lhermet au Puy-en-Velay, le service est devenu service de suite renforcé, puis en 2013, Service d'Accompagnement Meymac avec un agrément de 22 places.

L'année 2019 a vu le service déménager dans des locaux au 12 rue de Vienne au Puy-en-Velay où il a rejoint les deux autres services de milieu ouvert du Pôle Handicap Adultes de l'ASEA43 (SAVS et SAMSAH). L'équipe s'est alors engagé dans l'accompagnement de résidents du foyer de Meymac désirant s'installer en milieu ordinaire.

Ce travail sur le parcours d'autonomie des personnes a conduit à une augmentation de l'activité avec une augmentation de la capacité du service de 22 à 44 places en deux ans.

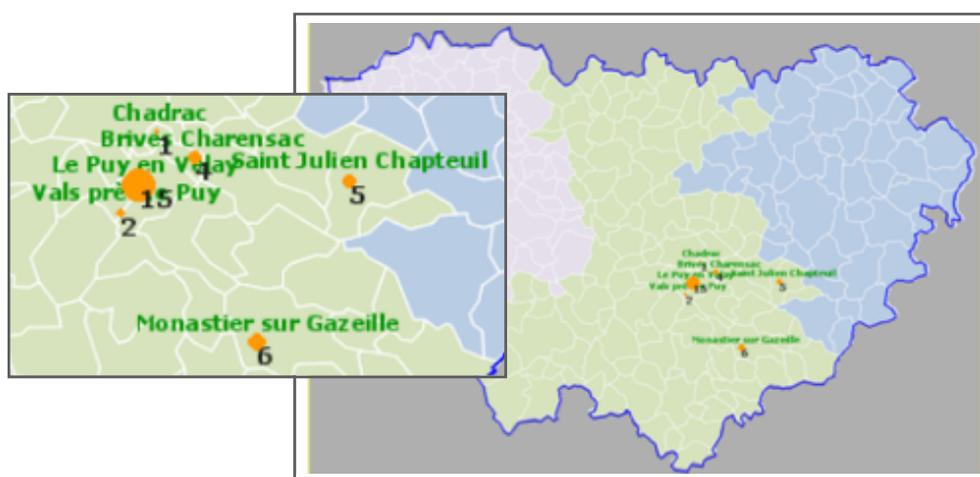
ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

En 2020, le SAM a accompagné 30 personnes bénéficiant d'une orientation MDPH.

Agrément du Service d'Accompagnement de Meymac	36 personnes
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2020	28 personnes
• Fins d'accompagnement	2 personnes
• Nouveaux accompagnements	4 personnes
• Renouvellements d'accompagnement	8 personnes
Personnes en liste d'attente	3 personnes

POPULATION ACCOMPAGNÉE

En 2020, le SAM a accompagné 30 personnes bénéficiant d'une orientation MDPH.

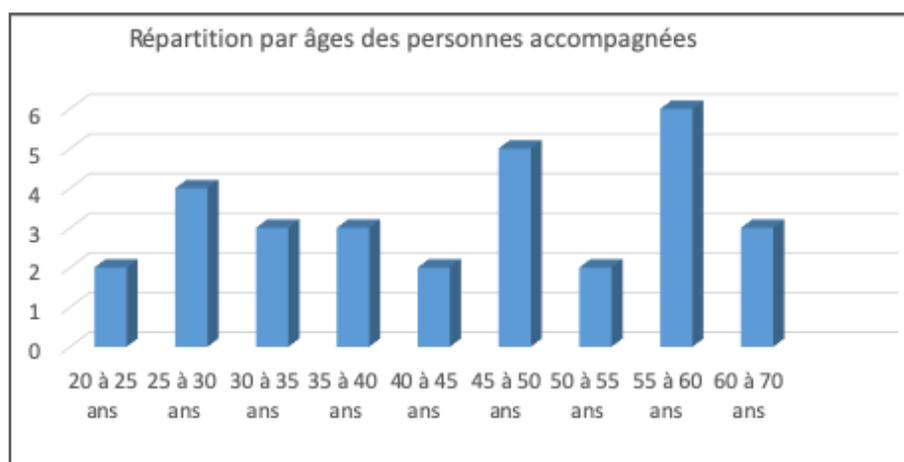


Le service accompagne des adultes en situation de handicap, travailleurs en ESAT et porteurs de déficience intellectuelle.

Le service intervient principalement sur l'agglomération du Puy-en-Velay, les communes de Saint-Julien-Chapteuil et du Monastier-sur-Gazeille.

L'âge moyen d'un usager accompagné par le SAM est de 42 ans contre 44 ans en 2019.

Le rajeunissement de l'âge moyen s'explique par la prise en charge d'usagers jeunes issus du foyer d'hébergement de Meymac et nouvellement accompagnés par le service.



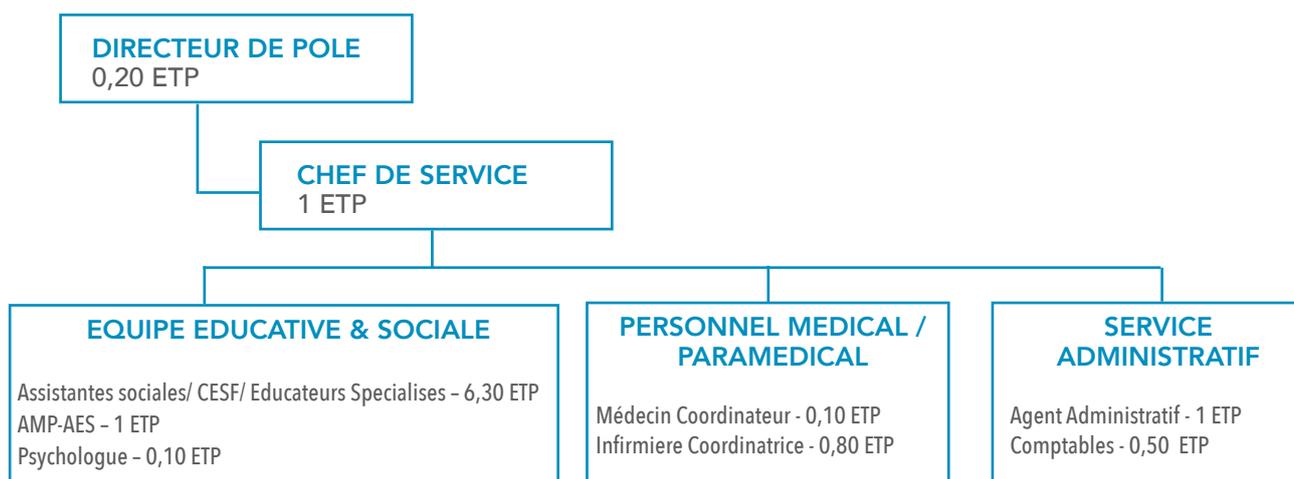
Sur l'année 2020, l'accompagnement des 30 personnes correspond à **2 507 actes** accomplis par les trois travailleurs sociaux du SAM.

Les Ressources Humaines des Services de Milieu Ordinaire

ORGANIGRAMME

La responsabilité du dispositif de milieu ordinaire est confiée à chef de service mutualisé entre les 3 services de milieu ouvert du Pôle Handicap Adultes. L'équipe éducative et le personnel médical et paramédical constituent l'équipe pluridisciplinaire du service.

Le personnel administratif (comptable et secrétaire) est mutualisé soit les services de milieu ordinaire, soit entre plusieurs établissements du Pôle Handicap Adultes.



EFFECTIFS / RECRUTEMENTS

Services de Milieu Ordinaire : 18 personnes au 31/12/2020

SALARIES EN CDI	SALARIES EN CDD	RECRUTEMENTS	DEPARTS
18	-	<ul style="list-style-type: none"> 1 personne recrutée en CDI : infirmière coordinatrice 	<ul style="list-style-type: none"> 2 départs en retraite : infirmière et CESF

FORMATIONS

NTITULE	BENEFICIAIRES	DUREE
Accompagnement à la conception et l'écriture du projet d'établissement	Encadrement et équipes éducatives	60 heures interruption pendant la période de confinement avec report en 2021
Analyse de la Pratique Professionnelle	Equipe éducative	1 séance par mois interruption pendant la période de confinement
VAE Educatrice spécialisée	1 salarié (AMP)	2019-2021

ABSENTÉISME – ARRÊT DE TRAVAIL

177 journées d'absences qui ont concernées 5 salariés.

”

FAM APRES

FOYER
D'ACCUEIL
MÉDICALISÉ

“

1. Présentation de l'établissement

Le FAM «APRES» appartient au Pôle Handicap Adultes de l'ASEA 43 qui regroupe 9 établissements et services de l'association.

LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Arrêté N°2002/143 - DIVIS du 29 août 2002 autorise la création d'un foyer médicalisé de 21 places pour adultes cérébro-lésés.

Arrêté DDASS N°2005/434 du 28 juin 2005 autorise la création du Foyer d'Accueil Médicalisé d'aide personnalisée pour la réadaptation, l'évaluation et le suivi des personnes cérébro-lésées par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ASEA) de la Haute-Loire.

Décret N°2010-1084 du 15 septembre 2010 imposant aux foyers d'accueil médicalisé offrant des places d'accueil de jour, de financer et d'organiser les transports des personnes reçues.

L'arrêté ARS N°2013/605 du 1er janvier 2014 portant sur l'extension de la capacité de l'établissement.

HISTORIQUE

Le Foyer d'accueil médicalisé APRES a ouvert ses portes en février 2007, suite à l'insuffisance de prise en charge des personnes atteintes d'un traumatisme crânien grave ou souffrant de lésions cérébrales en Haute Loire. Le Centre de Rééducation Fonctionnelle et Motrice de l'hôpital Emile Roux assurait alors la prise en charge des personnes après l'accident mais, suite à la phase de rééducation, il n'existait pas de service favorisant la réadaptation sociale et la remédiation cognitive.

De plus, pour répondre à un certain nombre d'attentes et de problèmes spécifiques liés au handicap cognitif reconnu par la loi du 11 février 2005, il a été décidé d'ouvrir un FAM offrant différentes modalités d'accueil : un accueil de jour et un hébergement temporaire ou permanent, assurant la prise en charge des personnes dès la sortie de l'hôpital mais aussi à distance de l'accident ou de la maladie.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Implanté depuis sa création sur le site Alex Brolles au Puy en Velay, le FAM est constitué de deux bâtiments. Leur superficie est relativement restreinte (environ 400 m²). Un bâtiment est dévolu à l'accueil de jour, l'autre à l'hébergement.

Ces deux unités sont identiques dans leur conception et construites sur deux niveaux. Le deuxième étage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, engendrant des problèmes d'accessibilité.

La capacité de fonctionnement est fixée à 12 places pour l'Accueil de Jour et 9 places pour l'hébergement. Ouvert 46 semaines par an, soit 228 jours pour l'année 2020, le FAM dispose d'un agrément pour accueillir 21 résidents par jour, du lundi au vendredi. L'établissement accompagne 35 à 40 usagers par an, 34 personnes sur l'année 2020.

[La fermeture les weekends et certaines périodes de vacances restent problématiques pour les besoins des usagers et leurs aidants familiaux.](#)

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de 26 salariés représentant 17 professions différentes :

- Une équipe composée de professionnels formant le plateau technique : neuropsychologue, psychologue, médecin coordinateur, infirmière coordinatrice, ergothérapeute, conseillère économique sociale et familiale, éducateur sportif. La technicité de ces professionnels garantit la spécificité de ce public.
- Une équipe médico-éducative, composée d'éducateur spécialisé, d'aide-soignant (jour et nuit), aide médico-psychologique, moniteur éducateur, accompagne les usagers dans les actes de la vie courante, et dans les ateliers de réadaptation.
- Une équipe logistique : secrétaire, comptable, agent d'entretien qui assure le fonctionnement et le transport de l'accueil de jour.

L'accompagnement médico-social est formalisé par un projet individualisé, évolutif (à l'année) et modulable (à la journée). Les modalités de prise en charge se font grâce à différents supports : des entretiens individuels, des groupes thérapeutiques (Actualités, mémoire), mais également de nombreux ateliers de stimulation (séance de neuropsychologie, parcours de marche à mobilité réduite) et de réinsertion sociale et/ou familiale (cuisine, mosaïque, sarbacane, karting/ code de la route, ludothèque, art thérapie...), entraînant la reprise de l'autonomie de la personne. La situation sanitaire a réinterrogé l'ensemble de l'organisation : contenu des ateliers, lieux, horaire, effectif, circulation au sein de la structure. L'accompagnement s'est redéployé et mobilisé les ressources au plus près du domicile.

L'ACCUEIL DE JOUR

En fonction du projet de chaque personne accueillie et de son lieu d'habitation, il est possible de venir au FAM entre 1 et 5 jours par semaine. Deux chauffeurs conduisent les personnes cérébro-lésées matins et soirs de leur domicile au FAM, les plus autonomes peuvent se déplacer par leurs propres moyens (véhicule personnel, transports en commun). Nous avons un budget alloué pour le transport. A noter que pour l'année 2020 nous avons parcouru 53 924 kms.

Pour que la prise en charge soit efficiente, l'équipe favorise la régularité dans les jours de présence sur l'établissement. L'accueil minimal préconisé est de deux jours par semaine. Néanmoins, le reste à charge à la personne, du forfait journalier hospitalier, continue à freiner leur présence : 15€ (Arrêté du 21 Décembre 2017 fixant les montants du forfaits journalier hospitalier prévu à l'article L.174-4 du code de la Sécurité Sociale) et 20 € pour l'accueil temporaire.

L'activité de jour, de 9h30 à 16h30, a dû prendre en compte les protocoles de désinfection pour le transport, les salles et adapter le programme individualisé alliant prises en charge médicales, paramédicales et accompagnements socio-éducatifs. L'ensemble des ateliers a une visée de réadaptation, avec des objectifs : moteur, langagier, cognitif et social-, comme le stipule le projet de service.

L'HEBERGEMENT

D'une capacité d'accueil de 9 places, la partie hébergement regroupe trois chambres en rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite, quatre chambres au 1er étage et deux studios au sous-sol pour des résidents plus autonomes, dont le projet est de vivre seul en appartement.

Sept résidents sont accueillis dans le cadre d'un hébergement permanent. Le premier trimestre de 2020, deux personnes ont été accompagnées en hébergement temporaire, dans la limite de 90 jours/an.

Les missions du FAM APRES inscrites au projet d'établissement

- Accueillir, accompagner et travailler avec la personne cérébro-lésée orientée par la CDAPH à la construction de son projet de vie.
- Aider cette personne à retrouver le plus d'autonomie possible dans les domaines physiques, psychologiques, cognitifs et comportementaux.
- Soulager les familles, entendre leurs difficultés, leur permettre de vivre ce traumatisme et mettre en place une aide aux aidants.
- Permettre à toutes les personnes concernées par la cérébro-lésion de trouver un lieu d'écoute, d'informations et d'orientation.

Les lésions cérébrales consécutives à ces accidents de la vie entraînent un handicap « invisible » avec des troubles cognitifs (atteintes de la mémoire, langage, raisonnement), des troubles du comportement (agressivité, impulsivité, trouble de l'humeur). Le trouble majeur reste les fonctions exécutives : manque de prise d'initiative, très invalidant, qui entrave l'insertion sociale, professionnelle et altère les capacités d'autonomie quotidienne des personnes. Celui-ci provoque une grande souffrance psychologique chez la personne et son entourage. Les prises en charge neuropsychologique et psychologiques sont incontournables pour réentraîner, revaloriser la personne, aider la victime et famille à gérer le traumatisme, éviter les ruptures dans un but de reconstruire un projet de vie commun.

LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 :

CRISE SANITAIRE A COMPTER DU 16 MARS 2020 :

Réorganisation régulière qui demande de la flexibilité tant aux usagers que des professionnels au niveau des états de présence au quotidien (usagers et professionnels et prestataires extérieurs), des ateliers (contenu, lieu, jauge).

RECRUTEMENT : DEPART A LA RETRAITE ET DEMISSION

Suite à trois départs à la retraite et deux démissions de professionnels, un travail de recomposition de l'équipe et de collaboration dynamique au service de la qualité des besoins repérés des usagers.

PARTICIPER A L'EXPRESSION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Un temps mensuel sur l'expression et des envies est mis en place à l'hébergement pour favoriser l'émergence de besoin individuel et collectif.

Ce temps prend en compte les attentes et sollicite l'expression, surtout dans une période de crise sanitaire pour à s'adapter à la demande et aux besoins émergents (ex : visio, skype).

PROJET DE TRANSFERT D'ACTIVITE DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE «APRES»

Un projet a vu le jour suite à la demande de l'ARS et du Conseil Départemental, en lien avec le décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux établissements accueillant des personnes en perte d'autonomie. L'objectif est d'améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur en prenant en compte la conformité et l'accessibilité. Ce projet répond à des besoins sur le territoire et à une ouverture de 365 jours du FAM « APRES ». L'ouverture est prévue au 01 septembre 2021.

ETAPE DU PROJET EN 2020	
24 juin 2020	Visite du chantier Projet plan de formation mutualisée Achat par le FAM «APRES» des licences des logiciels employés par l'association Abbé de L'Epée : <ul style="list-style-type: none"> • Logiciel dossier unique de l'utilisateur, • Logiciel démarche d'amélioration de la qualité «MS qualité» • Logiciel de gestion des ressources humaines
octobre 2020	Liste des documents «Loi 2002-2» à actualiser selon les attentes de la direction de l'association Abbé de L'Epée Travail avec l'équipe sur l'organisation et les horaires de l'activité d'hébergement lié au passage à une ouverture de l'établissement 365 jours par an.
3 et 26 Novembre 2020	Mise en place d'un rétro-planning Visite salle de bain témoin pour les adaptations PMR
4 et 5 novembre 2020	Formation au logiciel de gestion des ressources humaines (FOCAT)
1er et 8 décembre 2020	Inventaire des équipements mobiliers en préparation du déménagement Implantation infirmerie + Audit du circuit du médicament Projet d'espace cuisine adaptée : présentation du devis cuisine adaptée + achat mobilier

2. Partenariats

AU NIVEAU NATIONAL

Le FAM APRES adhère à l'UNAFTC.

Créée en 1986 à l'initiative de quelques familles, L'UNAFTC (Union Nationale des Associations de Familles de Traumatés crâniens et cérébro-lésés) fédère aujourd'hui 51 AFTC (Associations départementales de familles) et 70 établissements et services dédiés à l'accompagnement des personnes victimes de lésions cérébrales acquises.

AU NIVEAU RÉGIONAL

Le FAM « APRES » est inscrit dans :

⇒ le réseau RESACCEL Auvergne-Rhône-Alpes et participe aux journées régionales. Cette année, le thème était L'habitat inclusif.

Ce réseau permet la continuité et les échanges entre les services. Le Copil s'est rencontré en septembre 2020, pour une réitération de la signature de la Charte Cérébrolésée en Auvergne, avec l'ensemble des partenaires (sanitaire et social) du territoire. Néanmoins, l'année 2020 demande de reporter et d'associer les partenaires, par des moyens à distance et de différer la signature. Cette charte permet de fédérer et communiquer sur le travail engagé au niveau des professionnels et des familles traumatisées, dans une utilité de service public.

⇒ La filière AVC au niveau régional

La filière AVC Auvergne s'est réunie en février 2020. Un travail a été mené sur la création d'un guide pratique :

« Le Handicap invisible dans les suites d'une lésion cérébrale acquise : la face cachée du handicap ».

Ce travail répond à une amélioration de la prise en charge des victimes d'AVC en Haute-Loire et construire une fluidité de parcours.

AU NIVEAU LOCAL ET DÉPARTEMENTAL

Différentes conventions ont été signées sur le champ médical et social :

⇒ Médical :

- le Centre Hospitalier Emile Roux pour l'accueil des résidents aux services des urgences.
- le Centre Hospitalier Emile Roux pour l'activité balnéothérapie : créneau d'accès réservé chaque mercredi matin en suspend dû à la crise sanitaire.
- l'Equipe mobile d'Hygiène 43 pour dans la mise en place du DARI (carnet sanitaire) et la gestion de la crise sanitaire «covid».

⇒ Social et éducatif :

- la Communauté d'Agglomération du Puy et la ville du Puy-en-Velay pour l'accès à la piscine La Vague, aux gymnases, le boulodrome, aux salles de sport et ludothèque.
- Les associations vellaves : Emmaüs, Société Protectrice des Animaux, Club Cœur et Santé, Jardin Partagé, Atelier « ô 5 sens ».

De plus, sur l'année 2020, le FAM a maintenu les conventions avec des professionnels dans le cadre de prestations rééducatives : un art thérapeute, trois orthophonistes et deux psychomotriciennes installées en libéral interviennent dans l'accompagnement des usagers. Ce partenariat mis en place depuis la fin de l'année 2016 apporte une véritable plus-value dans la prise en charge globale des personnes cérébro-lésées et nous permet de répondre singulièrement au parcours de la personne.

L'association «Rebondir et s'épanouir» implantée dans le quartier de Guitard au Puy-en-Velay, favorise le lien et les rencontres entre le public accueilli au FAM et les habitants du quartier de Guitard.

Cette association soutient aussi financièrement certaines activités ponctuelles de l'établissement.

3. La démarche qualité

A partir des éléments mis en évidence par les évaluations internes et externes, différentes actions ont été mises en œuvre dans le cadre de la démarche qualité.

Anticiper la réimplantation de la structure dans de nouveaux locaux

Le transfert du FAM « Après » à l'association l'Abbé de l'épée proposera des conditions d'accueil plus favorables aux usagers et s'accompagnera d'une ouverture de l'établissement «365 jours par an».

Garantir l'expression des usagers

La mise en place d'une réunion mensuelle à l'hébergement pour soutenir leurs demandes d'accompagnement individuel et collectif et répondre à des attentes liées à l'organisation de l'hébergement.

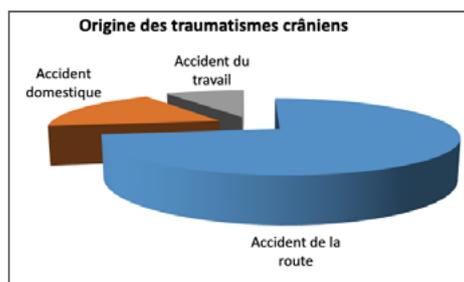
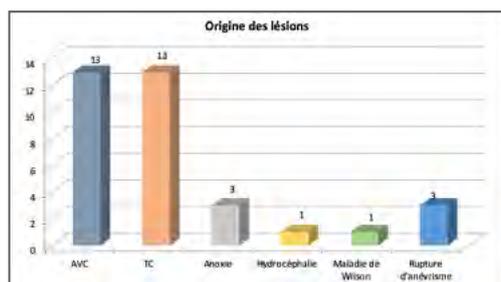
Améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes

Un travail de clarification sur la réadaptation et répète ont été mené avec l'ensemble des professionnels. Ce temps en amont, de l'actualisation du projet de service , a permis de repérer le profil de ces publics par les actions et les indicateurs pour approfondir les besoins et cibler l'accompagnement. Dans un premier temps, ce travail a amorcé un groupe de pilotage pour réactualiser les logiciels, outils et documents officiels .Dans un second temps, cette démarche légitimise les parcours en nommant les besoins et les ressources par axe de travail auprès des partenaires. Le handicap « invisible » a été reconnu par la loi de 2005 et nécessite un travail lisible et approfondi par les partenaires pour éviter les ruptures de parcours.

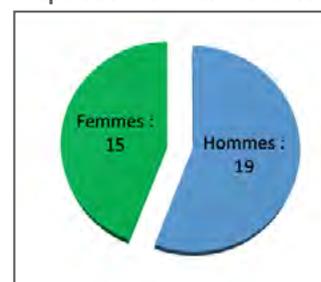
4. La (les) population(s) et les activités

LA POPULATION

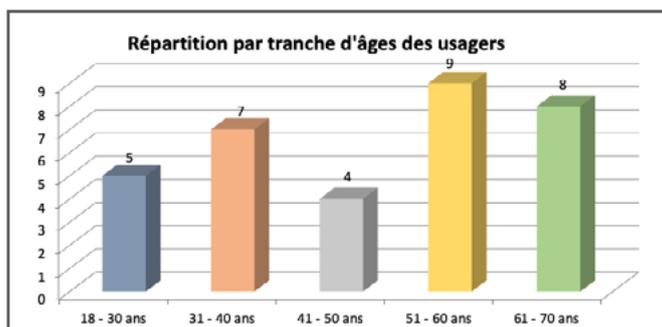
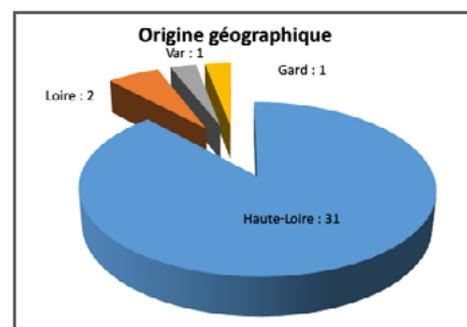
Les personnes accompagnées ont été victimes d'un traumatisme crânien (accident de la circulation, chûtes, etc...), d'un accident vasculaire cérébral, d'une anoxie cérébrale ou de maladies entraînant des lésions cérébrales.



Répartition hommes – femmes



En 2020, 34 résidents ont été accueillis au FAM : 15 femmes et 19 hommes, âgés de 18 à 65 ans. La moyenne d'âge est de 46 ans. Si 30 personnes résident en Haute Loire, 4 viennent de départements extérieurs : Loire (2), Gard (1), Var (1).



L'ACTIVITÉ

L'activité du FAM «APRES» s'élève à 2 344 journées d'accueil pour l'année 2020 :

Nombre de personnes accueillies en 2020 :	34
Nombre de personnes en hébergement :	9
- En hébergement permanent :	7
- En hébergement temporaire :	2
Nombre d'accompagnement ayant débuté en 2020 en accueil de jour :	5
Nombre d'accompagnement terminé en 2020 :	8
Nombre d'accompagnement ayant débuté en 2020 en hébergement :	1
Nombre d'accompagnement en hébergement terminé en 2020 :	-

Origine des fins d'accompagnement courant 2020 :

- 2 personnes en retour à leurs domiciles liés à la crise sanitaire : renforcement des prestataires au domicile et refus de la famille de maintenir l'accompagnement en période de crise sanitaire.
- 3 personnes : réorientation vers un service à domicile, accueil de jour en EPHAD.
- 3 personnes en fin d'accompagnement pour les motifs suivant : âge plus de 65 ans, déménagement hors département, troubles associés dominant.

LES ADMISSIONS

En 2020, 7 visites d'admission et 2 commissions d'admission.

Il y a eu 15 dossiers d'admission envoyés : 8 demandes pour un accueil de jour et 7 demandes pour l'hébergement. Le frein à l'accompagnement réside dans le nombre de jour d'ouverture, intégrer une structure médico-sociale, l'accueil temporaire séquentiel, l'aménagement du bâti (2 chambres médicalisées).

5. Les Ressources Humaines

ORGANIGRAMME

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de 26 salariés (16,39 ETP), représentant 17 professions différentes : médecin coordinateur, neuropsychologue, ergothérapeutes, psychologue clinicienne, infirmière, CESF, aide-soignant, AMP, moniteurs éducateurs, éducateur spécialisé...et dont l'âge moyen est de 46 ans.

De nouveaux salariés ont rejoint l'équipe pluridisciplinaire : Mme MALOSSE Julie, aide-soignante 1 ETP ; Mme SADZOUTE Prisca, aide-soignante de nuit à 0.65 ETP, Mme LANGLADE Justine, éducatrice spécialisée à 1 ETP et M. CRESPIY David, agent de service intérieur à 1 ETP.

Le poste de psychomotricienne à 0,5 ETP sur le FAM n'est pas pourvu. Nous faisons appel à des psychomotriciennes libérales pour répondre aux besoins des usagers.

TURN-OVER ET ABSENTÉISME

En ce qui concerne l'absentéisme, la crise sanitaire a augmenté de manière exponentielle le nombre de jours d'arrêt maladie.

- ⇒ 468 jours pour maladie
- ⇒ 132 jours d'autorisation spéciale

INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

- 11 réunions du Comité Sociale Economique

FORMATIONS

Nous avons maintenu une seule formation en visio pour l'application du nouveau logiciel RH, en vue du transfert d'activité. Sept séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle ont été maintenues.



”

CAP

EMPLOI

“

Une année vraiment particulière...

Pour Cap emploi Haute-Loire, l'année a bien sûr été marquée par la crise sanitaire COVID 19 et ses conséquences. L'équipe a fait preuve d'une forte capacité d'adaptation et a su proposer aux personnes en situation de handicap un accompagnement de qualité malgré les confinements, déconfinements et restrictions de toutes sortes mises en place pour faire face à la propagation du virus.

Mais l'année 2020 est aussi marquée par la préparation de la phase de rapprochement avec Pôle emploi sur l'axe 1, et par la participation à la nouvelle cellule maintien dans l'emploi avec l'AIST 43 sur l'axe 2.

1/ Offre de Service de l'Organisme de Placement Spécialisé et financeurs

L'OPS Cap emploi agit sur le territoire suivant deux axes :

- o L'axe 1 : accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap
- o L'axe 2 : Accompagnement dans l'emploi, on parle de Maintien dans l'emploi.

La structure est financée par Pôle Emploi à hauteur de 20%, l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) pour 67% et le FIPHFP (Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) 13%.

La DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) est un commanditaire qui pilote l'action des Cap emploi mais qui ne finance pas directement.

La DDETSSPP Haute-Loire finance des actions locales en faveur de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels.

2/ L'accompagnement vers l'emploi en 2020 (Axe 1) :

Ce sont 1508 demandeurs d'emploi en situation de handicap (48% d'hommes et 52% de femmes) qui ont bénéficié de l'offre de service d'accompagnement vers l'emploi de Cap emploi en Haute-Loire.

Dans le cadre de la convention locale de partenariat avec Pôle emploi et malgré la crise sanitaire, le service a intégré en suivi délégué 399 Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi (PPAE) et a donc répondu largement à l'objectif de 370 PPAE (29 de plus que la valeur cible !). Il est important de souligner la forte mobilisation de l'équipe dans ce contexte difficile.

Les personnes ont été accompagnées sur trois bassins d'emploi que sont Brioude, Le Puy en Velay et Monistrol/Yssingaux. Sur chaque bassin des conseillers « insertion » développent l'Offre de Service de Cap emploi dont l'objectif est de lever les freins à l'emploi, de compenser le handicap, d'accompagner les personnes dans l'élaboration et la validation d'un projet professionnel, et de permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à la formation puis à l'emploi.

L'OPS Cap emploi propose aussi de nombreux ateliers collectifs dont l'objectif est d'outiller les demandeurs d'emploi afin de faciliter leur retour à l'emploi :

- Handicap et Emploi : c'est possible !
- Parler du handicap dans ma recherche d'emploi ?

Ces ateliers sont organisés sur les trois bassins d'emploi.

Quelques chiffres au niveau de l'accompagnement vers l'emploi :

394 contrats de travail, tous types confondus, ont été signés dont 57 CDI, mais aussi 337 CDD de différentes durées, contrats en intérim, etc...

A noter 18 créations d'entreprise sur l'année 2020.

De nombreuses entrées en formation avec notamment la mobilisation du PIC (Plan Investissement Compétences) en partenariat avec Pôle emploi et destiné aux personnes peu qualifiées (infra bac).

Des outils spécifiques, de la formation...

- 54 PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) ont été prescrites en 2020. C'est un outil essentiel pour découvrir un métier, une entreprise ou valider une formation, un Projet professionnel
- 89 formations de remise à niveau et de remobilisation.
- 68 formations diplômantes et certifiantes

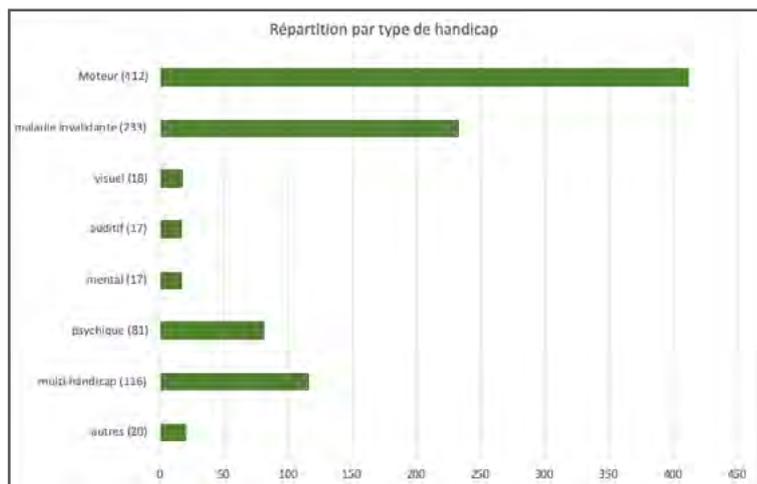
Un maillage partenarial fort

Cap emploi est un acteur du SPE (Service Public de l'Emploi) qui interagit avec de très nombreux partenaires sur le territoire :

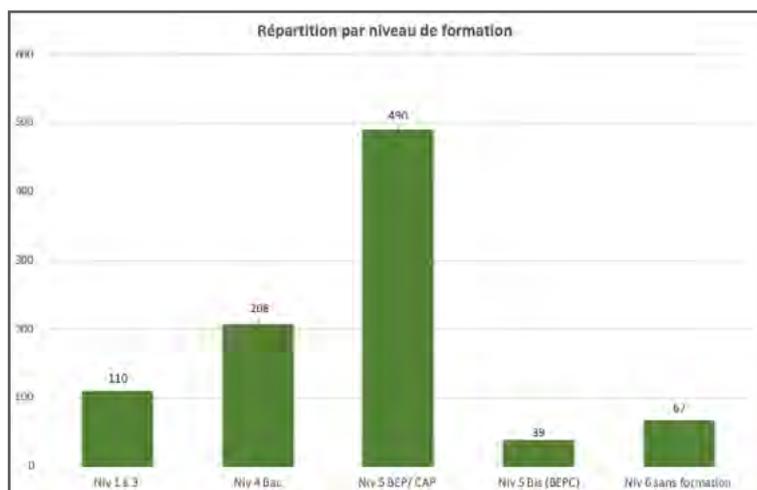
- les autres acteurs du SPE : Pôle emploi, la Mission Locale.
- les acteurs locaux liés à l'emploi et la formation : CIBC, CIPRO, AFPA, GRETA, INFA ...
- les structures d'insertion : EA, SIAE ...
- l'AGEFIPH, le FIPHP, la DDETSPP de Haute-Loire, la MDPH, le Conseil Départemental...

Les types de public accompagnés

- Analyse par type de handicap des personnes accompagnées sur l'axe 1 :



- Répartition des personnes accompagnées Axe 1 en 2020 par niveau de formation :



3/ Le Maintien dans l'emploi : Axe 2

Le maintien dans l'emploi s'adresse aux salariés du secteur privé et public qui rencontrent des difficultés sur leur poste de travail. Ces personnes ont une RQTH ou sont en cours d'obtention auprès de la MDPH.

On distingue les cas de maintien « simples » qui nécessitent une intervention « classique » pour compenser le handicap (aménagement d'un poste de travail type bureau, prothèse auditive), des cas de Maintien dits complexes qui nécessitent de l'ingénierie et peuvent aller jusqu'à l'adaptation d'une chaîne de production par exemple.

Là aussi les conseillers Maintien travaillent avec de nombreux partenaires sur le territoire :

- Les Services de Santé au Travail : AIST 43, MSA Haute-Loire, AIST La prévention active 63
- CARSAT, CPAM, MDPH
- Cabinet d'ergonomie : ET Ergonomie et ergonome AIST 43
- Le Centre de Gestion 43

Les conseillers «Maintien» participent aussi aux différentes cellules de maintien dans l'emploi et de prévention de la désinsertion professionnelle afin de travailler à la détection en amont des salariés en difficulté sur leur poste et ainsi prévenir les risques de licenciement pour inaptitude.

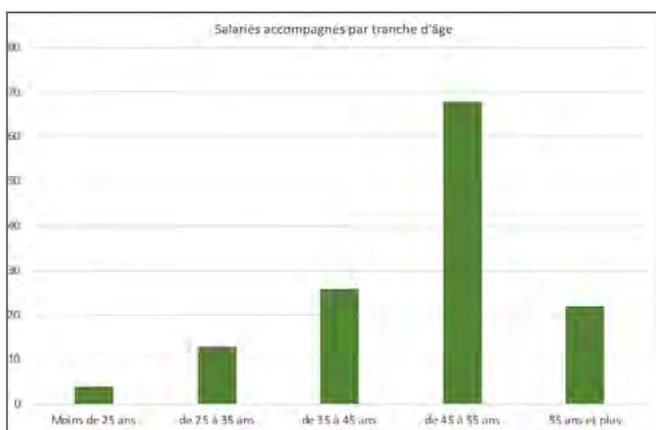
Quelques chiffres en 2020 :

En 2020, les conseillers ont ouvert 98 nouveaux parcours sur l'axe Maintien dans l'emploi et assuré le suivi de 45 dossiers non clôturés de l'année précédente, soit au total 143 dossiers actifs. 74 Maintiens dans l'emploi ont été réussis en 2020 parmi les salariés accompagnés, sachant que des maintiens débutés en 2020 seront finalisés en 2021 et ne sont pas pris en compte en 2020.

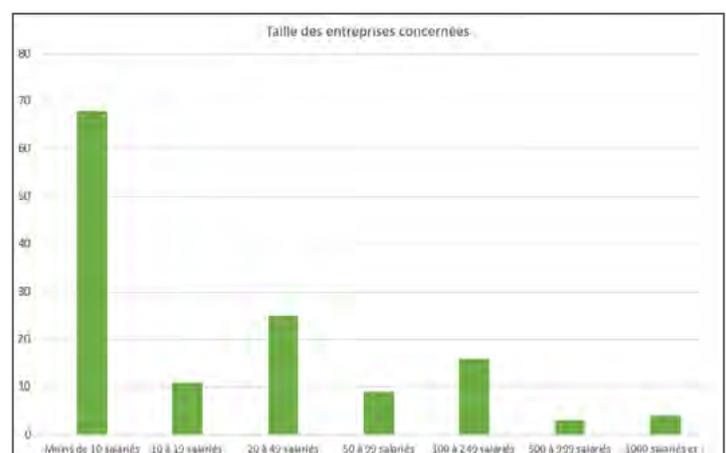
d'âge Activité 2020	En nombre
Nombre d'accompagnements	143
Parcours ouverts sur la période	98
Maintiens réussis en 2020	74
Parcours clos pour absence de solution de maintien	6

Le travail partenarial autour du maintien dans l'emploi est très important. Des conseillers « maintien dans l'emploi » participent aux cellules maintien de l'AIST 43 et de la CARSAT chaque mois.

Caractéristiques des salariés accompagnés sur leur poste de travail :



Caractéristiques des entreprises concernées



4/ Le Conseil en Evolution Professionnelle :

Depuis 2015, Cap emploi est habilité à dispenser le Conseil en Evolution Professionnelle pour les salariés qui souhaitent ou sont dans l'obligation d'engager une reconversion professionnelle notamment pour des problèmes de santé et/ou une aggravation du handicap.

C'est un travail d'accompagnement complexe qui nécessite la mobilisation de l'expertise Insertion et/ou Maintien. Le travail d'équipe et les compétences multiples de nos conseillers sont un atout considérable pour réussir l'accompagnement des personnes en transition professionnelle.

En 2020, 59 personnes ont été accompagnées en CEP par nos conseillers contre seulement 21 en 2019. Le nombre de CEP tend à augmenter d'années en années.

Activité auprès des employeurs

En 2020, nos conseillers ont travaillé avec 397 employeurs différents sur le territoire pour une mission d'accompagnement vers ou dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Ce travail partenarial a pour objectif d'apporter des informations sur l'emploi des personnes en situation de handicap, d'aider au recrutement, d'assurer un suivi du salarié en poste, ou d'apporter une solution de maintien en emploi. Ces employeurs font partie à 24% de la Fonction Publique et à 76% du secteur privé.

5/ Cap emploi et les actions innovantes

Les Portraits Emplois Connectés

Cette action conduite par le Service Maintien ASEA adossé à Cap emploi et financée par la DDETSPP, a permis de réaliser 18 portraits vidéos de personnes en contrat aidé « Parcours Emploi Compétences » ou salariés en SIAE ; L'objectif est de fournir à ces personnes un outil supplémentaire dont l'objectif est de favoriser le retour à l'emploi et la sécurisation du parcours professionnel. Cette action prend fin en juin 2021.

VAE Collective

Cette action a pour objectif de sécuriser le parcours professionnel de 5 personnes en postes, travailleurs handicapés en EA ou ESAT, en validant un titre professionnel. Action financée par la DDETSPP.

Mission PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Cette mission innovante, financée par l'AGEFIPH et la DRETSPP, a pour objectif de mettre en place des actions favorisant la prévention de la désinsertion Professionnelle des salariés en difficulté sur leur poste de travail. Notre chargée de mission a travaillé en liens étroits avec l'AIST 43 au travers de la cellule Maintien dans l'emploi, avec l'Ordre des Médecins, la MSA, la CARSAT et la CPAM, mais aussi avec de nombreux médecins généralistes du département afin qu'ils puissent orienter au mieux leurs patients (et salariés) en arrêt de travail vers les acteurs de la Santé au travail concernés. L'idée générale est que le salarié en difficulté ne soit plus livré à lui-même mais bien accompagné durant l'arrêt de travail.

6/ La communication

Depuis quelques années maintenant, Cap emploi communique en externe via les réseaux sociaux et le site internet.

En 2020, il était prévu d'organiser un évènement un peu « spécial » pour les 40 ans de Cap emploi au sein de l'ASEA, pour « marquer le coup » d'une part, mais aussi pour mieux communiquer avec nos partenaires sur les missions de l'OPS. La crise sanitaire n'a pas permis cette organisation mais une vidéo de présentation des missions de Cap emploi a été réalisée par l'équipe des conseillers et l'équipe de Direction puis envoyée aux partenaires et diffusée sur les réseaux.

En conclusion...

Malgré une année 2020 vraiment particulière, l'équipe de Cap emploi a fait preuve d'une forte capacité d'adaptation et a su innover pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi. Les objectifs ont globalement été atteints sur les deux axes et les actions innovantes ont répondu à des besoins peu ou pas satisfaits sur le territoire. L'année 2021 sera l'année de la concrétisation du rapprochement avec Pôle emploi, ce qui va constituer un chantier important où il sera essentiel d'une part, de veiller à préserver la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi, et d'autre part d'accompagner l'équipe des professionnels de Cap emploi dans ce changement.



PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



- MECS les Gouspins
- DEFI (Dispositif Educatif de Formation Individualisé)
- SAE (Service d'Accueil Externalisé)
- DAMIE (Dispositif d'Accueil de Mineurs Isolés Étrangers)
- AEMO / MJIE (Service d'Assistance Éducative)

PPE

La MECS - SAE - DEFI - DAMIE - AEMO
- MJIE

2021 • PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

Pôle Protection de l'Enfance

Espace Alex Brolles - 14, Chemin des Mauves - 43000 LE PUY-EN-VELAY - ☎ : 04 71 05 65 32

✉ : gouspins@asea43.org - ✉ : sae@asea43.org - ✉ : aemo@asea43.org - ✉ : sie@asea43.org - ✉ : damie@asea43.org



INTRO

2020, une année bien particulière dans tous les points.

Comme tout à chacun, nous avons vécu cette crise sanitaire historique qui a eu des impacts aussi bien sur nos vies personnelles que professionnelles...

Je souhaiterai, sans minimiser tout ce qui a été réalisé, ne pas évoquer ces différents épisodes dans mon propos car ils ont été repris dans nos écrits des différents rapports d'activité, mais plutôt positiver en s'appuyant sur ce qui a été construit en 2020 car cela a été le cas ! Je voudrais faire un focus sur le Service d'Activité de jour que nous avons repensé en accord avec le Département.

Création du Dispositif Educatif de Formation Individualisée (ex SAJ) - DEFI

Depuis 2008, nous avons parmi les outils du pôle protection de l'enfance, le Service D'activité de jour. Le service d'activités de jour qui fonctionnait sur le calendrier de la scolarité, soit 175 journées d'ouverture pour une capacité de 20 adolescents.

L'activité prévisionnelle est calculée sur un taux d'occupation de 100%. Compte tenu des difficultés des adolescents suivis sur ce service, nous observons de l'absentéisme. L'activité facturée ne correspond pas au nombre de jeunes orientés et suivis dans ce service générant régulièrement un déficit de fonctionnement, alors que paradoxalement, le service est rempli en nombre de mesures.

La capacité à se maintenir ou à s'inscrire dans les dispositifs de droit commun (enseignement / formation / emploi) est un objectif essentiel pour chaque mineur suivi au titre de la protection administrative ou judiciaire. Aux mineurs ne pouvant bénéficier d'emblée des dispositifs de droit commun, nous proposons une prise en charge éducative structurée par des activités de jour. Celle-ci est réalisée sans délai, sans qu'un projet préalable soit nécessairement requis. En tant que support de l'émergence d'un projet, la prise en charge en activité de jour est précisément enclenchée en l'absence de projet.

L'action d'éducation structurée par une activité de jour se définit par la construction d'un parcours personnalisé. Elle se décline en temps collectifs, dont les contenus ont une visée socialisante en cohérence avec des temps d'accompagnement individuels. La déclinaison opérationnelle de cet objectif se traduit par un emploi du temps adapté à chaque mineur. Nous avons souhaité retravailler sur le projet de service au vue de l'évolution du public accueilli et en s'appuyant sur le décret n°2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans afin de s'adapter au mieux aux besoins du public.

Depuis septembre 2020, le DEFI, issu du SAJ, a ouvert ses « portes », c'est un service de remobilisation scolaire et professionnelle en direction des adolescents. Il s'inscrit dans les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire et, depuis la rentrée de septembre 2020, dans l'obligation de formation des 16-18 ans. Le DEFI se veut être un acteur de l'insertion sociale des 15/18 ans. Pour ce faire, nous avons repensé l'organisation du service en logique de parcours.

AUJOURD'HUI 3 PARCOURS EXISTENT SUR LE SERVICE POUR LES JEUNES ACCUEILLIS :

1- Le parcours DECOUVERTE

Il a une durée moyenne de 2 semaines avec pour objectifs : découvrir les différents ateliers pour faire émerger des envies.

2- Le parcours OBSERVATION/EVALUATION

Il a une durée moyenne de 8 semaines avec pour objectifs : Evaluer le niveau de compétence des adolescents, en vue de leur futur positionnement professionnel.

3- Le parcours ORIENTATION/INSERTION

Il a une durée moyenne de 24 semaines avec pour objectifs : mettre en œuvre les conditions nécessaires pour pouvoir insérer (vers les dispositifs de droit commun) ou orienter (vers les dispositifs de milieu protégé).

En parallèle, nous mettons en place un parcours d'alternance en entreprise, individualisé :

Insertion : A minima une période de stage par période de 4 semaines (soit à minima 6 stages)

Orientation : A minima une période de stage par période de 8 semaines (soit à minima 3 stages)

De plus à partir du parcours Observation, les jeunes reçoivent une gratification en fonction de leur assiduité dans leur projet.

L'idée conductrice du projet est la prévention, ne pas rompre le lien, sortir des conflits par le dialogue et limiter les stratégies d'évitement, souvent mises en œuvre par les adolescents en difficulté.

Nous avons construit notre budget 2021 avec cette nouvelle organisation, notamment la gratification des jeunes qui a un impact budgétaire et le Département a accepté nos propositions ce qui démontre une réelle attention portée à ce nouveau Dispositif et je les en remercie encore.

Ce service est en pleine reconstruction, renaissance si j'ose m'exprimer ainsi, cela bouscule les pratiques des professionnels mais dans le but d'éviter un maximum des ruptures de parcours.

En bref, malgré une année de crise, le Pôle Protection de l'Enfance est toujours dans une réelle recherche de solutions personnalisées et innovantes au regard de la problématique de chaque mineur accueilli pour être dans une dynamique de diversification des prestations.

Je termine simplement mes propos par remercier l'ensemble des salariés du Pôle qui oeuvrent tous les jours au quotidien auprès des mineurs dans le souci d'une cohérence de leur accompagnement .

Delphine CHACORNAC

Directrice du Pôle Protection de l'Enfance de l'ASEA 43

”

LA MECS

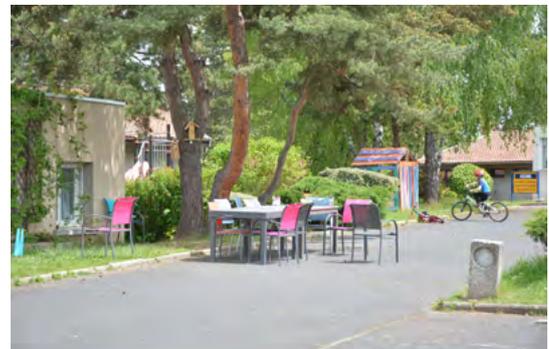
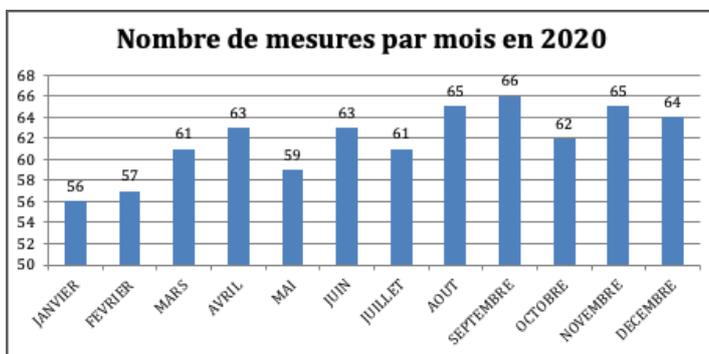
MAISONS
D'ENFANTS
À
CARACTÈRE
SOCIAL

“

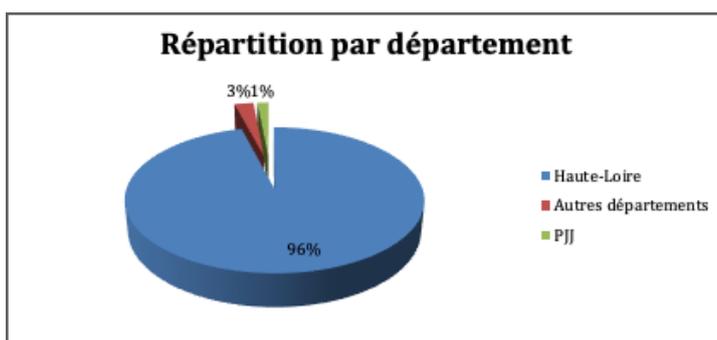
RAPPORT D'ACTIVITE MECS Les Gouspins/Rochenégly 2020

La maison d'enfants du Pôle Protection de l'Enfance propose aux mineurs confiés un dispositif d'hébergement « éclaté ». Elle est habilitée à recevoir 64 enfants et adolescents de 3 à 18 ans sur sept groupes et fonctionne de manière ininterrompue 365 jours par an. Les admissions se font tout au long de l'année.

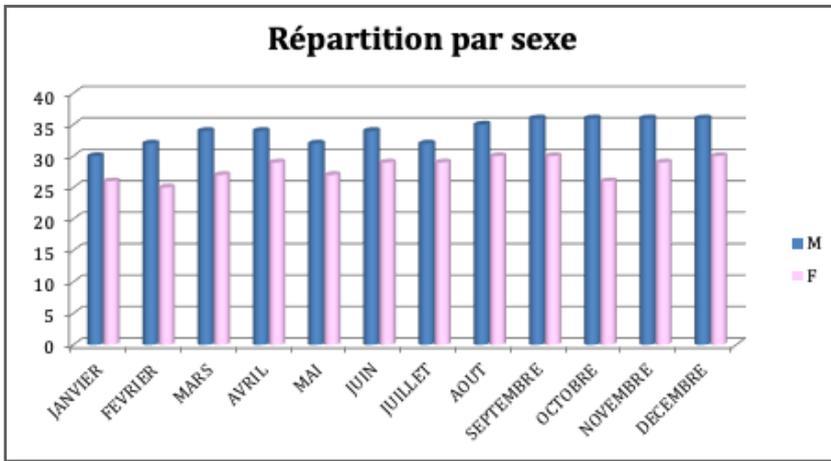
- Les sept structures sont mixtes et construites sur un modèle familial. Elles se situent sur le territoire du Velay , de Taulhac à Espaly, en passant par Mons.
- Les Mauves accompagnent les plus petits (3-8 ans), les Prés et Taulhac accueillent les pré-adolescents (9-13 ans), le Bellevue et le Bertrand proposent un hébergement collectif pour les adolescents (14-16 ans) et enfin le Foch et le Petit Vienne proposent d'accompagner les plus grands vers l'autonomie et la fin du placement (16-18 ans et jeunes majeurs).
- Un accompagnement spécifique est proposé pour les jeunes majeurs. Ces mesures minoritaires doivent être dûment motivées et sont accordées en fonction d'un projet précis.
- Une nouvelle répartition des chefs de service a été mise en place en 2020, avec l'arrivée de Mathieu GLAUMOT, qui prend la responsabilité des unités de vie des plus petits : Les Mauves, Les Prés et Taulhac. Magali OLLIER accompagne les unités collectives adolescentes Le Bellevue et Le Bertrand et Anne-Caroll NOEL les unités semi-collective et de pré-autonomie qui accueillent des grands adolescents et jeunes majeurs, Le Foch et Le Petit Vienne.



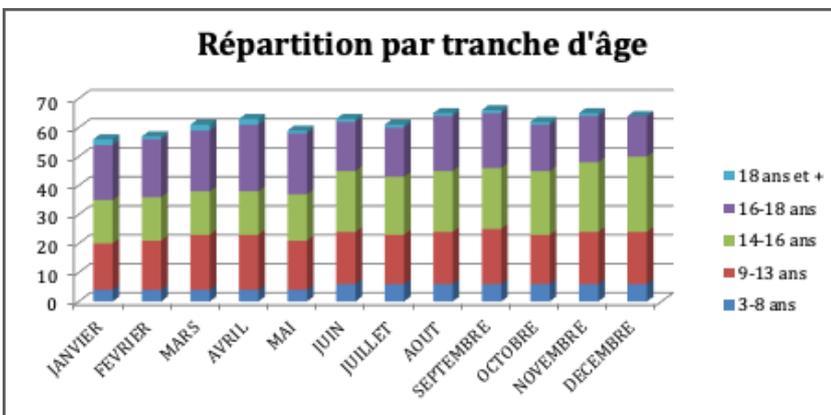
- En 2020, nous avons accueilli 97 enfants et adolescents en file active, soit 7 de plus qu'en 2019. Nous avons réalisé 18 089 journées en 2020 pour 18 561 journées prévisionnelles, soit un déficit de 472 journées. L'activité a été fluctuante en conséquence directe avec la crise sanitaire et les périodes de confinement.



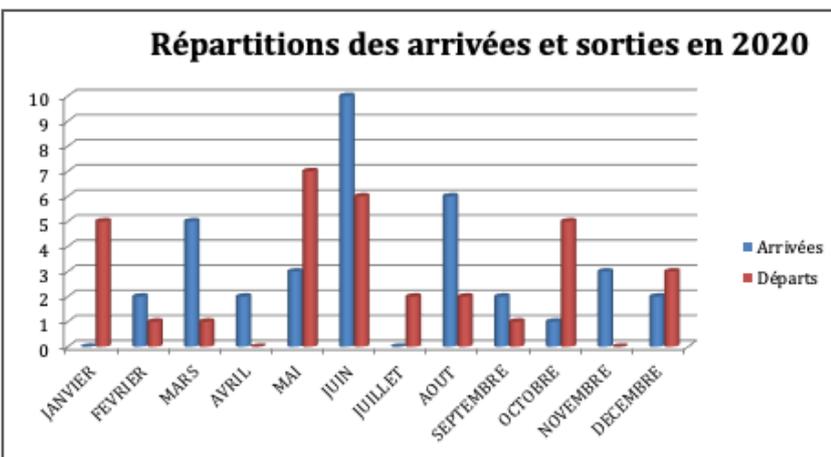
- 17 365 journées, soit 96 %, ont été facturées dans le cadre de l'assistance éducative au département de la Haute-Loire. Ainsi, et comme l'année dernière, nous continuons à répondre à la volonté de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que du Foyer Départemental, qui nous sollicitent dorénavant par l'intermédiaire de la Cellule d'offre d'accueil du Département, créée en 2020. Nous privilégions les accueils des enfants et adolescents du département, qui représentent 97 % des enfants et jeunes suivis en 2020.
- L'activité restante, soit 724 journées, est en partie facturée au Ministère de la justice et à d'autres départements (Martinique et Bouches du Rhône).



— Ces dernières années la répartition entre les filles et les garçons est plutôt équilibrée. En 2020, nous observons toutefois que les accueils d'enfants et adolescents garçons restent majoritaires, tout au long de l'année.

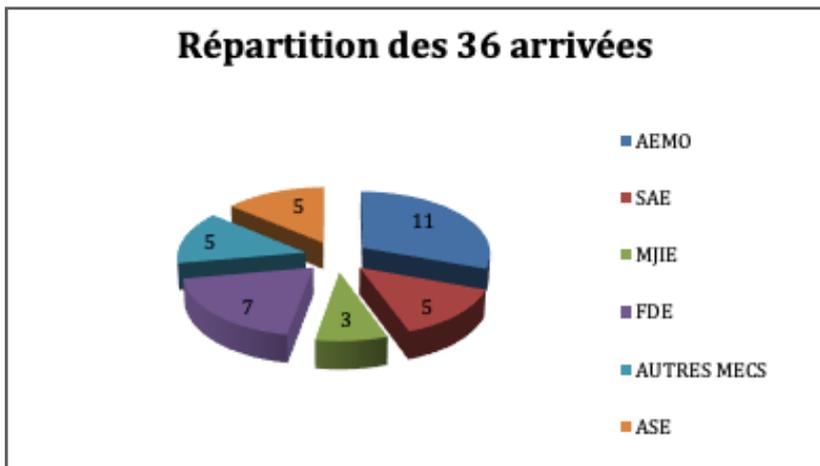


— L'offre est plutôt homogène et les accueils équilibrés par tranche d'âge. La MECS répond à une logique de parcours qui impliquent des transitions travaillées entre les différentes unités de vie.



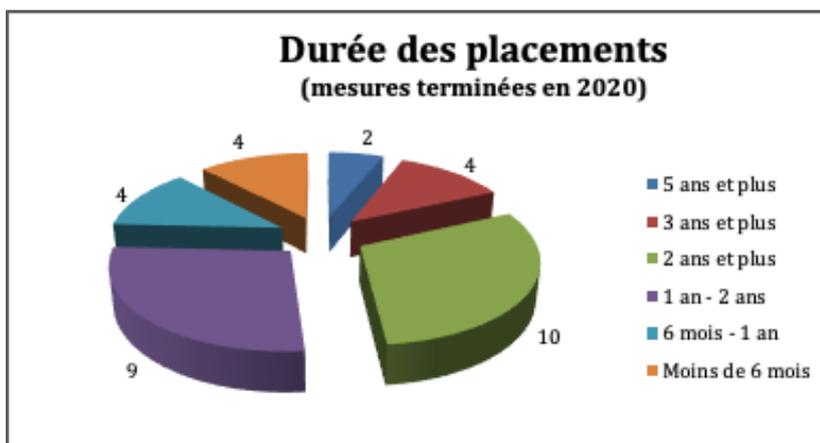
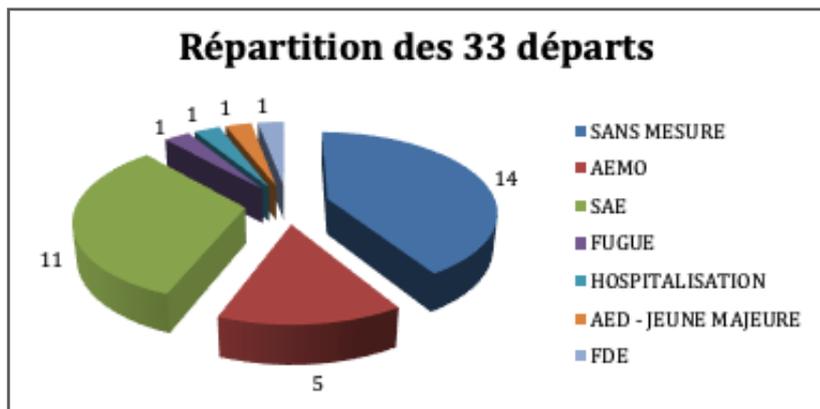
— Nous observons, au travers du graphique, que les admissions réalisées tout au long de l'année se répartissent de manière inégale. L'augmentation des arrivées comme des départs est à mettre en lien avec la sortie de confinement. Les départs sont à relier avec des expériences de retours en famille positives sur le temps du confinement. A l'inverse, les arrivées massives sont la conséquence de situations familiales qui se sont fortement dégradées au domicile pendant le confinement.

■ Nous avons enregistré : 36 entrées pour 33 sorties.

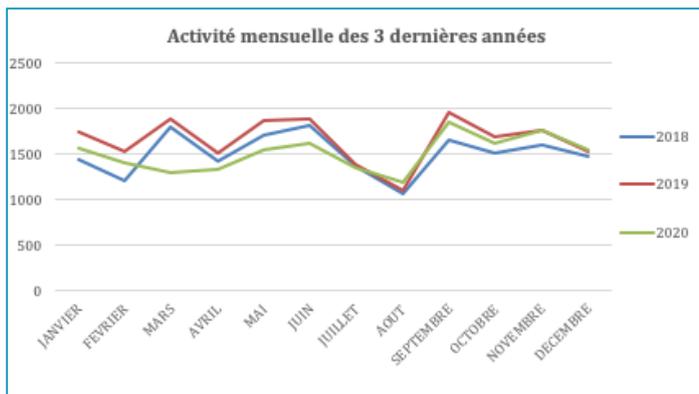


■ Un des premiers objectifs des actions éducatives que nous mettons en place autour de l'enfant est de créer les conditions d'un retour possible en famille. Cette année, 91% des mineurs sont sortis du dispositif pour le plus souvent retourner en famille. 14 d'entre eux sans mesure, 5 avec un suivi AEMO, 11 avec une mesure de SAE et 1 avec un contrat jeune majeur en AED.

■ Pour les 3 autres mineurs, 1 a été orientée en établissement de soins, 1 a été réorienté au FDE, et la dernière mesure a été levée après 9 mois de fugue, sans nouvelles.



■ La durée moyenne des placements pour les enfants et adolescents qui ont quitté l'établissement en 2020 s'élève à environ 2 ans et demi. Une observation de la tendance au cours 4 dernières années montre que la durée de placement a tendance à diminuer.



2020 : une année confinée

L'épidémie de covid 19 survenue le printemps dernier nous a tous impactés. A la fois crise sanitaire, humaine, sociale et économique, elle a remis en question nombreux fonctionnements et comportements.

La MECS n'a pas été épargnée et nous avons dû, collectivement, faire face, réagir, nous adapter, anticiper et innover. Des directives nationales tardives nous ont aussi parfois menées à nous auto-organiser dans un premier temps.

Cette période très anxiogène, éprouvante a illustré tout l'engagement de l'ensemble des professionnels de la MECS. Leur rôle a été de rassurer, soutenir les enfants et leur famille mais aussi de mener un accompagnement spécifique des enfants et des adolescents pendant ce temps particulier.

La collaboration avec DEFI et l'IME nous a été précieuse. La solidarité associative a permis le prêt de matériel, l'accès aux locaux mais aussi l'intervention de salariés pour renforcer nos équipes et palier aux besoins des mineurs (scolarité, activités..)

Les consignes sanitaires ont été bien respectées par les enfants et adolescents.

Bien que préjudiciable à plus d'un égard (interruption de la scolarité en présentiel, d'accompagnements spécifiques, de retours au domicile familial..) nous avons pu observer que le confinement a eu un impact bénéfique sur le comportement des enfants et jeunes de la MECS.

La qualité relationnelle, la permanence du lien, le temps qui a été consacré à chacun ont été des leviers d'intervention essentiels qui ont participé à apaiser et protéger.

De même, dans ce contexte, le soutien aux familles, des contacts téléphoniques très réguliers avec les jeunes et leurs parents confinés à domicile ont aussi favorisé une certaine mobilisation des compétences parentales. En revanche, nous faisons l'hypothèse que la crise sanitaire a pu contribuer à la dégradation de situations familiales les plus fragiles notamment dans le cadre de suivis en milieu ouvert (AEMO et SAE) et engendré une augmentation des placements à la MECS. Nous observons aussi un effectif important sur les unités les fins de semaines et vacances scolaires.

L'évolution de nos missions

Nous repérons depuis plusieurs années une diversification de nos missions, menées à moyens constants. Le nombre croissant de visites médiatisées, de visites à domicile, d'entretiens éducatifs, d'accompagnements spécifiques au soin nous oblige à repenser notre organisation et génère une augmentation significative des heures supplémentaires.

Magali OLLIER
Anne Caroll NOEL
Cheffes de Service

”

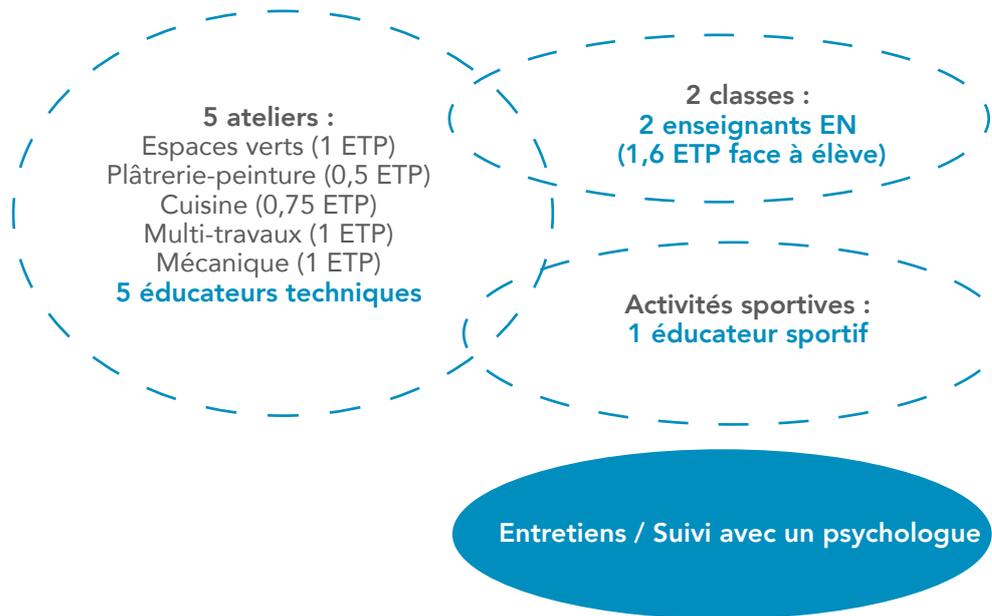
SAJ

SERVICE
D'ACTIVITÉS
DE
JOUR

“

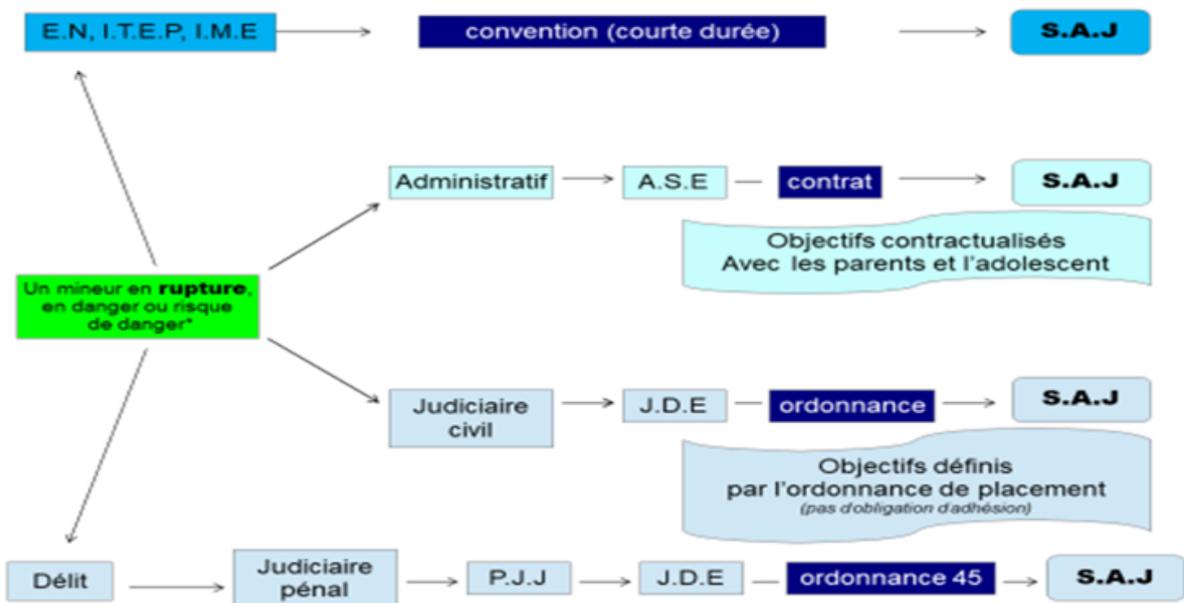
RAPPORT D'ACTIVITE 2020 SAJ

Présentation du SAJ :



1 chef de service (0,25 ETP)
 1 coordinateur SAJ
 1 coordinatrice E.N. (0,4 ETP)

- Le Service d'Activités de Jour est habilité par le département à recevoir 20 adolescents dans le cadre d'un parcours de remobilisation scolaire et/ou professionnel. Il est financé par un prix de journée.
- Le SAJ accompagne les adolescents à partir de 16 ans jusqu'à leur majorité. Dans les faits, le service peut accueillir à partir de 14 ans et accompagner certains adolescents dans le cadre d'un APJM (Accueil Provisoire Jeune Majeur). Dans ce cas il s'agit de pouvoir terminer un projet entrepris sur le service.
- Le Service d'Activités de Jour accueille des jeunes à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur décision du Juge pour Enfants par le biais d'une mesure de placement :

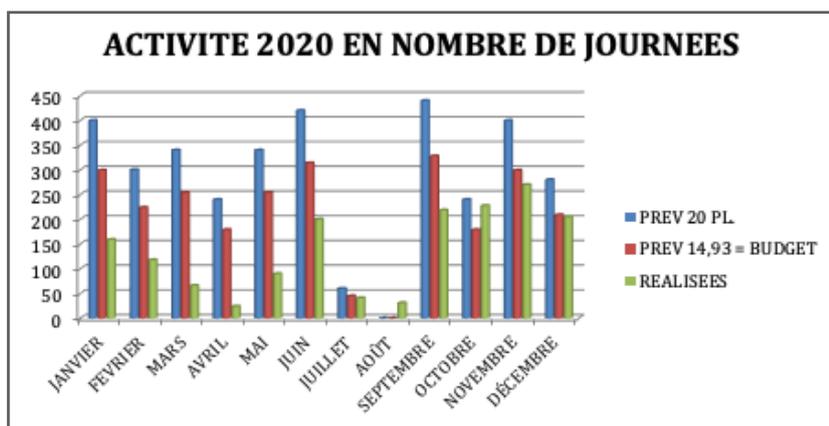


*Art 375 du C.C

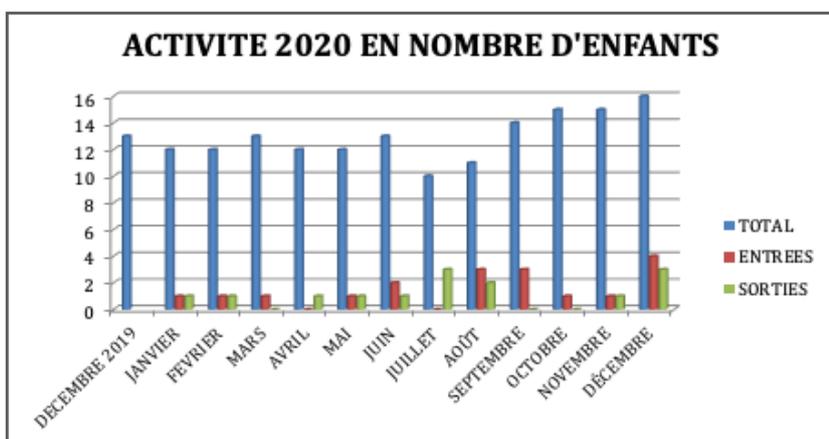
- Ces jeunes, souvent déscolarisés, ont eu des parcours scolaires divers : Collège avec ou sans relais, Lycée, EREA, SEGPA, IME, ITEP, CFA, CNED, CEF, CER...
- Pour répondre aux problématiques rencontrées, le service doit s'adapter en proposant des actions éducatives susceptibles de répondre au plus grand nombre. De manière générale, il s'agit de créer les conditions pour permettre aux adolescents de se remobiliser autour d'un projet scolaire ou professionnel afin d'aller vers une insertion durable.
- Pour cela les jeunes ont la possibilité de découvrir l'ensemble des ateliers du service. Ils peuvent bénéficier de période de stage en entreprise afin de valider certaines aptitudes à exercer un métier.
- Les temps de classe s'articulent principalement autour d'un positionnement prioritairement en mathématiques et en français. Certains peuvent préparer le CFG-DNB Pro en candidat libre. L'activité sportive est également au cœur du projet avec de nombreuses propositions : musculation, marche, V.T.T, sport collectif, éducation physique générale pour préparation physique aux concours, ski...
- Le service peut organiser tout au long de l'année des séjours, des chantiers éducatifs. Des actions ponctuelles ou filées, avec les partenaires extérieurs, sont aussi régulièrement mises en place (ANPAA, préfecture, entreprises, CFA, mission locale, organismes de formation...).

Données chiffrées :

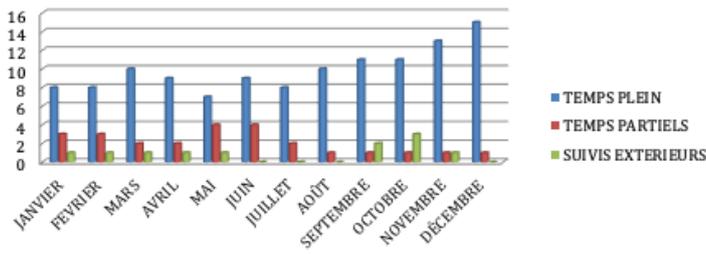
L'année 2020 restera une année extrêmement difficile sur le plan financier. Nous avons réalisé 1650 journées (auprès des services du Conseil Départemental et des Services de la Justice) pour une activité budgétée à 2584, soit 934 journées de moins.



- Une partie du déficit de notre activité est lié au confinement du début 2020. Au même titre que les établissements scolaires, nous avons été contraint de fermer le service du 16 mars au 11 mai. Au cours de cette période, les services de la justice ont continué à financer le prix de journée des adolescents orientés à la différence du département qui ne l'a plus versé.
- Une autre incidence du confinement fait que nous n'avons réalisé aucune admission au cours des mois de mars et avril.
- Pendant le confinement le service a continué à fonctionner de manière partielle, les professionnels sont intervenus sur l'Espace Alex Brolles en proposant des activités aux enfants et adolescents accueillis à la MECS avec pour objectif de soutenir les équipes de l'internat.

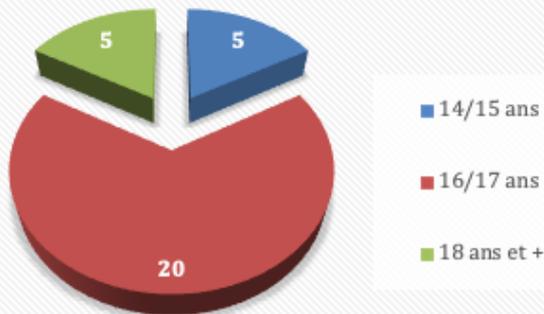


MODALITES D'ACCUEIL EN 2020



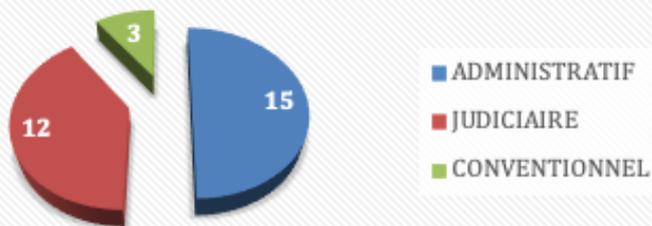
Les jeunes peuvent être accueillis à la journée ou la 1/2 journée et sur du temps séquentiel ou complet. L'objectif d'un emploi du temps individualisé en fonction de chaque projet est de permettre l'acquisition ou la pré-acquisition des savoir-être et des savoir-faire pour mener à bien un projet professionnel. Concrètement cela se traduit par la mise en œuvre d'un emploi du temps adapté et proposé à chaque mineur (temps partiel ou temps plein). Le planning se décline entre des temps de classe, de sport et des temps d'ateliers.

AGE MOYEN DES 30 MESURES



En 2020, nous avons accompagné 30 adolescents en file active, ce qui représente 18 admissions et 14 sorties du dispositif. Le SAJ n'a pas vocation à se substituer au dispositif de droit commun. La majeure partie des adolescents que nous accompagnons a entre 16 et 18 ans. Pour le reste, - de 16 ans et + de 18 ans, il s'agit d'un accompagnement justifié par des situations particulières.

TYPES DE MESURES



En 2019, on observait une augmentation des mesures administratives. Pour la première fois depuis le passage du CAFPA au SAJ, elles deviennent majoritaires soit 50% de notre activité. Les mesures judiciaires représentent 40% de l'exercice 2020 et 10% sont le résultat des conventions signées avec nos partenaires (ITEP, IME...). On peut noter que l'activité liée à la convention reste stable puisqu'elle s'élevait à 9% en 2019.

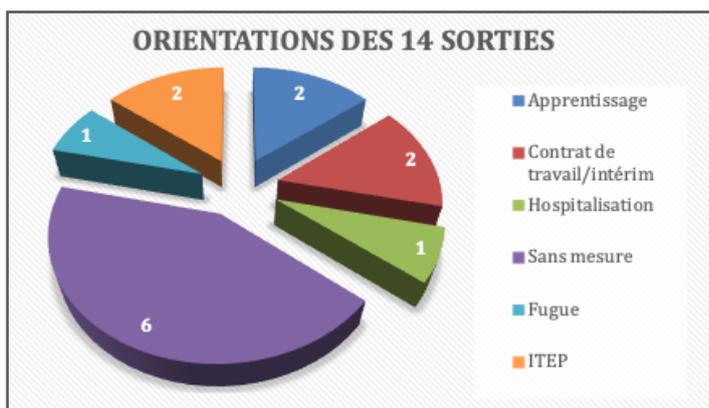
REPARTITION PAR SEXE



Là aussi, fort de l'histoire du SAJ, issu du CAFPA les Gouspins, les garçons restent majoritaires. Le service a pourtant la volonté d'accueillir plus de filles. La mixité reste un atout non négligeable et elle permet aussi de repenser le contenu de nos activités professionnelles.



Concernant les admissions, elles se font de manière hétérogène. Le service d'activités de jour est un dispositif central, qui répond à un besoin social pour lequel il a été construit, mais il répond aussi à un besoin médico-social sans que ce dernier ne soit pour autant reconnu en terme d'habilitation.



Comme l'an dernier et pour les mêmes raisons, il est important de mettre en lien les sorties du dispositif avec la durée des mesures.

Si on omet les sorties pour cause de fugue et hospitalisation, 6 adolescents accompagnés n'ont pas trouvé d'orientation et ont quitté le service sans solutions. Pour une grande majorité, il correspond aux mesures de courtes durées moins de 6 mois. Le parcours de ces jeunes qui entrent dans cette catégorie est très souvent marqué par un taux d'absentéisme très important et une impossibilité à pouvoir investir un programme de remobilisation.

- A contrario, 6 d'entre eux ont trouvé une orientation adaptée à travers l'apprentissage, un contrat de travail, une orientation adaptée. On peut considérer qu'il s'agit de sorties positives, ce sont les mesures plus longues, pouvant aller de 1 à 2 années d'accompagnement.
- L'année 2020, vient une nouvelle fois confirmer les difficultés de fonctionnement du service en terme d'attractivité. Le confinement de mars, le départ de Carine ALLIRAND pour se consacrer entièrement au plateau technique des Cévennes a mis le PPE devant l'obligation de repenser en profondeur le sens du projet de service du SAJ.
- La loi Blanquer et l'obligation de formation des 16-18 ans sera pour nous le point de départ de l'élaboration du nouveau projet. L'objectif étant de se repositionner sur le public « cœur de cible » des 16-18 ans. Et être reconnu comme un acteur essentiel dans la prise en compte des nouvelles problématiques d'insertion des adolescents en difficultés.
- Depuis le mois de juin, le service travaille sur l'élaboration de différents parcours de formation qui répondent à différents objectifs, susceptible de répondre aux besoins des adolescents descolarisés ou en cours de descolarisation... En septembre, avec l'accord des services du département, le SAJ a laissé la place au DEFI (Dispositif Educatif de Formation Individualisé).
- En charge de la mise en œuvre de l'obligation de formation, nous avons débuté un travail de partenariat avec la mission locale. Le service a aussi beaucoup communiqué sur les nouvelles modalités d'accompagnement : Education National, PJJ, Service social, Mission Locale, CIO... Les efforts consentis semblent déjà porter leur fruit en terme d'attractivité et aussi et surtout en terme d'activité. On peut observer une légère augmentation de l'activité sur les 4 derniers mois de l'activité, ce qui laisse entrevoir des perspectives intéressantes pour l'exercice 2021.



Raphaël CHAPUIS
Directeur adjoint

”

SAE

SERVICE
D'ACCUEIL
EXTERNALISÉ

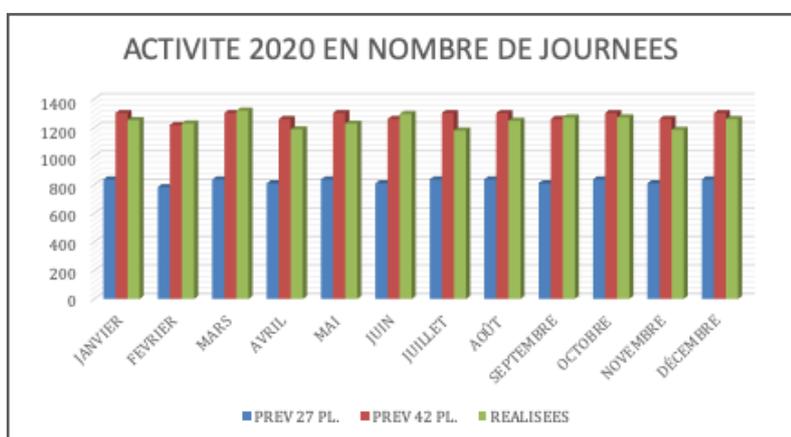
“

RAPPORT D'ACTIVITE SAE 2020

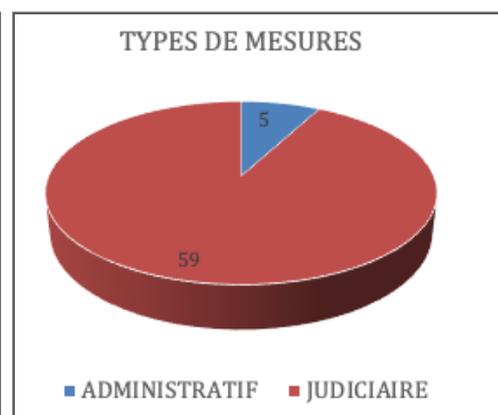
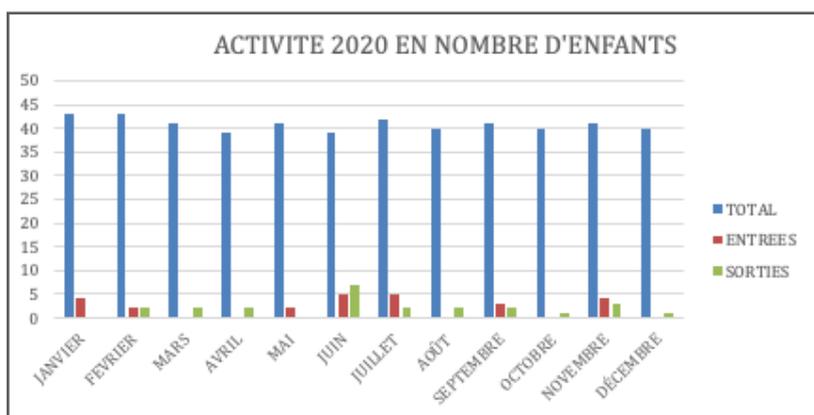
L'ACTIVITÉ

L'ouverture du Service de placement externalisé date du 1^{er} septembre 2011. Habilité pour 20 places, nous avons depuis le 1^{er} janvier 2014 une autorisation de fonctionnement à 27 places.

- Le placement externalisé se définit à partir des attendus d'une ordonnance de placement, ou d'un contrat administratif d'accueil, qui fixe le cadre général de la mesure. L'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance pour une durée pouvant varier de 6 mois à 1 an. Il bénéficie d'un accompagnement permettant et autorisant le maintien de son hébergement au domicile de ses parents. La responsabilité de l'enfant ne revient pas seulement aux parents, mais aussi à l'établissement auquel il est confié.
- Neuf ans après sa création, le Service d'Accueil Externalisé, dont la mission première est d'éviter un placement classique, est toujours autant sollicité, notamment par les Juges pour Enfants.

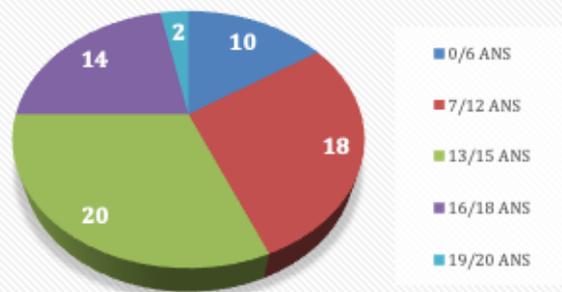


- Conformément à notre autorisation à 27 places, nous aurions dû réaliser 9855 journées. Dans la réalité, le service de placement externalisé est extrêmement sollicité par les magistrats, ce qui nous a conduits à réaliser en 2020 14927 journées, soit 5072 journées supplémentaires, ce qui représente 644 journées de moins que sur 2019. L'activité s'est régulée cette année avec une moyenne de 40,78 enfants suivis, tous du département. Rappelons que l'activité est régulée par les services de l'ASE de la Haute-Loire.



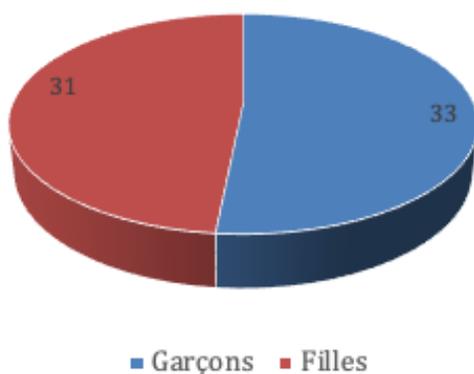
- D'une manière générale, le service de placement externalisé est positionné dans le cadre de l'aide contrainte. Le cadre administratif ne représente que 5 mesures sur les 64 exercées au cours de l'année.

AGE MOYEN DES 64 MESURES



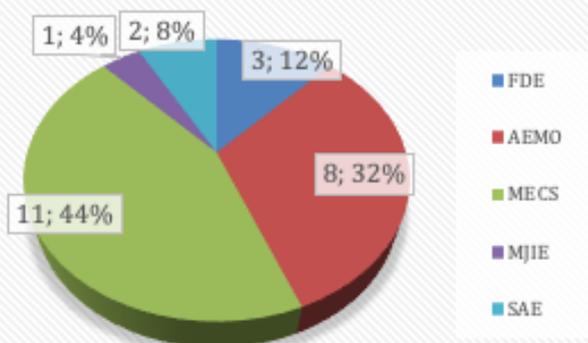
En 2019, toutes les tranches d'âge sont représentées. On observe toutefois une majorité d'enfants entre 7 et 15 ans. A noter que cette année, nous avons accompagné 5 Jeunes Majeurs.

REPARTITION PAR SEXE



Sur les 64 mesures, 33 concernent des garçons pour 31 des filles.

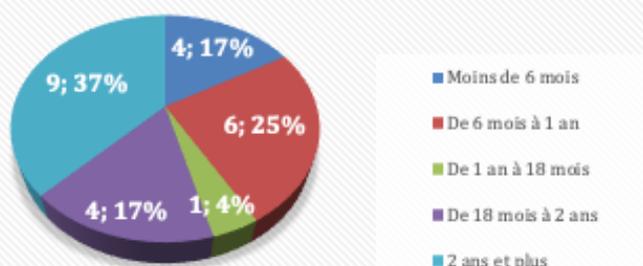
ORIGINE DES 25 ENTREES



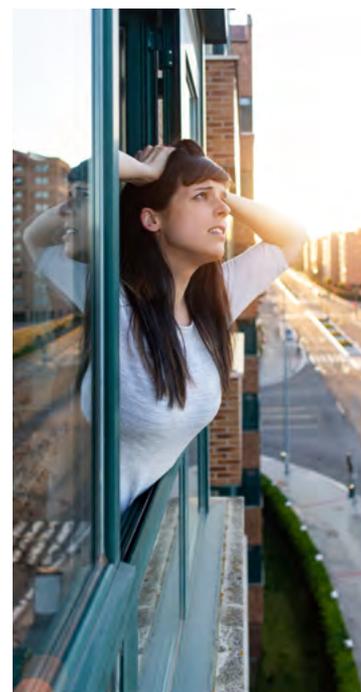
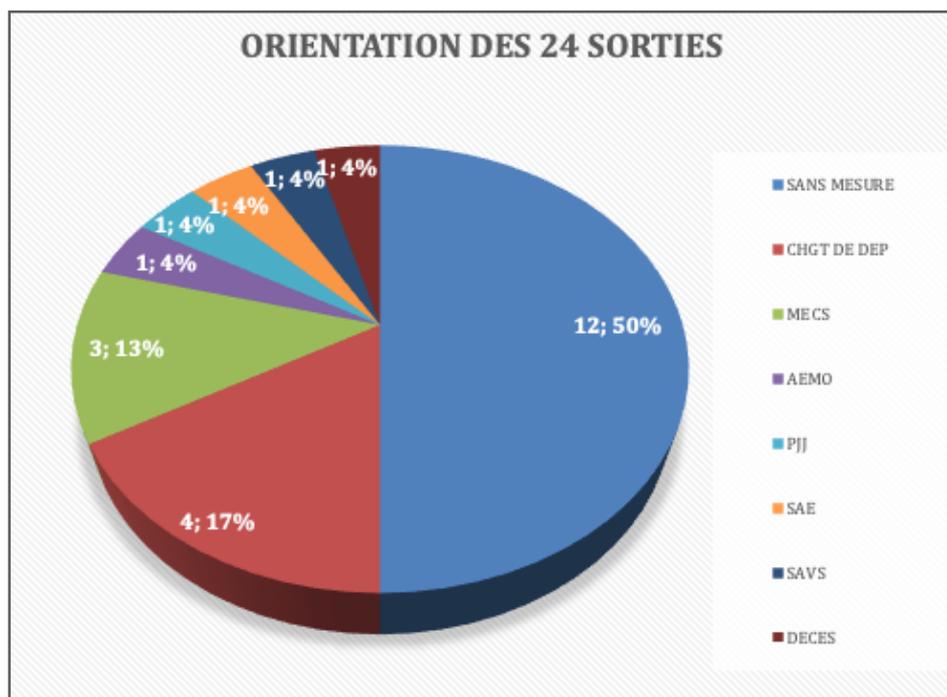
L'orientation sur le service du SAE intervient pour 44% des enfants à la suite d'un placement. Pour une autre part importante, qui représente 32%, il s'agit d'une suite de mesure AEMO. Actuellement le service joue à plein son rôle, à savoir être une alternative au placement.

Pour le service d'AEMO, pour tenter d'éviter le placement, et pour les MECS afin d'élaborer des possibilités de retour en famille après une période d'accueil.

DUREE DES 24 MESURES TERMINEES



- Si le cahier des charges fixait par le département prévoyait une mesure courte, à savoir 6 mois, renouvelable une fois, 42% des mesures respectent le cahier des charges en restant une aide ponctuelle n'allant pas au-delà d'une année d'intervention.
- En revanche une part qui représente 58% des mesures s'installe dans le temps. On observe des situations dégradées, qui sans l'étayage de professionnels sur du plus long terme nécessiteraient un placement sec. Les parents rencontrent souvent des difficultés pour adapter leur positionnement à l'évolution de l'enfant et pour offrir des sources de stimulation favorisant son développement. Le maintien de l'enfant au domicile parental est favorable à sa construction personnelle et dépend de l'étayage important que nous pouvons amener, sans cette mesure l'enfant devrait là aussi être accueilli.



- En 2020, la moitié des mesures se sont terminées sans accompagnement. Le service n'a eu recours au placement qu'à 3 reprises, soit 13% seulement des sorties sur l'année.
- Cette année a été marquée par la crise sanitaire du Covid 19. Nous avons essayé de maintenir au maximum les interventions dans les familles, qui étaient confrontées au confinement (pas d'école, pas de centre de loisirs, pas d'activités extérieures), ce qui pouvait générer un climat oppressant chez certains.
- Un camp d'une semaine au bord du Lac de Naussac a eu lieu au mois de juillet 2020. Il a permis à 16 enfants suivis par le service de bénéficier d'un temps de vacances, et aux équipes un temps de partage et d'observation plus riche.
- Comme l'année dernière, le service se trouve toujours dans l'attente d'une position claire du département concernant le devenir des accueils externalisés. Un nouveau cahier des charges doit être élaboré. Ce document, qui n'arrive pas, génère de l'insécurité au sein des équipes éducatives qui peut parfois se répercuter sur les familles que nous accompagnons. Le service est pourtant favorable à une évolution du dispositif, pour autant les professionnels se sentent exclus de la réflexion menée.

Christine GELLET
Cheffe de service

”

DAMIE

DISPOSITIF
D'ACCUEIL
DE MINEURS
ISOLÉS
ÉTRANGERS

“

RAPPORT ACTIVITE DAMIE 2020

INTRODUCTION

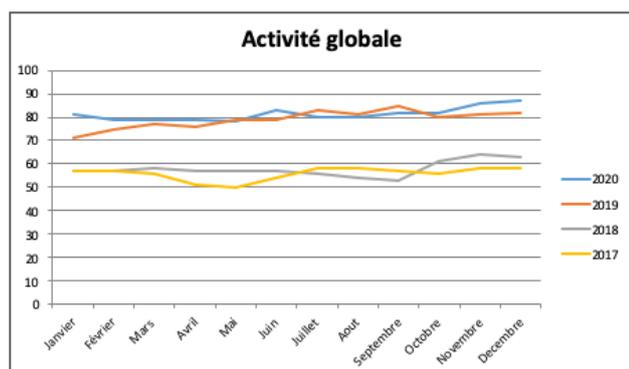
Les mineurs non accompagnés (MNA), ces étrangers de moins de 18 ans présents sur le territoire français sans représentant légal, sont au cœur de nombreux débats politiques. Ces derniers sont souvent marqués par une méconnaissance des données statistiques entourant cette problématique, pourtant essentielles pour élaborer des politiques publiques pertinentes. De nombreuses données erronées et non sourcées apparaissent régulièrement dans les débats publics et sont repris par les médias, les décideurs, et d'autres acteurs travaillant sur ces sujets.

La mise en place depuis 2013 d'un mécanisme national de répartition nationale des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance a permis d'élaborer des statistiques sur les MNA confiés à l'Aide sociale à l'enfance des Conseils départementaux sur l'ensemble d'une année.

Les données de la mission MNA du ministère de la Justice font état de 9 501 mineurs confiés aux Conseils départementaux par décision de justice en 2020, soit le plus bas niveau de ces dernières. Il n'existe pas de recueil de données au niveau national permettant de savoir combien de jeunes se sont présentés auprès des dispositifs d'évaluation mis en place dans chaque département, pour bénéficier d'une admission au sein d'un service d'aide sociale à l'enfance (ASE). années (-43% par rapport à 2019).

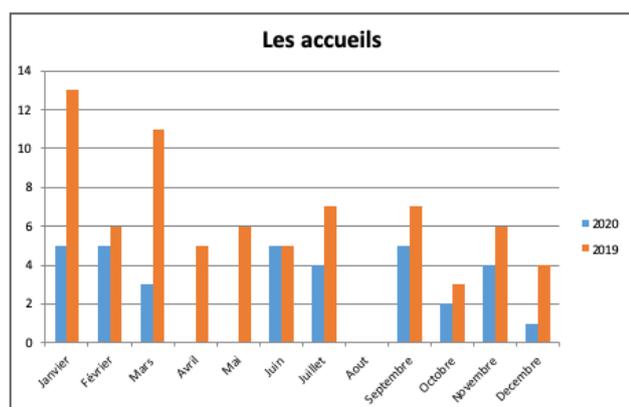
Pour l'année 2020, le DAMIE a accompagné en file active 121 jeunes.

En effet depuis le 17 mars 2020, il n'y pas eu de sorties de jeunes du dispositif en lien avec la crise sanitaire et la mise en place de la loi sur l'état d'urgence préconisant l'accompagnement des jeunes au-delà de 18 ans et il y a eu 34 accueils contre 74 accueils en 2019.



L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID19 entraînant des changements voire des bouleversements sur notre activité, notre organisation de travail et aussi sur l'avancée des projets de vie des jeunes.

Cette crise n'a pas affecté le volume de l'activité. En effet, comme on peut le voir ci-dessous, le nombre de jeunes accueillis a oscillé aux alentours de 80 à 85 jeunes tout au long de l'année.



En revanche, la crise a eu un impact significatif sur les accueils et les départs. En raison du confinement, nous avons dû stopper les accueils, conformément aux recommandations gouvernementales. Pour la même raison, il n'y a pas eu de fin de prise en charge. C'est ainsi que le volume d'activité est resté constant.

Comme nous pouvons le constater, il y a une nette différence sur le nombre d'accueils entre ces deux années. En 2019, nous avons accueilli 74 jeunes contre 34 en 2020. Il n'y a eu aucun accueil lors du premier confinement, pour les mois d'avril et mai. Ensuite, nous avons tenté de relancer les accueils de manière significative dans l'intérêt des jeunes en attente à l'hôtel.

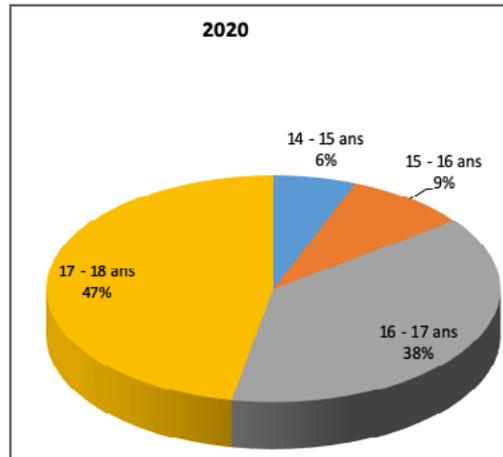
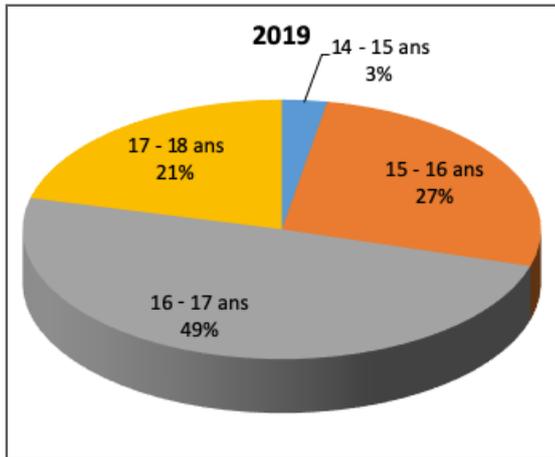
Toutefois, nous avons été limité dans notre volonté en raison notamment de l'état d'urgence sanitaire, nous conduisant à poursuivre l'accompagnement des jeunes au-delà de leur majorité et ne permettant pas de libérer des places pour des nouveaux accueils.

Concernant les accueils post-confinement, nous avons constaté des jeunes marqués par le contexte sanitaire et ses conséquences tant sur le plan physique que psychologique.

L'âges des jeunes à leur arrivée

C'est un élément déterminant dans l'accompagnement de ces jeunes. Généralement, cela définit la durée de leur prise en charge au DAMIE, mais définit la nature des titres de séjour auxquels ils peuvent prétendre. Il est important de rappeler qu'un jeune placé à l'Aide Sociale à l'Enfance :

- Avant l'âge de 15 ans peut prétendre à la naturalisation française
- Entre 15 et 16 ans est pratiquement assuré d'obtenir un titre de séjour
- Après ses 16 ans, sa situation sera étudiée au regard de sa situation administrative et de son projet de vie en France.

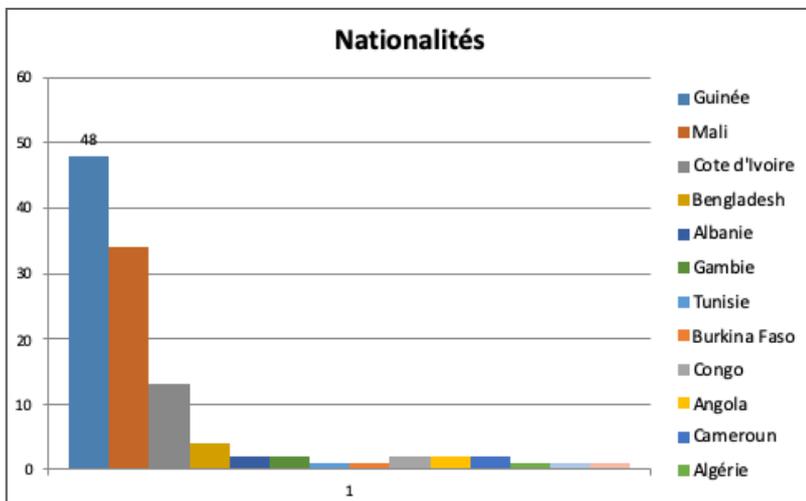


Entre 2019 et 2020, nous constatons des évolutions notables. Les parts des 14-15 ans et des 15-16 ans ont fortement diminué passant de 30% à 15%. Il en est de même pour la part des 16-17 ans qui est passé de 49% à 38%. Ainsi, la tranche des 17-18 ans a fortement augmenté.

Les raisons de ce phénomène sont nécessairement multifactorielles mais difficilement explicable. Néanmoins, les conséquences sont claires, la durée d'accompagnement sera fortement réduite et les conditions pour l'obtention d'un titre de séjour beaucoup plus restrictive.

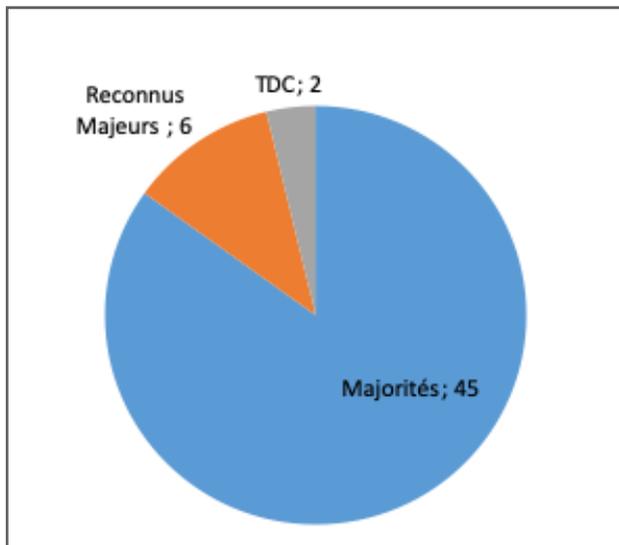
Les nationalités

Nous retrouvons comme chaque année la même répartition en termes de pays de d'origine, à savoir pour la plus grande partie, la Guinée Conakry, le Mali et la Côte d'Ivoire. L'origine de ces jeunes n'est pas anodine dans l'obtention du titre de séjour. En effet, ils doivent présenter des papiers d'identité en règle aux yeux de l'administration française. A titre de d'exemple, cette dernière ne reconnaît plus la légalité de tous les documents provenant de l'administration Guinéenne, estimant que les services d'état civil sont gangrenés par la corruption. De manière générale, les jeunes doivent venir du pays, la réussite de ces démarches est souvent liée au contexte politique de leur pays d'origine.



Les fins de prise en charge

En temps ordinaire les fins de prise en charge au DAMIE sont liées à la majorité des jeunes. Depuis la création du dispositif, le Département de la Haute-Loire n'a jamais souhaité développer les contrats jeunes majeurs à destination des Mineurs Non Accompagnés, hormis de manière très exceptionnelle. Cette posture a donc défini nos modalités d'accompagnement, nous conduisant parfois à faire avancer le projet de certains jeunes à marche forcée, nous obligeant à mettre de côté leurs aspirations personnelles et professionnelles mais aussi quelques fois leur souffrance ; ceci afin d'atteindre les objectifs principaux à 18 ans : **logement et travail**.



Comme chaque année tous les professionnels développent un travail de plus en plus important pour atteindre des résultats tout à fait remarquables, ainsi, hormis deux ou trois situations particulières, tous les jeunes aux alentours de leur majorité signent un contrat de travail et accèdent à un logement.

La crise sanitaire et ses impacts

Le premier confinement nous a conduit à revoir notre organisation de travail en profondeur, notamment pour le secteur du milieu ouvert. Le DAMIE est un dispositif de placement et nous accueillons la majeure partie des jeunes dans des appartements diffus. Cela a posé des difficultés en matière de logistique (distribution des tickets alimentaires, continuité scolaire, attestation de sortie...). Le grand défi a été de maintenir un lien proche avec tous les jeunes afin notamment de les rassurer.

C'est ainsi qu'il a été organisé un appel quotidien à tous les jeunes, il est important de préciser que chaque professionnel est référent de 10 à 14 jeunes. Il a été prévu une tournée hebdomadaire dans chaque appartement, il est ici aussi important de préciser que le DAMIE gère environ 35 appartements situés au Puy en Velay, Yssingeaux, St Julien Chapteuil, St Paulien...

Finalement, l'aspect organisationnel n'a pas été le plus problématique, les professionnels ont dû faire face à l'angoisse des jeunes liée à la crise sanitaire en elle-même, mais aussi à ses conséquences au niveau professionnel, administratif, social... En effet, tous les jeunes ont compris que leur projet de vie allait être impacté par cette crise et leurs chances d'obtenir un titre de séjour également.



Les contrats jeunes majeurs

A l'issue du premier confinement, nous avons mené un travail important d'anticipation des prochaines majorités. Cette crise sanitaire a entraîné une crise économique qui a mis coup d'arrêt brutal dans la signature de nouveaux contrats d'apprentissage. Ainsi, nous avons pu obtenir des Contrat Jeune Majeurs pour certains afin de pouvoir finaliser leur projet de vie.

Les titres de séjour :

A l'issue du premier confinement, nous avons constaté un arrêt net dans la délivrance des titres de séjours. Cet arrêt s'explique par deux éléments, le premier est lié à la crise sanitaire qui a de fait ralenti : le traitement des demandes de titre de séjour, les analyses documentaires... cela s'explique surtout par un durcissement clair de la posture de la Préfecture portant sur l'étude de chaque demande.

Auparavant, pour obtenir un titre de séjour tous les jeunes devaient :

- Etre en situation d'apprentissage à leur majorité
- Maitriser la langue Française
- Ne pas avoir commis de trouble à l'ordre public.

Mais depuis, ces conditions ne suffisent plus à la Préfecture de Haute-Loire. A présent, le dossier de chaque jeune est étudié à la loupe, ils doivent présenter des documents d'identité considérés comme authentique par l'administration française. Il est nécessaire de préciser que très souvent les jeunes font venir les papiers de leur pays lorsqu'ils sont eux-mêmes déjà en France. Les jeunes ne savent donc pas avec certitude d'où proviennent ces documents.

A ce sujet, les jeunes se retrouvent dans une situation délicate voire paradoxale. En effet, nous leur demandons de justifier de leur âge en présentant des documents sachant que ces jeunes proviennent de pays où la culture de la transmission orale prévaut sur la transmission

Conclusion

Ces jeunes participent activement à l'essor local. Sur le plan professionnel, ces jeunes viennent occuper des métiers en tension. De plus, les entrepreneurs sont très satisfaits des compétences, des savoirs faire et de l'engouement de ces jeunes. En parallèle, tous ces jeunes qui se sont installés sur le Puy-en-Velay occupent des petits logements en vieille ville du Puy en Velay. Enfin, ils s'inscrivent très souvent dans des clubs sportifs et culturels où ils sont reconnus pour leur bonne intégration.

Sylvain BRUNETTI
Chef de service DAMIE sur 2020



”

AEMO / MJIE

SERVICE
D'ASSISTANCE
ÉDUCATIVE

“

L'organisation du service d'Assistance Educative

Le Service d'Assistance Educative exerce deux types de mesures :

La Mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE).

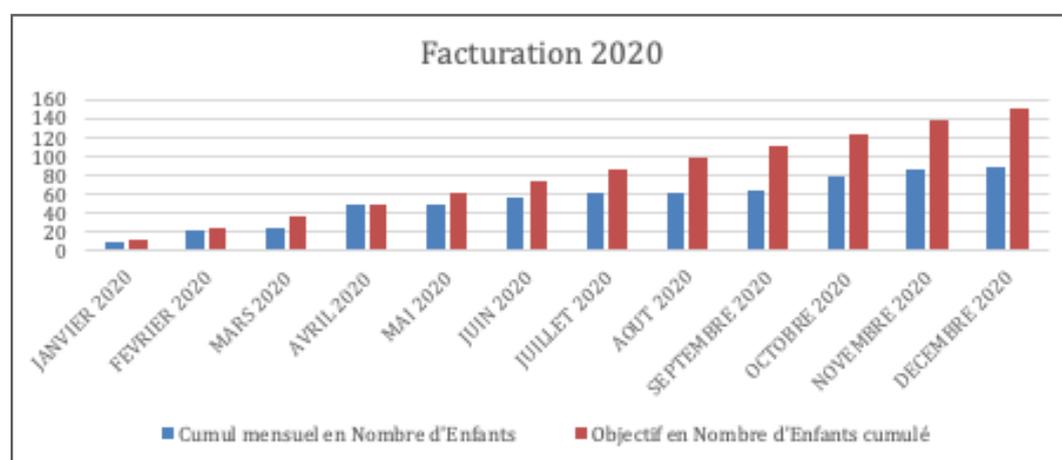
Dans un souci de traitement égalitaire des personnes et de richesse professionnelle, tous les travailleurs sociaux exercent les deux mesures.

Le Service d'Assistance Educative a fonctionné sur trois secteurs géographiques, l'est, l'ouest et le centre du département sur toute l'année 2020.

Les Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives :

L'activité du service

Activité M.J.I.E.						
Mois de facturation	Nombre de M.J.I.E. facturées en Enfants	Nombre dossiers facturés	Cumul mensuel en Nombre d'Enfants	Objectif en Nombre d'Enfants cumulé	Ecart Enfants	Réalisation cumulée en %
JANVIER	10	9	10	12,50	-3	6,67
FEVRIER	11	8	21	25,00	-4	14,00
MARS	4	3	25	37,50	-13	16,67
AVRIL	25	9	50	50,00	0	33,33
MAI	0	0	50	62,50	-13	33,33
JUIN	6	5	56	75,00	-19	37,33
JUILLET	5	3	61	87,50	-27	40,67
AOUT	1	1	62	100,00	-38	41,33
SEPTEMBRE	2	2	64	112,50	-49	42,67
OCTOBRE	14	10	78	125,00	-47	52,00
NOVEMBRE	9	5	87	137,50	-51	58,00
DECEMBRE	3	2	90	150,00	-60	60,00
TOTAL ANNUEL	90	57		150		

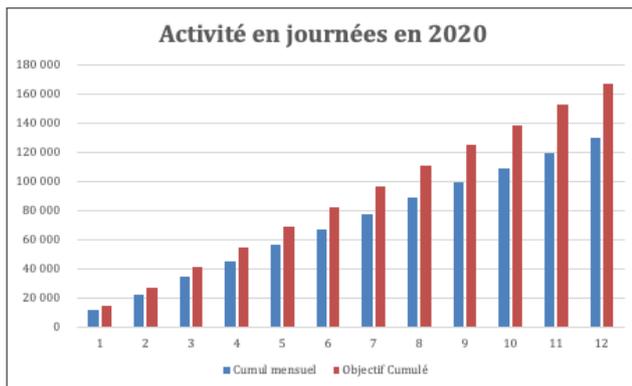


Le Service d'Investigation Educative a fonctionné, comme l'année précédente sur le même modèle que notre service d'Action Educative en Milieu Ouvert, en trois secteurs géographiques, l'Est l'Ouest, et le Centre du département de la Haute-Loire.

Nous avons réalisé **57 MJIE**, soit un total de **90 enfants suivis** pour un prévisionnel de 91 MJIE pour 150 enfants. Cela représente 63.3 % de l'activité prévisionnelle en terme de mesure et cela représente 60% en nombre d'enfants facturés.

Contrairement à l'année dernière, les magistrats ont beaucoup moins sollicité ce type d'investigation. Cette baisse d'activité est très certainement à mettre en lien avec la crise sanitaire que nous traversons. Les différents confinements et notamment les fermetures des écoles sont aussi une explication plausible. L'éducation nationale est souvent à l'origine d'un bon nombre d'IP (Informations Préoccupante), ce qui conduit parfois à l'instauration d'une MJIE.

Les mesures d'AEMO :



En ce qui concerne l'AEMO, nous avons réalisé 129 382 journées en 2020 pour une activité prévisionnelle de 166 440 journées, soit 37058 journées de moins par rapport au budget. Il est à noter que cela fait 4977 journées en plus qu'en 2019 cette hausse est intéressante et positive car les années précédentes notamment en 2019 et 2018 nous étions en baisse du nombre de journées effectuées chaque année. Pour rappel, en avril 2014, au moment de la création du Pôle Enfance, l'activité prévisionnelle, considérant la file d'attente, a été fixée à 181 040 journées, correspondant au suivi de 496 enfants simultanément tout au long de l'année.

Cette année 2020 est la troisième année avec l'activité prévisionnelle basée sur une moyenne de 456 enfants sur toute l'année soit 166 440 journées. Les nouvelles modalités d'accompagnement sont mises en œuvre depuis le 1er juillet 2017 puisque, à la demande du département, nous avons proposé une évolution de l'accompagnement du Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert tendant à une intervention pour chaque enfant suivi, tous les quinze jours, voire trois fois par mois. Les nouvelles modalités d'intervention ont été mises en place à partir du 1er juillet 2017 pour l'ensemble des mesures. Cette année 2020, nous avons oscillé entre 373 et 419 enfants par mois avec une moyenne sur l'année de 394 enfants ($4733/12=394,58$) sur l'année.

Or, nous nous rapprochons désormais encore plus des 456 mesures que des 496 pour lesquelles nous étions habilités depuis 2015.

La continuité de la mise en œuvre du travail en binôme

Nous avons également souhaité que le travail en binôme soit impulsé au niveau du service. Pour ce faire, il a fallu choisir un premier critère d'attribution ; celui de la fratrie en est un. A partir de deux enfants, le travail en binôme se met en place au moment de l'attribution de la mesure.

Cette organisation de travail est positive et cela pour de nombreuses raisons : le travail en binôme permet de briser l'isolement professionnel, de faciliter les interventions et de développer notre expertise. De plus, cela assure une continuité auprès des familles lors de l'absence d'un travailleur social.

Activité 2020

Sur l'année 2020, le service est intervenu auprès de 562 enfants ce qui représente 239 familles dont 197 nouveaux enfants et 120 nouvelles familles :

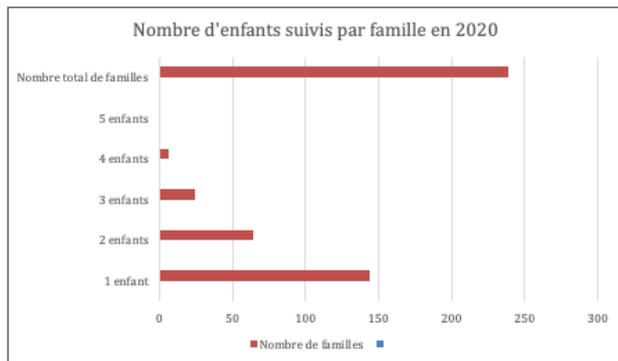
	Enfants	Familles
Nombre d'entrées en 2020	160	100
Nombre de sorties en 2020	192	110
Nombre d'enfants suivis en 2020	562	347

Le tableau ci-dessous reprend la totalité des enfants et familles suivis par le service en les répartissant par secteur d'intervention :

	Enfants
Nombre d'enfants présents au 31/12/20	373
Nombre d'enfants sur le secteur EST au 31/12/20	123
Nombre d'enfants sur le secteur OUEST au 31/12/20	100
Nombre d'enfants sur le secteur CENTRE au 31/12/20	150

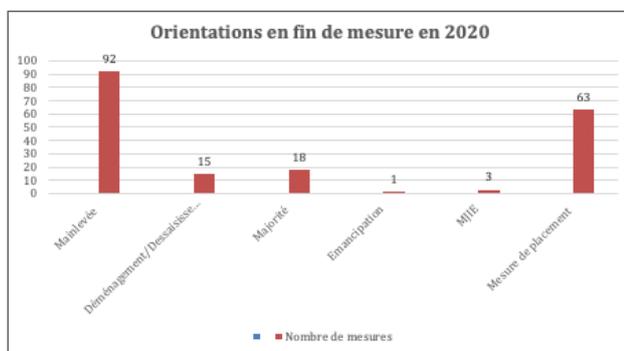
Le graphique ci-dessous nous expose la répartition du nombre d'enfants par mesure

Dans la majorité des mesures, l'intervention concerne un seul enfant, ce qui a une influence également sur l'intervention des professionnels. Vous pouvez constater que la majorité des mesures sont des mesures avec un seul enfant par dossier puisque cela représente 39% de l'activité mais cette majorité tend à se réduire (l'année dernière ce chiffre était de 54%).



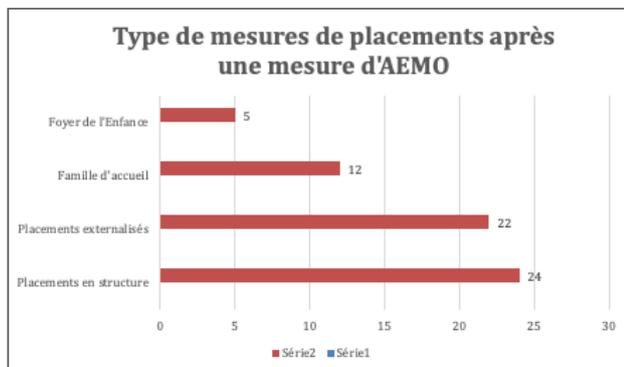
Viennent ensuite les dossiers avec deux enfants qui ont augmenté (34% contre 29% en 2019). Le reste des dossiers sont des fratries avec plus de 3 enfants soit 19% chiffre qui augmente légèrement par rapport à 2019 (17%).

Les motifs de fin d'intervention



Nous avons eu 192 enfants qui sont sortis du dispositif du milieu ouvert sur 2020. La majorité des situations les mesures se concluent par une main levée en assistance éducative 48%, cela veut dire que les situations ont favorablement évoluées et que les conditions de vie des enfants sont devenues satisfaisantes. En revanche, les décisions de placement à l'issue des mesures représentent 33% des situations.

Cependant il est important de faire un focus sur le type des mesures de placement à l'issue de la mesure éducative.



Comme il est décrit sur ce tableau la majorité des mesures de placement prononcées après ou en cours de mesure AEMO sont pour 38% des mesures de placement dites « classiques » orientés en MECS, nous constatons que les mesures de placement externalisé (35%). L'année dernière c'était le placement externalisé qui arrivait en tête des placements.

L'année 2020, une année particulière

Le service, comme l'ensemble de la société française, a subi deux confinements. Le premier du mois de mars nous a empêché d'aller en famille et nous avons dû essentiellement travailler par téléphone sauf « grave » danger ou nous pouvions nous organiser pour aller à domicile (5 déplacements ont été effectués). Puis le suivant de novembre fut moins contraignant et moins impactant dans nos pratiques professionnelles (déplacements à nouveau autorisés, VAD remise en place, réunion). Le service a trouvé une organisation en juin qui a été maintenue toute la fin l'année.

Les actions collectives

Complémentaires aux entretiens classiques, elles permettent une approche spontanée et naturelle de l'enfant et des familles. Les regards croisés des travailleurs sociaux dans des contextes différents permettent de mettre en lumière les aspects méconnus de la personnalité des enfants et des parents. Malheureusement l'année 2020 fut impactée par la crise sanitaire qui nous a grandement compliqué la mise en place de ces activités. Tout regroupement étant limité nous avons pu organiser des sorties familiales mais peu de sorties collectives.

Wanda ROYEZ
Cheffe de Service

PÔLE PRÉCARITÉ INSERTION

PÔLE Précarité
Insertion



ASEA 43

Association Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

- Le Tremplin
- SIAO / 115
- Hébergement d'Urgence et d'insertion
- Lits Halte Soins Santé
- Accueil de jour
- Accompagnement personnalisé
- Maison-relais du Haut Allier

PPI

SAO - SIAO / 115 et EPIH
Jean Solvain
Hébergement Insertion

Pôle Précarité Insertion le Tremplin

4 rue de la Passerelle - 43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 09 27 25 - ✉ : contacttremplin@asea43.org



INTRO

L'association Le Tremplin, jusqu'en 2018 « Association d'Accueil et de Réadaptation Sociale (AARS) », a rejoint au 1er janvier 2018 l'association ASEA 43 , dont l'objet est de :

« Sauvegarder et faire valoir les droits fondamentaux de l'enfant et de l'adulte, en vue de favoriser l'accès à une citoyenneté pleine et entière, notamment lorsque l'exercice de celle-ci est mis en péril par la pauvreté, l'exclusion, l'inadaptation ou un handicap quel qu'il soit ».

Au terme d'une année sous mandat de gestion, le rapprochement engagé des 2016 avec ASEA 43 s'est concrétisé en 2018 par une fusion, et par la création du pôle Précarité Insertion venu s'ajouter aux trois pôles préexistants au sein de l'ASEA 43 : le pôle Handicap Adultes, le pôle Handicap Enfant, le pôle Protection de l'Enfance. Le pôle est dénommé communément pôle Précarité Insertion.

Avec ses 3 services et son dispositif départemental SIAO/115 (SAO-SIAO/115/EPIH, Hébergement-Insertion, Accueil Jean Solvain), le pôle Précarité Insertion vient compléter et enrichir le champ d'action d'ASEA 43, en assurant la mission suivante :

« Accueillir toute personne ou famille qui éprouve des difficultés à trouver sa place dans la société, et construire avec elle des solutions de logement et un accompagnement social et sanitaire adapté, afin qu'elle préserve sa dignité et accède à une citoyenneté »

Le Pôle Insertion le Tremplin est composé de trois services distincts mais étroitement liés de par leurs missions et les publics qu'ils accompagnent.

SAO-SIAO/115/EPIH

« Le service SAO-SIAO/115 se donne pour mission d'accueillir, informer, évaluer les demandes de personnes en situation de précarité, afin de les conseiller et de les orienter pour apporter la meilleure réponse à leurs besoins et difficultés ».

Jean Solvain

« Le service Accueil Jour Nuit se donne 2 missions : Répondre à l'urgence de personnes se trouvant sans domicile, en les accueillant, en les mettant à l'abri et en sécurité, en répondant à leurs besoins fondamentaux, et en faisant en sorte que ce temps constitue un répit qui permette à la personne accueillie de faire le point sur ses besoins.

Permettre à des personnes qui expriment un embryon de projet (« petit » projet) de se poser/reposer ».

Hébergement-Insertion

Le service Hébergement Insertion se donne pour mission d'apporter un accompagnement global et un hébergement temporaire pour permettre à des personnes en difficulté et sans logement de trouver une solution de logement durable leur permettant de s'insérer socialement.

”

SAO-SIAO /115 ET EPIH

“

Ce service a en charge 3 dispositifs destinés à accueillir, informer, évaluer les demandes de personnes en situation de précarité, afin de les conseiller, de les orienter pour apporter la meilleure réponse à leurs besoins et difficultés, et assurer un rôle de coordination départementale des opérateurs (SIAO).

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

LE SIAO DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL

Le SIAO réalise une veille sociale à l'échelle du département et participe à l'observation sociale des besoins et des réponses, en alimentant les partenaires grâce au recueil et à l'analyse des données statistique collectées par le SI SIAO.

Le SIAO participe à un réseau de partenaires piloté par la DDCSPP et le Conseil départemental, qui prennent notamment la forme des réunions territoriales, Comités de Suivi, Comité de Pilotage :

- Qui impliquent les différents acteurs de l'hébergement et du logement adapté.
- Dont l'objet général est d'identifier toute modalité et/ou outil permettant de simplifier et fluidifier les parcours.
- Dont l'objet particulier, eu égard aux spécificités du fonctionnement territorial, serait de remettre en cohérence des fonctionnements qui ont eu tendance à se singulariser (pratiques d'accueil, d'orientation, de suivi statistique etc.)

Le SIAO multiplie le nombre de participations à des commissions, dans l'objectif de se faire connaître et de tisser des liens :

- Le SIAO est présent en CTPEX (Commission Territoriale de Prévention des Expulsions) au Puy en Velay et Yssingaux. Hélas sur l'année 2020, le SIAO n'a pu participer à ces réunions, du fait de l'annulation en présentiel de ces dernières, toutefois quelques réunions en audio se sont tenues.
- Le SIAO participe aux commissions de validation de l'AIVS La Clef 43.
- Le SIAO est invité aux groupes de travail initiés par la DDCSPP et le conseil départemental dans le cadre du PDALHPD.
- Le SIAO participe à des réunions organisées par la Fédération des acteurs de la solidarité.
- Le SIAO est présent à diverses réunions en préfecture (veille hivernale, protocole hébergement urgence, comité suivi des personnes statutaires ...).

Commentaire :

Tout ce travail partenarial, qui est l'essence même du SIAO, a été fortement mis à mal par le contexte sanitaire. Les nombreuses restrictions ont demandé une forte adaptation du service, ce qui a été fait dans la mesure du possible notamment au travers des réunions en visioconférence.

LE SIAO EST GARANT DU PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE JUSQU'À SA SORTIE

Le SIAO est dépositaire de toute information concernant le parcours d'une personne, des lors qu'elle a contacté le SIAO et ceci jusqu'à sa sortie du dispositif ou son intégration dans un logement de droit commun ; des lors, les opérateurs départementaux doivent alimenter le SIAO de toute information permettant de suivre le parcours d'une personne : réorientation, sortie sans logement, sortie et intégration dans un logement etc. La mise en place du SI SIAO devrait permettre de fiabiliser le retour des éléments de parcours des personnes accompagnées vers le SIAO : chaque opérateur (au sein de Tremplin, les services HI et accueil jour/nuit) devra renseigner le système d'information en temps réel.

Le SIAO produit des statistiques et des analyses, qu'il porte à connaissance de la DDCSPP et des opérateurs les résultats :

- Bilans d'activité.
- Statistiques nationales
- Enquêtes flashs
- Préconisations/observations (parcours qui évolue, public qui évolue etc.)

Commentaire :

Aucune donnée fiable n'est possible via le SI SIAO pour l'année 2020, du fait du nombre important de bugs-disfonctionnements-incohérences, depuis la nouvelle version logicielle du SIAO. Des données ont été perdues, les extractions statistiques ne fonctionnent pas.... Tous les SIAO de France ont pointé ce problème, qui hélas dure depuis septembre 2020, et impacte à la fois sur le travail du SIAO, mais aussi celui des structures/prescripteurs partenaires.

Le dispositif 115 : Evaluer et orienter les demandes d'hébergement d'urgence

C'est le numéro national du SAMU social. Il reçoit, qualifie et oriente les demandes d'hébergement d'urgence de personnes à la rue ou qui risquent de l'être, vers des hébergements d'urgence. Le Pôle Précarité Insertion gère ce service départemental.

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU 115

Le 115 fonctionne en continu, 7 j sur 7 et 24 h sur 24, sur une ligne dédiée avec un écoutant. En journée du lundi au vendredi, le dispositif 115 est assuré par l'équipe de SAO-SIAO/115 rue de la passerelle. Pour les nuits et les week-ends le 115 est transféré à 18 h sur l'équipe de Jean-SOLVAIN.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS

Tous les professionnels cités jusqu'alors mais aussi la police, les pompiers, l'Hôpital... et chaque citoyen, qui peut composer le 115 s'il repère une personne à la rue.

FOCUS SUR LA VEILLE HIVERNALE

Durant la période de veille hivernale (du 1er/11 au 31/03), différents acteurs s'articulent, sous le pilotage de la DDCSPP et de la Préfecture, afin d'associer places supplémentaires et compétences particulières, dans un seul objectif : la mise à l'abri de toute personne à la rue.

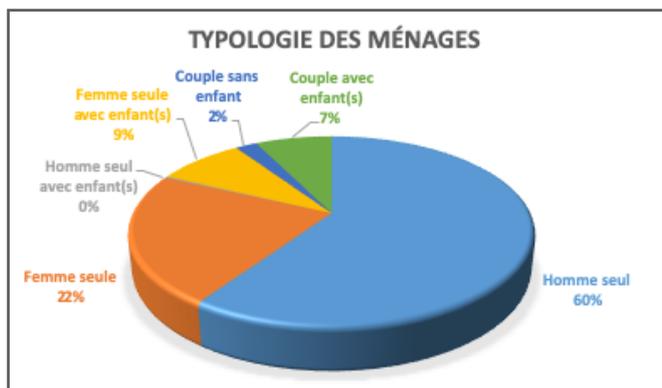
Dans ce cadre, des places (environ 10) supplémentaires sont ouvertes durant cette période, et un maillage territorial s'opère, notamment avec les services hospitaliers, police, pompiers....

La préfecture peut enclencher un plan « grand froid », qui amène tous les acteurs à une vigilance accrue et l'ouverture de places supplémentaires.

Activité durant cette période :

Pour la période de la veille hivernale (1^{er}/11/2019 au 31/03/2020), les différents services de Tremplin ont accueilli 994 personnes. Parmi elles certaines ont été admises dans plusieurs services au cours de la période hivernale.

En définitif, l'association le Tremplin a accueilli 556 personnes différentes (264 hommes, 153 femmes et 139 enfants).



DISPOSITIF ALGECO

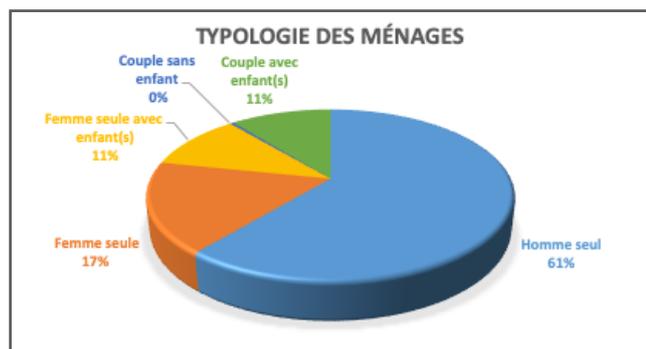
L'ALGECO, mis à disposition le temps de la période hivernale, et installé sur le parking proche des urgences de l'Hôpital E. ROUX, a été occupé 86 nuitées du 1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2020. Ce dispositif est à accueillir les personnes en plus grandes difficultés ne supportant pas l'accueil collectif. C'est un accueil de quelques jours seulement.

Activité de l'ALGECO

Il a été majoritairement occupé par des hommes (33 hommes seuls contre 4 femmes seules) et demeure une solution très utile dans le cadre du 115, notamment entre 18h et 8h30.

PROLONGATION DE LA VEILLE HIVERNALE

Cette année, en raison de la crise sanitaire COVID, la période hivernale a été prolongée jusqu'au 10 juillet 2020.



Activité durant cette période :

Les différents services de Tremplin ont donc accueilli 695 personnes du 1er avril au 10 juillet 2020. Parmi elles, certaines ont été admises dans plusieurs services au cours de cette période.

En définitif, l'association le Tremplin a accueilli, sur ce temps de prolongation, 424 personnes DIFFÉRENTES (189 hommes, 102 femmes et 133 enfants).

Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

Le SAO est un service d'accueil et d'orientation, qui organise une permanence d'accueil à l'attention de personnes depositaires d'une demande urgente concernant notamment des besoins en lien avec le soin, l'hébergement, la mise en sécurité.

L'ACTIVITÉ GLOBALE DU SAO

Quelques chiffres clés :

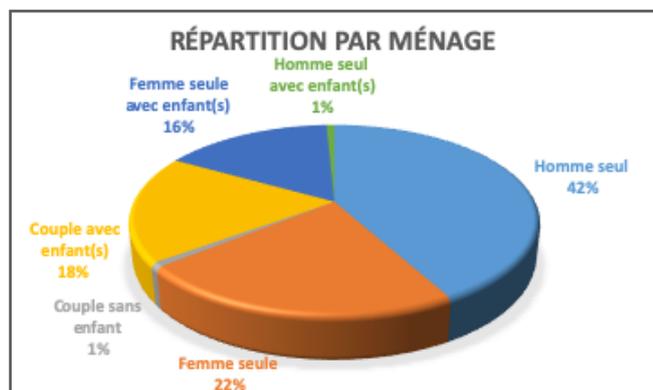
Passages	8315 passages
Domiciliation	379 ménages – 503 personnes
Accompagnements-Orientations	593 ménages – 840 personnes
Maraudes de jour	84 personnes différentes
Hébergement d'urgence	131 ménages – 265 personnes
AVDL-ASLL (en lien avec l'accueil de jour)	107 ménages – 121 personnes

LE PARC D'HÉBERGEMENT DU SAO :

Le parc d'hébergement est constitué de 96 places réparties comme suit :

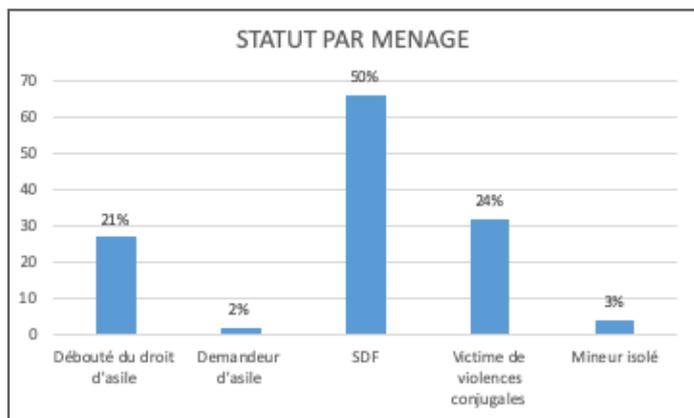
- 20 places CHRS – 7 appartements (6 Le Puy – 1 Saint Julien-Chapteuil)
- 52 places ALT – 14 appartements (4 Le Puy – 10 autres communes)
- 14 places Hébergement Urgence – 4 appartements (Esplay-Saint-Marcel)
- 10 places hôtel

LE PUBLIC ACCUEILLI ET / OU ACCOMPAGNÉ



Commentaire :

Le document ci-dessus donne une photographie générale du public que nous accueillons dans le cadre du SAO. Nous constatons que notre travail s'adresse pour une bonne partie aux hommes seuls mais également auprès des familles et femmes seules avec ou sans enfant.



Commentaire :

Le graphique ci-dessus nous permet d'identifier trois grandes typologies du public accueilli. Bien évidemment en premier lieu les personnes Sans Domicile Fixe, puis les femmes victime de violences conjugales et enfin les personnes migrantes en situation irrégulière.

LA DOMICILIATION

La domiciliation permet à la personne accueillie de répondre aux attendus administratifs relatifs à l'ouverture de ses droits et de recevoir du courrier. La prestation de Domiciliation fonctionne 5 matinées par semaine. Un livret de présentation « Domiciliation » explicite les modalités aux personnes accueillies.

Organisation et missions

Chaque matin de la semaine, au moins un travailleur social a en charge la gestion des demandes de domiciliation, ce qui implique :

- D'accueillir les demandes.
- D'établir les domiciliations, de les renouveler à la demande de la personne.
- De présenter le règlement de domiciliation.
- De tenir à jour la liste des documents administratifs nécessaires à l'obtention de la domiciliation

En outre, le service secrétariat/ accueil :

- Tient à jour la liste des bénéficiaires de domiciliation
- Réalise des statistiques

Quelques chiffres au sujet de la domiciliation

	Nombres de passages liés à l'activité courrier
En 2019	5607
En 2019	4542

Commentaire :

Nous notons une baisse de 1065 passages soit 19%. Cette baisse s'explique principalement par le contexte sanitaire. Ce service est resté constamment actif mais nous avons dû adapter son fonctionnement. Afin d'éviter les passages inutiles, nous avons demandé aux usagers de contacter le service afin de savoir s'ils avaient du courrier à récupérer

L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

L'orientation

Le SAO organise une permanence physique dans les locaux tous les matins, et accueille sans RDV toute personne se présentant porteuse d'une urgence sociale :

- Y compris des personnes déjà connues et sous le coup d'une mesure d'exclusion prononcée par un opérateur d'hébergement : la sanction d'exclusion ne s'applique que vis-à-vis de la structure où la mesure a été prononcée et n'engage par le SAO.
- Y compris si la personne a déjà été reçue précédemment par le SAO : l'information et l'orientation sont sans conditions.

Le SAO fournit des informations sur tous les sujets qui peuvent constituer une urgence : être hébergé, se faire soigner, demander justice, obtenir des documents administratifs etc.

Le SAO oriente vers les dispositifs de droit commun pouvant répondre aux besoins de la personne :

- Pour des besoins administratifs : la mairie, la préfecture etc.
- Pour des besoins en lien avec le soin : les urgences, permanence d'accès aux soins santé etc.
- Pour des secours : le CCAS, les associations caritatives, etc.
- Pour des besoins en lien avec l'hébergement : le 115 pour un hébergement d'urgence, le SIAO pour un hébergement d'insertion, etc.
- Pour des besoins en lien avec les aides sociales : la CAF, l'AS de secteur etc.

L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les personnes les plus en difficulté l'accompagnement consiste en priorité à permettre aux personnes d'accéder à l'ensemble des dispositifs de droit commun. L'accompagnement du service SAO peut concerner plusieurs champs dont prioritairement l'accès aux droits, la domiciliation, le soin, le secours d'urgence, l'hébergement/logement.

La personne accueillie est accompagnée dans toutes démarches concernant :

- L'état civil ((carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, récépissé de demande de titre de séjour).
- La couverture sociale (Assurance Maladie, Couverture Maladie Universelle, CMU-Complémentaire, Mutuelles, Affections de Longue Durée, Aide Médicale-État, etc.).
- Les prestations Sociales : accès aux minima sociaux, Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Minimum Vieillesse, pensions d'invalidités, Indemnités journalières de la sécurité sociale, etc.

Quelques chiffres au sujet de l'accompagnement du SAO

	Nombres de ménages accueillis	Nombre de personnes
En 2019	543	605
En 2020	593	642

Commentaire :

Reste à noter qu'en dépit des dispositions prises pour limiter l'accueil des personnes : 3 personnes maximum en salle d'attente, venues sur rendez-vous en période de confinement, le SAO a tout de même accueilli sur l'année plus de personnes qu'en 2019. Les besoins en aide alimentaire/produits hygiène explique en partie ce nombre important au vu des restrictions liées à la COVID.

LES MARAUDES

Le SAO assure des maraudes, à raison de 2 fois par semaine. Les maraudes ont lieu sur le Puy en Velay et son agglomération. Durant la période hivernale, des maraudes à la demande ou en fonction de situations préoccupantes s'organisent au pied levé. Il s'agit bien là de « capter » des personnes en situation de vulnérabilité qui ne vont pas au-devant des travailleurs sociaux.

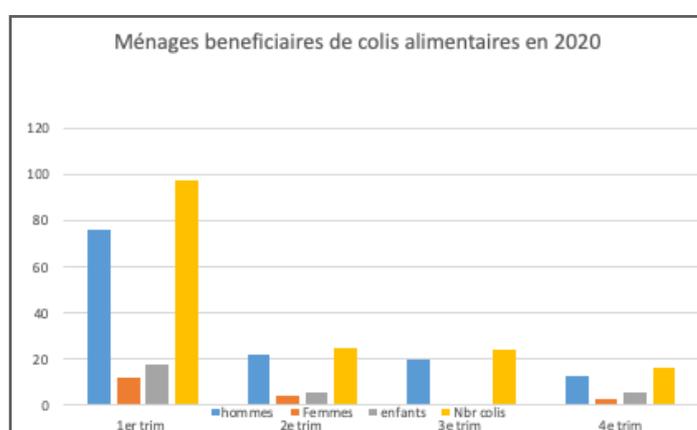
	Nombre de personnes rencontrées
En 2019	102
En 2020	84

Commentaire :

La majorité des personnes vues, sont en demande d'écoute et de conseils, d'informations sur un accès aux droits. Un tiers des demandes comprennent une demande d'hébergement. Malgré le contexte sanitaire et les confinements, nous constatons que l'activité est restée soutenue.

LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le SAO gère la banque alimentaire : gestions des stocks, des flux de marchandises ; il oriente si besoin vers des associations caritatives.



Commentaire :

Pour l'année 2020, 179 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire. La baisse significative sur les trois derniers trimestres s'explique par la dotation étatique de chèques services en raison du contexte sanitaire. Le Pôle Précarité Insertion a ainsi reçu 2 553 carnets d'une valeur de 35€ chacun, utilisable sans limitation de quantité, pour des achats alimentaires et produits d'hygiène. Le cumul des aides alimentaires entre banque alimentaire et chèques services, confirme que le nombre de bénéficiaires a considérablement augmenté, ce qui nous a aussi été confirmé par les associations caritatives.

SUR LE CHAMP SPÉCIFIQUE ET PRIORITAIRE DU LOGEMENT

Dans le cadre de mesures AVDL (Accompagner Vers et Dans le Logement) et ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement), le SAO accompagne l'intégration dans un logement durable, permettant de s'insérer socialement, conformément à l'objectif central du service SAO SIAO/115. A cet effet le correspondant SAO accompagnera la personne pour tenter de lever tous les freins au logement, et organisera si besoin avec elle :

- La mise en œuvre des démarches relatives au logement (organisation des recherches, contact avec les bailleurs, appui à la réalisation du dossier requis par les agences immobilières à vocation sociale etc.
- L'analyse de ses ressources et l'aide à l'élaboration de son budget.

SAO		
	Mesures AVDL	Mesures ASLL
En cours au 31/12/20	20	4
En 2020	57	5
En 2019	69	6

Jean SOLVAIN		
	Mesures AVDL	Mesures ASLL
En cours au 31/12/20	12	7
En 2020	34	11
En 2019	65	11

Le service EPIH

C'est une Equipe Pluridisciplinaire d'Intervention dans l'Habitat, ce dispositif est porté en partenariat avec le Centre Hospitalier Sainte Marie et plus particulièrement par l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité.

L'objectif de ce service est « d'aller vers » les publics touchés par la problématique de l'incurie dans l'habitat. L'incurie est souvent caractérisée par une occupation inadéquate du logement, avec une accumulation de déchets/d'objets voire la présence d'un grand nombre d'animaux. Cette accumulation peut entraîner des risques infectieux et des situations de danger, sanitaire et liés à la sécurité.

L'EPIH se présente auprès des personnes en situation d'incurie, comme une équipe mandatée par l'ARS pour intervenir dans le logement, suite à des inquiétudes formulées par un tiers. L'EPIH tisse du lien avec la personne en situation d'incurie, et participe au désencombrement de son logement, avec son accord.

L'EPIH assure une évaluation de la situation et un accompagnement global de la personne, en cohérence avec les différents acteurs de terrain : santé, sécurité, accès aux droits, accès et maintien dans le logement, veille/prévention des risques de rechute.

QUELQUES CHIFFRES AU SUJET DE L'INCURIE

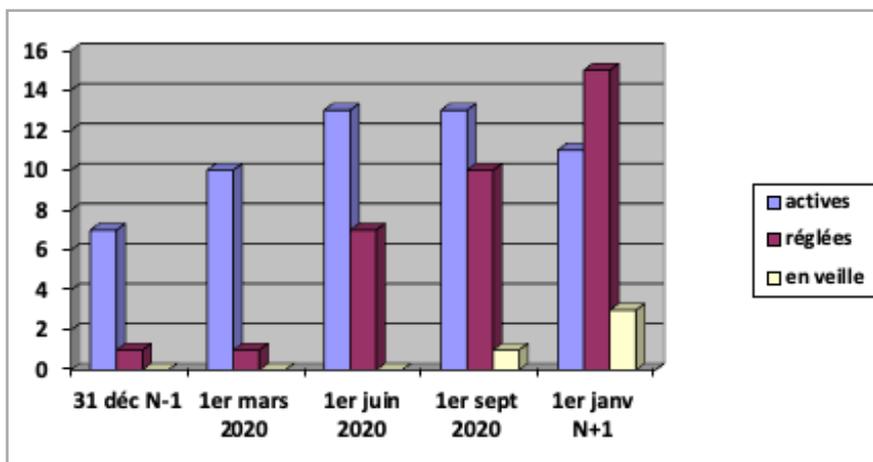
Pour cette année 2020, l'EPIH a suivi 34 personnes :

- 23 hommes et 11 femmes.
- 6 ménages sont propriétaires occupants.
- 22 ménages sont des locataires.
-

La durée moyenne d'accompagnement varie de 1 mois à plus de 12 mois.

Pour l'année 2020 :

- 12 ménages ont été accompagnés entre 1 et 3 mois.
- 5 ménages ont été accompagnés entre 3 à 6 mois.
- 6 ménages ont été accompagnés de 6 à 12 mois.
- 5 ménages depuis plus de 12 mois.



Commentaire :

Ce graphique reprend l'état des situations : actives, réglées ou en veille. On voit clairement la montée en charge des situations actives, qui lorsqu'elles sont « réglées », restent en veille, puisque l'idée de cet accompagnement EPIH est de rester disponible et en alerte si une situation venait à se dégrader.

”

JEAN SOLVAIN

ACCUEIL DE JOUR

ET DE NUIT

PLACES DE STABILISATION

LITS HALTE SOINS SANTÉ

APPARTEMENTS

DE COORDINATION

THÉRAPEUTIQUE

“

JEAN SOLVAIN

Le service Accueil Jean Solvain est un service collectif accueillant et hébergeant des personnes très désocialisées souhaitant se poser, se reposer et amorcer un projet d'insertion. Il a en charge des dispositifs d'urgence, de stabilisation et des dispositifs liés aux soins.

LES MISSIONS

Le service Accueil Jean Solvain assure 2 missions :

- Répondre à l'urgence de personnes se trouvant sans domicile, en les accueillant, en les mettant à l'abri et en sécurité, en répondant à leurs besoins fondamentaux, et en faisant en sorte que ce temps constitue un répit qui permette à la personne accueillie de faire le point sur ses besoins.
- Permettre à des personnes qui expriment un embryon de projet (« petit » projet) de se poser/reposer.

ORGANISATION

Plus précisément Le service Accueil Jean Solvain propose

POUR LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL :

- Un accueil de jour (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h) tous les jours de l'année
- Un accueil de nuit (9 places de CHRS)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

POUR LES DISPOSITIFS DE STABILISATION :

- Des places en collectif CHRS (9 places)
- Des allocations de Logement Temporaire(ALT) (1 appartement)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

DES DISPOSITIFS LIÉS AUX SOINS :

- Des Lits Halte Soins Santé (LHSS) (9 places)
- Des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) (5 appartements)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

À noter que le service est également gestionnaire du 115 : la nuit de 18 heures à 8heures trente, le weekend et les jours fériés.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Le service accueille toute personne majeure sans logement, excepté :

- Les mineurs. C'est une problématique liée aux Mineurs Non Accompagnés.
- Les adultes accompagnés d'enfants.

Le service disposant de chenils, les personnes accompagnées de chiens peuvent être accueillies sur le site de Jean Solvain. Les besoins de ces publics au-delà de l'accueil-hébergement en urgence ou en stabilisation sont très divers.

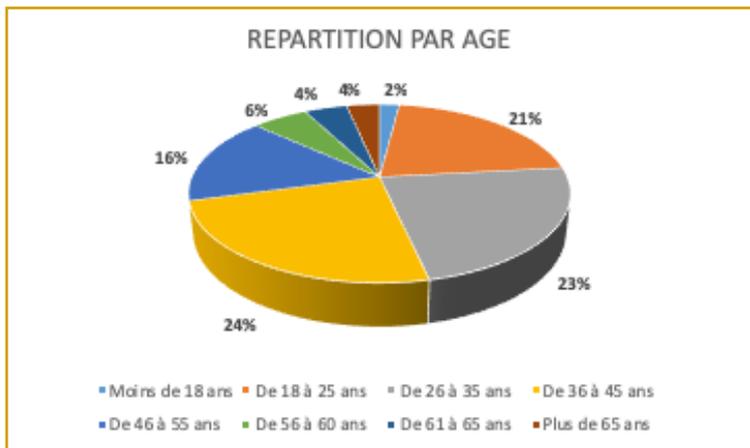
Nombre de personnes accueillie sur l'ensemble du dispositif de Jean SOLVAIN	
2019	301
2020	387

Commentaire :

La baisse du nombre de personnes accueillies cette année est-elle due à la politique gouvernementale du logement d'abord, à la création de places d'urgence au niveau national ou à d'autres facteurs ? à confirmer ou infirmer dans les années à venir. De plus, il faut indéniablement prendre en compte la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a impacté les différents dispositifs mais de manière inégale.

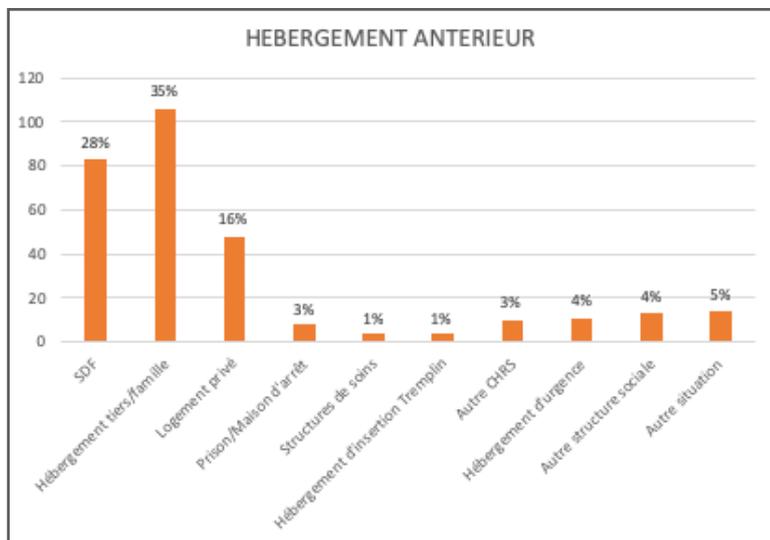
QUELQUES CHIFFRES

En 2020, 84% des personnes accueillies étaient des hommes (82% en 2019). Le pourcentage de femmes accueillies est de 16% (18% en 2019).



Commentaire :

Les ¾ du public accueilli a entre 18 et 45 ans, par rapport à l'année précédente nous notons une progression de la part des 18 /25 ans.



Commentaire :

28% des personnes accueillies étaient « à la rue » (30% en 2019).
 35% étaient hébergées par des tiers (29% en 2019).
 16% des personnes ont laissé ou « perdu » leur logement (15% en 2019).

L'accueil de Jour

Le service d'accueil de jour fonctionne de 8h30 à 18h, il a pour objet de créer une accroche, un point d'entrée pour les personnes. Il peut s'agir de personnes en accueil de nuit mais également hébergées pour des 1/3 de journée en squat, en caravanes ...

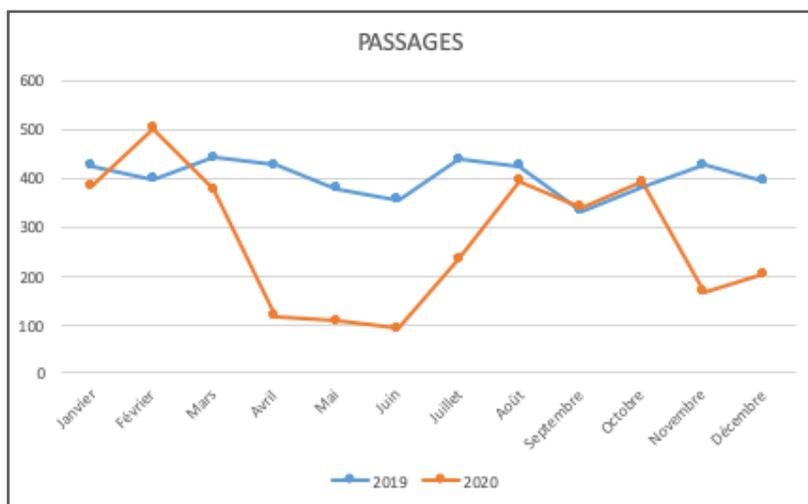
L'admission se fait après un entretien avec un travailleur social qui permet de renseigner la fiche d'admission. L'accueil de jour permet aux personnes adultes sans logement qui se présentent :

- De prendre un repas
- De prendre une douche
- D'avoir un accès au lave-linge
- De se mettre à l'abri

Les personnes peuvent bénéficier de l'accompagnement des équipes présentes sur place pour toutes démarches (cf. accompagnement accueil de nuit).

En 2020, 245 personnes (244 ménages) ont été accueillies au sein de l'accueil de jour (367 personnes soit 358 ménages en 2019). La fermeture puis le réaménagement des horaires de l'accueil de jour liés à la crise sanitaire expliquent cette baisse d'activité.

« PASSAGES » À L'ACCUEIL DE JOUR :



L'Accueil de Jour est un lieu où les services de « base » peuvent être mis à la disposition des personnes accueillies : repas, blanchisserie, douche...

Les personnes circulent librement dans la structure. Elles doivent, cependant, s'inscrire pour les repas qui sont confectionnés par la cuisine centrale de la communauté d'agglomération du Puy en Velay, et participer, à minima, à la vie collective, dans la mesure de leurs moyens.

Ce graphique comptabilise les passages ou la fréquentation par les personnes uniquement accueillies en urgence (hors personnes en LHSS et places de stabilisation). Une personne n'est comptée qu'une fois par jour même si elle passe plusieurs fois.

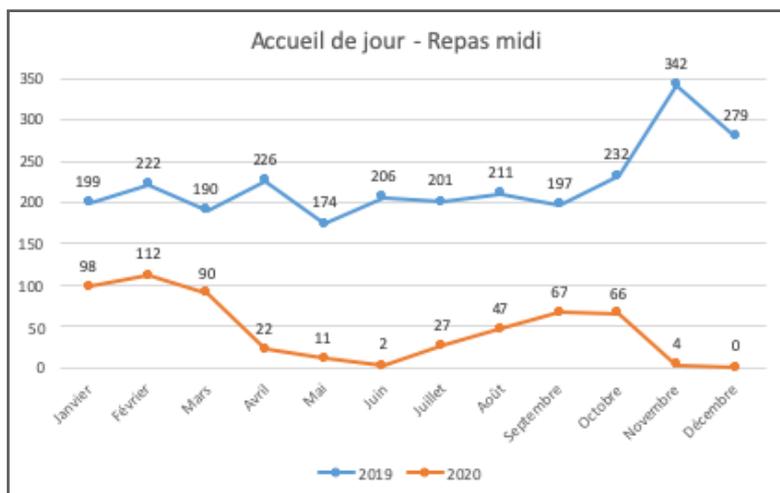
Commentaire :

Pour 2020, on a comptabilisé 3306 passages (4821 en 2019) : soit une moyenne de 276 passages par mois (402 en 2019) soit 9 par jour (13 en 2019).

On remarque cette année une baisse très importante du nombre de passage en raison de la crise sanitaire du COVID et des différentes restrictions (confinement, restrictions de déplacement, couvre-feu...). Toutefois, ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'activité ordinaire. Par exemple, si on compare l'activité des trois premiers mois de l'année, avec un fonctionnement classique, on peut noter une hausse de l'activité. On remarque aussi que l'activité repart à la hausse à compter de juillet, lorsque l'accueil de jour a rouvert et un retour à une activité similaire de l'année précédente, jusqu'au confinement suivant.

LES REPAS À L'ACCUEIL DE JOUR

En 2020, 546 repas ont été pris à midi (2679 repas en 2019) dans le cadre uniquement de l'accueil de jour (hors places de stabilisation, LHSS...) : soit 46 par mois (223 en 2019), soit 1,5 repas chaque jour en moyenne (7,5 en 2019). Au total, 3167 repas ont été servis, midi et soir, dans le cadre de l'accueil de nuit et de l'accueil de jour (4475 en 2019).



Commentaire :

Ces chiffres ne sont pas représentatifs par rapport à l'année précédente, l'accueil de jour ayant été fermé plusieurs mois. Il est intéressant de regarder l'activité sur les premiers mois de l'année 2020, seuls mois ayant finalement fonctionné de façon classique.

On note une baisse très significative des repas pris dans le cadre de l'accueil de jour, notamment liée là encore à la crise sanitaire et aux aménagements du service. Toutefois, cette baisse est aussi notable sur les trois premiers mois de l'année.



L'accueil de Nuit

Le service d'accueil de nuit fonctionne 24h/24 et 7j/7.

LE TEMPS DE L'ADMISSION / DE L'INSTALLATION

L'admission à l'accueil de nuit est subordonnée à une demande obligatoire au 115 qui oriente ensuite en fonction des places disponibles sur les différents lieux d'hébergement existant.

Une personne qui se présenterait directement à l'accueil du service sans être passé par le 115 en demandant un hébergement serait donc réorientée sur le 115, sauf la nuit et le week-end car ce sont les veilleurs de nuit ou les travailleurs sociaux (le jour) du service qui tiennent le 115 ; la demande est alors enregistrée en direct et la recherche de solutions est effectuée dans la foulée.

LE TEMPS DU SÉJOUR / ACCOMPAGNEMENT

La personne est accueillie/hébergée pour un maximum de 17 jours. Elle peut ou non formuler une/des demande(s) d'accompagnement. Tout séjour donne lieu à un point à 7j : il s'agit d'un point informel réalisé par le référent entre le 6ème et le 8ème jour. Son objectif est de :

- Faire un rappel sur le fait que 7j se sont écoulés et qu'il reste 10 nuits à passer sur place.
- Faire le point sur les demandes / besoins (voir s'il y a des changements).
- Assurer un suivi des démarches le cas échéant.

L'accompagnement se fait sur sollicitation de la personne accueillie : sans sollicitation il n'y a pas d'autre action que le point à 7j. Si la personne accueillie a plusieurs sollicitations le travailleur social peut être amené à les ordonnancer (faisabilité). Les actions d'accompagnement peuvent être de natures très diverses (médicale, sociale, administrative, professionnelle, hébergement, logement...) en réponse aux sollicitations des personnes accueillies.

Quelques chiffres au sujet de l'accueil de nuit

	Nombres de personnes accueillies	Nombres de nuitées	Nombre de séjours
2020	172	2218	210
2019	257	2768	395

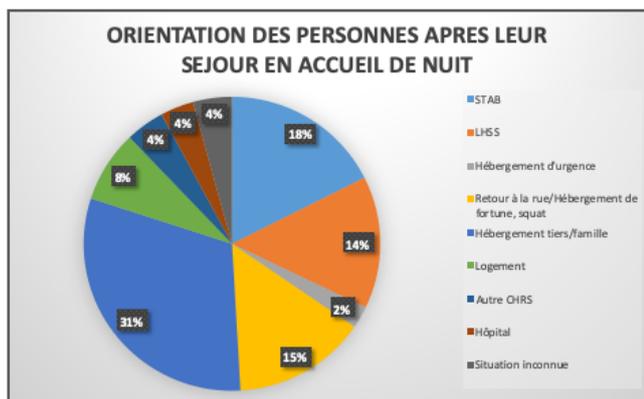
Commentaire :

Cette baisse de l'activité peut s'expliquer par le contexte sanitaire et les différentes phases de confinement/ couvre-feu. Les déplacements d'un département à l'autre sont limités, les personnes se déplacent moins.

En 2020, sur les 172 personnes accueillies, 11 personnes n'ont pas été accueillies dans le cadre de l'accueil de jour, et ont donc refusé tout accompagnement, ne recherchant qu'un toit pour une ou plusieurs nuits (2 personnes en 2019).



SITUATION DES PERSONNES APRÈS LEUR SÉJOUR EN ACCUEIL DE NUIT



Commentaire :

32% des personnes sont orientées vers un autre service de l'accueil Jean Solvain après leur séjour en accueil de nuit.

On note également le pourcentage élevé du nombre de personnes hébergées chez un tiers ou de la famille suite à leur séjour (31%).

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Il s'agit de mesures proposées en accueil de jour et LHSS permettant d'accompagner les personnes « de la rue au logement ». L'accompagnement est mené par les référents de la personne hébergée/accueillie et porte sur 6 types d'actions :

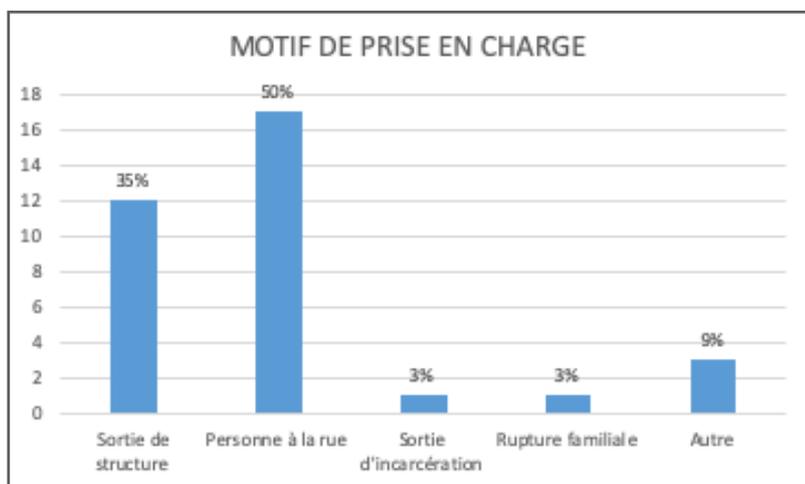
- Accompagnement dans les démarches
- Accompagnement sur l'élaboration du projet de logement
- Appropriation du logement
- Tenue du logement
- Gestion du budget
- Lien social

Quelques au sujet des mesures AVDL à Jean SOLVAIN

	Mesures AVDL	Nombres de personnes
2019	65	65
2020	34	34

MOTIFS DE PRISE EN CHARGE EN AVDL :

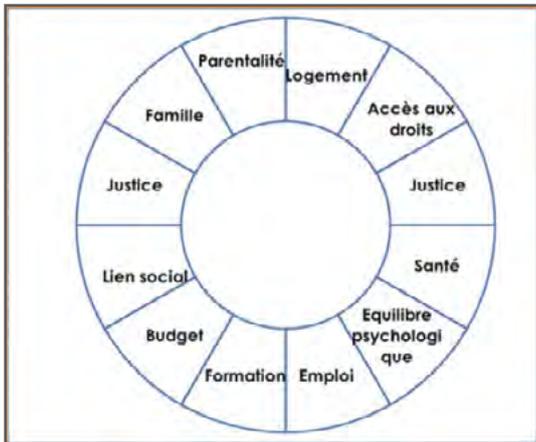
- 12 personnes sortent de structures (45 personnes en 2019)
- 17 personnes viennent de la rue (16 personnes en 2019)
- 1 personne sort d'incarcération (2 personnes en 2019)
- 1 personne est en rupture familiale (1 personne en 2019)
- Aucune personne a été expulsée de son logement (1 personne en 2019)
- 3 personnes dans une autre situation (aucune en 2019)



LE SERVICE DE STABILISATION EN COLLECTIF

LA PRISE EN CHARGE

L'accompagnement est structuré par le projet personnalisé qui recense les actions à conduire et les besoins d'accompagnement de la personne hébergée. Il porte en général sur 7 principaux thèmes (12 en totalité)



- 1- L'administratif/accès aux droits** : CMU, mutuelle, ressources/endettement, CNI, ...
- 2- La santé** : pris en charge par les IDE de la structure ; un généraliste vient faire des consultations 2 fois par semaine (à la demande) ; une IDE est présente tous les jours de semaine ; l'EMPP de Ste Marie tient des permanences sur site 1/semaine pour le psychologue, 3/semaine pour les IDE psy ; il y a aussi des possibilités de prise de rendez-vous au CMP ;
- 3- La situation financière** : ressources, dépenses, reste à vivre, gestion du quotidien...
- 4- La vie sociale** : liens sociaux, loisirs, activités...
- 5- La situation familiale** : travail sur le lien pour des personnes qui ont souvent tout quitté ;
- 6- L'emploi /l'activité** (sauf en cas de problème de santé, addiction, RQTH, psycho...) : inscription à Pôle Emploi pour accéder à des chantiers d'insertion, inscription dans des agences d'interim d'insertion, etc.
- 7- Le logement** : faire des demandes, visiter avec eux, meubler, emménager, ouvrir des droits (EDF, CAF...)

Des activités collectives sont proposées pour l'ensemble des personnes accueillies : en partenariat avec l'association DAHLIR du sport est proposé les vendredis en 2 phases :

- Phase 1 : multi-activités,
- Phase 2 : intégration d'un club.

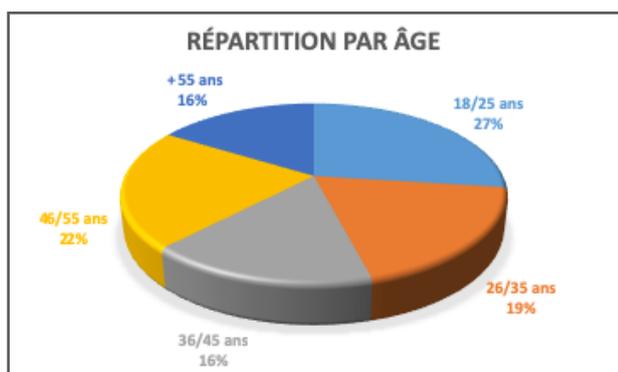
QUELQUES CHIFFRES AU SUJET DE LA STABILISATION

	Nombre de séjour	Nombre de nuitées	Durée moyenne
2019	52	2 658	51 jours
2020	37	2 975	80 jours

Commentaire :

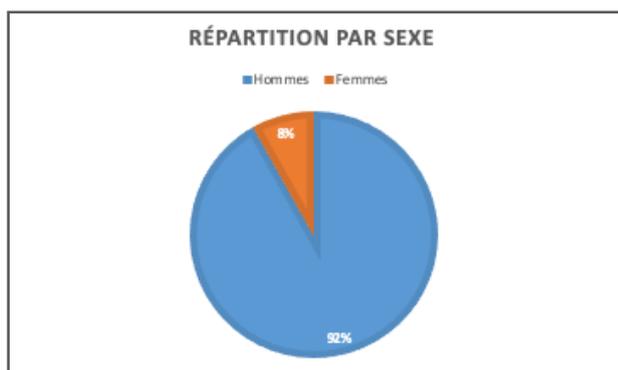
En raison du contexte sanitaire et des confinements successifs, il y a eu moins de brassage au niveau des usagers en restrictions de circulation. Ainsi, nous notons moins de séjour mais d'une durée plus longue.





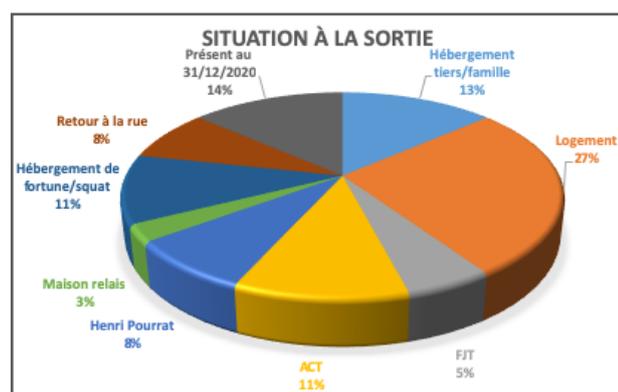
Commentaire :

Il semble que ce type d'hébergement convienne à un public jeune : contraintes minimales, mais cadre strict – présence de personnel d'accompagnement social qualifié et très accessible – présence d'une infirmière en lien avec les LHSS – intervention régulière de l'EMPP – chambres individuelles avec salle de bain qui respecte l'intimité de chacun – possibilité de chenil – cour intérieure entourée d'une enceinte sécurisante – droit à l'hébergement sans projet construit – droit au recommencement...



Commentaire :

La répartition par sexe qui peut paraître très inégale, n'est que le reflet d'un « monde de la rue » dur, violent. Le pourcentage de femmes accueillies est de 8%.



Commentaire :

Il est difficile de tirer de véritables enseignements entre les années 2019 et 2020, hormis pour constater une hausse du pourcentage de personnes ayant pris un logement autonome en 2020, par rapport à 2019. Au total 27% des personnes accueillies ont donc pris un logement à leur sortie de la structure (13% en 2019).

On constate également une forte augmentation du nombre de personnes qui sont retournées à la rue ou dans un hébergement de fortune/squat à leur sortie (19% en 2020 contre 4% en 2019). Cette augmentation est due au nombre important d'exclusion de la structure en 2020, qui entraîne de ce fait un arrêt de l'accompagnement social.

On note aussi une augmentation du nombre de personnes orientées en LHSS/ACT à leur sortie. Cette augmentation montre que de plus en plus de personnes ont besoin de soins.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Il s'agit de mesures du conseil départemental à destination des personnes accueillies en stabilisation. Cet accompagnement d'une durée de 3 mois renouvelable une fois est assuré par le référent de la personne accueillie/hébergée. Il comprend 3 types de mesures :

- Un accompagnement dans les démarches administratives :
- Un accompagnement dans l'élaboration du projet logement
- Un accompagnement dans l'appropriation du logement

Quelques chiffres au sujet à l'ASLL à Jean SOLVAIN :

	Nombres de mesures ASLL
2019	11
2020	11

Les lits Halte Soins Santé

Les Lits Halte Soins Santé sont situés dans la structure d'accueil de la rue Jean SOLVAIN. Les LHSS consistent en une unité de 9 lits pour des personnes SDF, majeures sans enfants avec une problématique santé. Si ces personnes avaient un logement elles seraient suivies au domicile, sans logement elles sont prises en charge dans la structure. Les besoins sont très importants ; à titre d'illustration en 2017 sur 47 personnes accueillies en stabilisation, 37 auraient été éligibles aux LHSS.

La durée de prise en charge est de 2 mois, renouvelable une fois sur prescription médicale. A défaut de solution, le séjour peut être prolongé.

Les personnes hébergées hommes ou femmes doivent être majeurs, avec ou sans couverture médicale, avec ou sans régularisation administrative.

Les personnes accueillies sont accompagnées sur le volet social et médical. Le volet social est pris en charge par un travailleur social référent et un AMP tout au long de son séjour. Concernant le volet médical, pendant le séjour la personne est vue régulièrement par le médecin rattaché à la structure, présent 2 fois par semaine ou plus si besoin.

A leur entrée en LHSS, les personnes bénéficient d'un bilan global de santé effectué par la CPAM, dont peuvent bénéficier toutes les personnes qui le souhaitent (bilan ISBA organisé une fois par mois)

Les infirmiers effectuent les soins prescrits par le médecin, la surveillance paramédicale et les traitements, prennent les rendez-vous pour les consultations médicales spécialisées et accompagnent les personnes dans leur prise en charge. En leur absence un cabinet libéral infirmier prend le relais.

Les infirmiers sont en lien avec l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité du Centre Hospitalier Spécialisé Ste Marie (2 infirmiers et une psychologue), le service d'Addictologie du Centre Hospitalier E. Roux et l'ANPAA.

Quelques chiffres au sujet des LHSS :

Activité LHSS	2019	2020
Nombre de personnes hébergées	49 personnes	42 personnes
Nombre de séjours	54 séjours	42 séjours
Taux d'occupation	92%	102%
Activité annexe		
Places de stabilisation	39 personnes	31 personnes
Accueil de jour	22 personnes	15 personnes
Hébergement CHRS St François (femmes)	/	/
Hébergement Henri Pourrat (ALT spécifique)	8 personnes	3 personnes
CHRS appartements diffus	18 personnes	22 personnes
AVDL - ASLL	36 personnes	18 personnes
Hébergement spécifique Étrangers sans papier	34 personnes	Non quantifiable
Total	157 personnes	79 personnes
Nombre de personnes accompagnées par le service	206 personnes	121 personnes

Commentaire :

42 séjours ont été comptabilisés pour 42 personnes hébergées (54 séjours pour 49 personnes hébergées en 2019, 5 personnes ayant été hébergées 2 fois). Un allongement des séjours est constaté et peut s'expliquer de différentes manières (crise sanitaire, manque de structures adaptées, délais d'attente pour intégrer une nouvelle structure de plus en plus longs...).

3360 nuitées en 2020 soit un taux d'occupation de 102% (3033 nuitées pour un taux d'occupation de 92% en 2019).

Durée moyenne de séjour sur l'année 2020 : 63 jours soit 2 mois (56 jours soit 2 mois pour 2019)

”

LE SERVICE D'HÉBERGEMENT INSERTION

ACCUEIL
TOUTES
PERSONNES
MAJEUR
ISOLÉES/FAMILLES

“

Le Service d'Hébergement Insertion

Le service Hébergement Insertion a en charge des dispositifs² destinés à (re)trouver un logement ou se maintenir dans le logement, qui se concrétise par un « parcours » combinant d'une part la fourniture d'un logement temporaire ou une place d'hébergement et d'autre part le déploiement d'un accompagnement global et adapté à la situation de la personne ou de sa famille.

« Le service Hébergement Insertion se donne pour mission d'apporter un accompagnement global et un hébergement temporaire pour permettre à des personnes en difficulté et sans logement de trouver une solution de logement durable leur permettant de s'insérer socialement »

Plus précisément le service Hébergement/Insertion accompagne des personnes majeures seules ou des couples avec/ sans enfants, qui sont hébergés ou logés via les 66 places d'hébergement gérées par le service :

	Puy-en-Velay	Yssingeaux	Monistrol-sur-Loire	Total
72 places	31 places CHRS	4 places CHRS	6 places CHRS	41 places
	17 places ASLL	2 places ASLL	2 places ASLL	21 places
	6 places ASLL MAAVIE			6 places
	4 places AME			4 places
Total	58	6	8	72

41 places de CHRS concernent les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale (CASF Art L345-1)

Les 21 places estimées ASLL financées en ALT s'adressent à des ménages qui ne peuvent temporairement pas avoir accès à un logement autonome ou des ménages sans logement du fait d'une procédure d'expulsion, d'un événement grave (rupture familiale, violence conjugale ...) PDALP 2014-2018. Les mesures Accompagnement Social Lié au Logement hors hébergement sont destinées aux ménages sortant de dispositif ALT pour favoriser l'insertion dans le logement. Dans le cadre de ses places, le dispositif PASS CAP a pour objet d'accompagner les familles monoparentales en difficultés dans leur parentalité

Les places Accueil Mère Enfants sont dédiées à des femmes enceintes ou des femmes avec des enfants de moins de trois ans avec des difficultés importantes dans la parentalité mais aussi dans d'autres domaines (matérielles, psychologiques, d'insertion ...)

En 2020, création de 6 places ALT dédiées aux victimes de violences conjugales (4 places en insertion et 2 places en urgence) dispositif MAAVIE (Mise A l'Abri des Victimes de violences et de leurs Enfants) avec une mise à l'abri sécurisée et un accompagnement global particulier.

Installé rue de La Passerelle à Puy en Velay, le service hébergement Insertion est en proximité immédiate du service SAO-SIAO/115

Un marqueur fort du service est de faire de l'hébergement un levier pour optimiser l'accompagnement conçu et déployé au bénéfice de la personne accueillie, de sa situation et de ses objectifs

Les missions et responsabilités du service Hébergement Insertion

Le service Hébergement Insertion a défini sa mission comme suit :

« Apporter un accompagnement global et un hébergement temporaire pour permettre à des personnes en difficulté et sans logement de trouver une solution de logement durable leur permettant de s'insérer socialement »

Cette mission s'articule autour de 3 responsabilités :

- Héberger
- Sécuriser
- Accompagner vers et dans le logement pour une insertion durable

2 . Un dispositif est un type de prise en charge qui se définit par un public, des besoins portés par ce public, un objectif d'action sociale et un fonctionnement



HÉBERGER

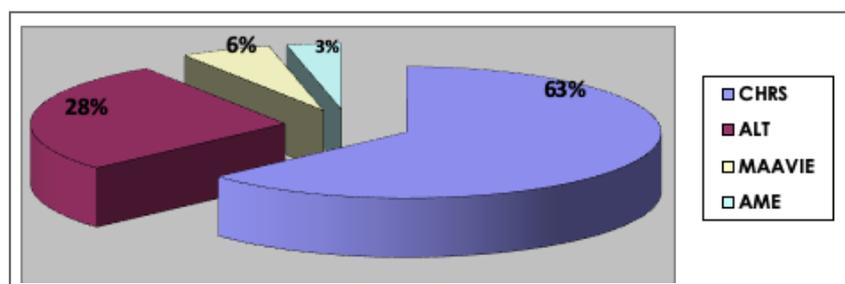
Il s'agit pour le service HI d'accueillir et de mettre à disposition « un toit » à des personnes, couples ou familles se trouvant sans logement, de sorte à leur donner le temps de construire une solution de logement durable.

	PERSONNES	ADULTES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS
CHRS LE PUY	71	46	12	34	25
CHRS YSSINGEAUX	14	8	1	7	6
CHRS MONISTROL	10	6	1	5	4
ALT LE PUY	53	21	4	17	32
ALT YSSINGEAUX	1	1	0	1	0
ALT MONISTROL	11	3	0	3	8
ALT MAAVIE	17	5	0	5	12
AME LE PUY	8	3	0	3	5
TOTAL	185	93	18	75	92

Commentaire :

Pour l'année 2020, le service Hébergement d'Insertion a hébergé 87 ménages soit 185 personnes dont 93 adultes (75 femmes et 18 hommes) et 92 enfants. En CHRS, 95 personnes ont été accueillies, 82 personnes en ALT dont 27 personnes en PASS'CAP et 17 personnes dispositif MAAVIE et 21 personnes en AME

Répartition des ménages dans types d'hébergement



Commentaire :

55 ménages ont été hébergés en CHRS, 29 ménages en ALT dont 11 ménages PASS'CAP, 5 ménages dispositif MAAVIE et 3 ménages en Appartements Mère Enfants.

SÉCURISER

Il s'agit pour le service HI de considérer les besoins spécifiques de publics présentant une fragilité particulière, comme les femmes victimes de violence et certaines personnes ou couples avec enfant, et de leur apporter un soutien spécifique destiné à responsabiliser et préserver de toute mise en danger imminente ou potentielle

CHRS LE PUY	CHRS YSSINGEAUX	CHRS MONISTROL	ALT LE PUY	ALT Secteur Est	MAAVIE	AME
11 femmes seules 1 homme seul	1 femme seule	1 femme seule	3 femmes seules	0	0	0
6 femmes avec enfants	4 femmes avec enfant	1 femme avec enfants	10 femmes avec enfants	3 femmes avec enfants	5 femmes avec enfants	2 femmes avec enfants

Commentaire :

Le service HI a accueilli 48 ménages victimes de violences conjugales dont 16 femmes seules, 1 homme seul et 31 femmes avec 83 enfants soit 55 % des ménages accueillis
Sur l'ensemble des 38 familles monoparentales hébergées, 31 ménages ont été victimes de violences conjugales

ACCOMPAGNER VERS ET DANS LE LOGEMENT POUR UNE INSERTION DURABLE

Il s'agit pour le service HI de construire, avec la personne accueillie, un accompagnement global et personnalisé, vers et dans le logement, lui permettant de développer son autonomie pour s'insérer durablement dans la société

L'hébergement des personnes accueillies a pour objectif de lever les freins pour accéder dans les meilleurs délais à une solution de logement la plus adaptée à leur situation.

Solutions de logement	Ménages
Logements des bailleurs sociaux	11
Logements privés dont la clef 43 et retour à domicile	20
Maison Relais	0
NOMBRE TOTAL DE MENAGES AVEC UNE SOLUTION DURABLE DE LOGEMENT	31



Commentaire :

Sur l'ensemble des ménages sortants soit 54 ménages, 57 % (31 ménages) ont trouvé une solution durable de logement.

Pour les 23 autres ménages :

- 6 ménages ont été hébergés par des tiers ou de la famille,
- 5 ménages ont été orientés vers d'autres structures d'hébergement ALT-CHRS
- 4 ménages sont partis sans laisser d'adresse,
- 3 ménages ont été orientés en foyer maternel
- 3 ménages sont retournés à la rue
- 2 ménages avaient des situations particulières (une entrée en hospitalisation, et un logement en mobil home)

L'accompagnement des publics statutaires a concerné 4 ménages en 2020 :

- Un homme isolé de nationalité pakistanaise a été orienté fin décembre 2020 vers nos services à sa sortie du dispositif de réinstallation. Monsieur a obtenu un logement sur le secteur Est et nous allons l'accompagner dans son accès au logement, les démarches administratives, financières et faciliter son suivi médical.

- Une famille syrienne (un couple avec 5 enfants) sortant du dispositif de réinstallation et avec un logement sur le secteur Est. Nous avons accompagné cette famille à compter de juillet 2020 pour les aider dans l'appropriation de leur logement et des démarches administratives et pour assurer le suivi scolaire des enfants. Un accès à la santé pour l'ensemble de la famille a été mis en œuvre avec des rendez-vous auprès de plusieurs spécialistes. Les parents restent en grande difficulté pour s'exprimer en français. Leur fils aîné est en apprentissage et nous sommes en lien avec son employeur et le centre de formation pour faciliter ses démarches.

- Une famille albanaise avec 3 enfants sortant de CADA qui s'est installée sur Le PUY. La mesure a débuté le 3/06/2019 et a été renouvelé deux fois au vu du contexte familial. Une Mesure d'Investigation Judiciaire et Educative est en cours. Madame est très investie dans sa formation pour l'apprentissage du français et il reste difficile de travailler avec Monsieur. Un soutien régulier auprès de la famille a permis de mettre en œuvre la prise en charge spécialisée pour leur enfant en situation d'handicap (soins, transport) et la coordination de tous les intervenants. Madame a su se saisir de l'accompagnement pour être maintenant en capacité d'effectuer les démarches.

- Une famille syrienne (couple avec 4 enfants) sortant du dispositif de réinstallation avec un logement sur Le Puy. Nous accompagnons la famille dans leur projet de changement de logement, dans toutes les démarches administratives et le suivi médical. Les parents sont en grande difficulté pour s'exprimer et comprendre le français malgré plusieurs formations linguistiques. Leur fils et leur fille aînés ont commencé un apprentissage et pour l'un d'entre eux nous l'aidons dans sa demande d'indépendance à rechercher un logement autonome



Du point de vue quantitatif : une année particulière, un accueil majoritaire féminin de victimes de violences conjugales

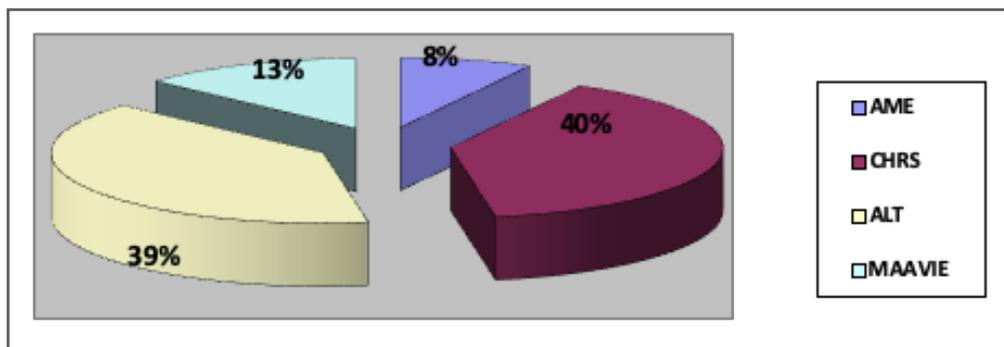
ACCOMPAGNER VERS ET DANS LE LOGEMENT POUR UNE INSERTION DURABLE

L'année 2020 avec la pandémie, a modifié nos pratiques de travail et d'accompagnement. Les temps collectifs ont été supprimés pour respecter les gestes barrière et la distanciation sociale aussi le travail pour accompagner les relations parents-enfants a été très restreint. L'impact du confinement sur certaines familles a été très important et a conduit au vu de l'accroissement des risques de détérioration du contexte familial à des placements d'office pour certains enfants déjà connus de la protection de l'enfance. Nous avons maintenu une veille sur les situations pendant le confinement avec un contact téléphonique quotidien puis nous avons repris les visites à domicile ou en extérieur.

Dans ce contexte particulier, les données de 2020 ne pourront pas être comparées avec celles des années précédentes.

Sur l'ensemble des 87 ménages accueillis, 44 % sont des familles monoparentales. La situation de famille monoparentale est souvent synonyme d'une précarité financière et d'insertion professionnelle

Répartition des 38 familles monoparentales dans le service



7 ménages avec enfants avaient lors de leur admission un suivi AEMO-SAE pour leurs enfants (4 familles monoparentales et 1 famille) ou une enquête sociale en cours (1 famille) ou un suivi Protection Judiciaire de la Jeunesse (1 famille monoparentale).

Dans le cadre de la protection de l'enfant, le service Hébergement d'insertion a saisi la CASED pour 12 familles et 4 Ordonnances de Placement Provisoire ont été prononcées pendant le confinement.

Accès prioritaire aux victimes de violences conjugales pendant la pandémie

Pour permettre aux victimes de violences conjugales de partir du domicile conjugal, leur accueil a été une priorité du service pendant les confinements. Des hébergements avaient été réservés pour ces situations afin d'accélérer la procédure d'admission et pour éviter un manque de disponibilité. Notre participation active au réseau de lutte contre les violences conjugales 43 et aux cellules de suivi VIF 43 a permis de relayer toutes les informations pratiques nécessaires aux victimes et aux différents partenaires pour préparer leur départ.

Pendant les confinements, Le Pôle Précarité Insertion a continué à accueillir du public dans le respect des règles sanitaires et répondre à toutes les demandes d'hébergements.

Avec la création de 6 places dédiées aux victimes dispositif MAAVIE (Mise A l'Abri des Victimes de violences et leurs Enfants) notre service est maintenant reconnu comme établissement doté d'hébergement sécurisé avec un accompagnement spécifique pour les victimes. Le travail et les compétences des professionnels auprès des victimes sont ainsi identifiés auprès des partenaires. Nous avons également organisé une permanence d'installation pour faciliter l'admission directe en hébergement des victimes sans avoir recours à un hébergement d'urgence type hôtel.

L'accompagnement des victimes de violences conjugales a toujours été une part importante de notre activité mais cette année, plus particulièrement. Les professionnels formés à cette problématique, aident les victimes à identifier le processus des violences, les orientent vers les associations pour les démarches juridiques et leur proposent un suivi par la psychologue de l'EMPP. Cette reconstruction demande un accompagnement soutenu au côté des victimes et à leur rythme pour leur permettre de se repositionner comme des décisionnaires.

Commentaire :

En 2020, sur l'ensemble des ménages hébergés, 48 ménages (103 personnes) ont été accueillis pour violences conjugales contre 28 ménages (62 personnes) en 2019. Les campagnes de presse pendant les confinements ont sûrement joué un rôle déterminant pour certains départs ce qui peut expliquer cette augmentation.

Le Service d'Hébergement Insertion

Focus sur l'Accueil Mère Enfants

LE SERVICE HÉBERGEMENT INSERTION A DÉFINI SA MISSION COMME SUIT :

« Apporter un accompagnement global et un hébergement temporaire pour permettre à des personnes en difficulté et sans logement de trouver une solution de logement durable leur permettant de s'insérer socialement »

Cette mission est plus spécifique dans les appartements Mère Enfants qui proposent un accompagnement global et autour de la parentalité avec un hébergement temporaire pour permettre aux mères avec enfants de moins de trois ans ou enceintes et sans logement de trouver une solution de logement durable leur permettant de s'insérer socialement

Au vu du contexte sanitaire de l'année 2020, les données statistiques sont difficilement comparables avec les autres années. Les admissions et les sorties d'hébergement ont été adaptées en fonction du confinement et des mesures mises en œuvre par nos partenaires.

Cette mission s'articule autour de 3 responsabilités :

HÉBERGER

Il s'agit pour le service HI d'accueillir et de mettre à disposition « un toit » à des personnes, couples ou familles se trouvant sans logement, de sorte à leur donner le temps de construire une solution de logement durable.

Nombre de personnes hébergées dans le service hébergement insertion

MENAGES	87
ADULTES	93
ENFANTS	92
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES HEBERGEES	185

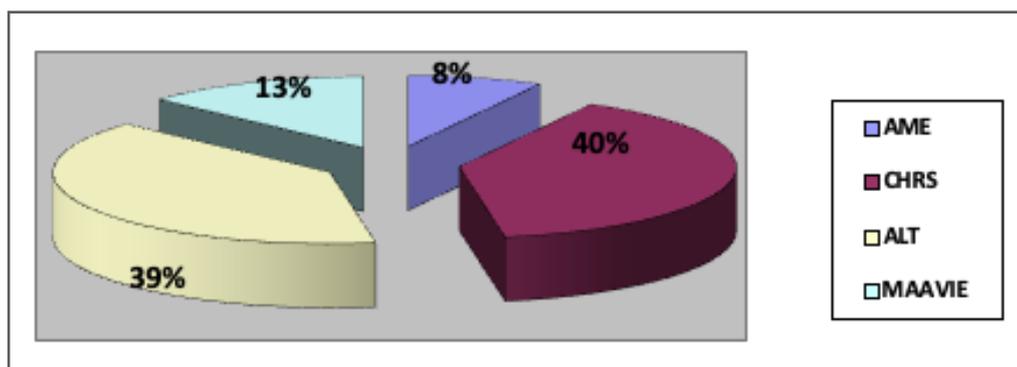
Nombre de familles monoparentales hébergées dans le service

MENAGES	38
ADULTES	38
ENFANTS	83
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES HEBERGEES	121

Commentaire :

65 % des personnes accueillies sont des familles monoparentales, femmes avec enfants soit 38 ménages. La situation de famille monoparentale est souvent synonyme d'une précarité financière et d'insertion professionnelle

Répartition des 38 familles monoparentales dans le service



SÉCURISER

Il s'agit pour le service HI de considérer les besoins spécifiques de publics présentant une fragilité particulière, comme les femmes victimes de violence et certaines personnes ou couples avec enfant, et de leur apporter un soutien spécifique destiné à responsabiliser et préserver de toute mise en danger imminente ou potentielle.

Commentaire :

48 ménages victimes de violences conjugales dont 31 familles monoparentales ont bénéficié d'un hébergement d'insertion ou de plusieurs si elles ont effectué des allers retours avec le domicile conjugal.

ACCOMPAGNER VERS ET DANS LE LOGEMENT POUR UNE INSERTION DURABLE

Il s'agit pour le service HI de construire, avec la personne accueillie, un accompagnement global et personnalisé, vers et dans le logement, lui permettant de développer son autonomie pour s'insérer durablement dans la société.

Solutions de logement	Ménages
Logements des bailleurs sociaux	11
Logements privés dont la clef 43 et retour à domicile	20
Maison Relais	0
NOMBRE TOTAL DE MENAGES AVEC UNE SOLUTION DURABLE DE LOGEMENT	31

Commentaire :

Sur l'ensemble des ménages sortants soit 54 ménages, 57 % (31 ménages) ont trouvé une solution durable de logement.

Pour les 23 autres ménages :

- 6 ménages ont été hébergés par des tiers ou de la famille,
- 5 ménages ont été orientés vers d'autres structures d'hébergement ALT-CHRS
- 4 ménages sont partis sans laisser d'adresse,
- 3 ménages ont été orientés en foyer maternel
- 3 ménages sont retournés à la rue
- 2 ménages avaient des situations particulières (une entrée en hospitalisation, et un logement en mobil home)

LES HÉBERGEMENTS EN APPARTEMENTS MÈRE ENFANTS

En 2020, 1 ménage a été admis et sur l'année 3 hébergements Mère Enfants ont été réalisés pour 1 650 nuitées. Des séjours ont débuté en 2019 et le nombre de nuitées cumulé 2019-2020 est de 2009.

Total ménages	Femmes	Hommes	Total adultes	Enfants	TOTAL
3	3	0	3	5	8

Le taux d'occupation des appartements Mère Enfants pour 4 places est :

NOMBRE DE NUITS THEORIQUES	1460
NOMBRE DE NUITS 2020	1650
TAUX D'OCCUPATION 2020	113 %

Commentaire :

Nous avons hébergé trois familles monoparentales dans les appartements Mère Enfants avec deux séjours longs au vu de leur situation administrative complexe. Le taux de rotation dans les hébergements est donc faible ce qui explique l'augmentation du nombre de nuitées.

Deux ménages ont été admis en 2019 et un seul ménage en 2020 suite à une orientation du SIAO pour violences conjugales.

Le Service d'Hébergement Insertion

Maisons Relais du Haut Allier

LES SPÉCIFICITÉS DE LA MAISON RELAIS DU HAUT-ALLIER

La Maison Relais du Haut Allier est située sur le pays de Lafayette et elle a deux antennes :

- Une structure de 10 places, située à Siaugues Sainte Marie, dans le Bourg à 27 Km du Puy en Velay.
 - Une structure de 7 places, située à Paulhaguet, dans le centre du bourg à 43 km du Puy en Velay.
- Les deux structures sont implantées dans les bourg proposant tous les services de proximité et proches de centres urbain (Langeac et Brioude).

CONSTAT-LES SITUATIONS DE PERSONNES LOGÉES EN MAISON RELAIS RECOUVRE DES RÉALITÉS DIVERSES, QUI NE SONT PAS « MISCIBLES » DANS UNE MÊME RÉPONSE D'ACCOMPAGNEMENT...

Les Maisons Relais sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et, dont la situation sociale et psychologique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

L'orientation des personnes vers la Maison Relais du Haut-Allier montre une diversité du public. Il n'est pas possible d'accompagner dans les mêmes conditions une personne ayant des troubles psychiques importants et une femme victime de violences en besoin de réassurance et de sécurité.

Il est donc nécessaire que la Maison Relais du Haut-Allier s'inscrive dans un territoire et un partenariat important avec les prescripteurs et les acteurs locaux pour proposer un projet d'accompagnement adapté à la personne.

LES MISSIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA MAISON RELAIS DU HAUT-ALLIER

La Maison Relais du Haut-Allier a défini sa mission comme suit :

« Apporter aux personnes en situation d'isolement ou d'exclusion avec de faibles ressources l'accès à un logement pérenne dans un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans un environnement social ».

Cette mission s'articule autour de 3 responsabilités :

ACCÈS À UN LOGEMENT PÉRENNE.

Il s'agit pour la Maison Relais du Haut-Allier de mettre à disposition un logement pérenne pour des personnes seules en situation d'exclusion et/ou d'isolement avec des faibles ressources.

Pour l'année 2020, La Maison Relais du Haut-Allier a accueilli en logement 17 personnes :

Total ménages			
Durée de l'occupation du logement	TOTAL	Hommes seuls	Femmes seules
- 1 an	2	2	0
1 à 2 ans	3	1	2
2 à 4 ans	1	0	1
4 à 6 ans	3	1	2
6 à 10 ans	4	3	1
Plus de 10 ans	4	3	1
TOTAL	17	10	7

ACCOMPAGNER

Il s'agit pour la Maison Relais du Haut-Allier de prendre en considération les besoins des résidents et d'accompagner ou de coordonner les différents intervenants dans le domaine de la santé, de l'aide à domicile, de la gestion budgétaire... L'équipe de la Maison Relais a un rôle de régulation de la vie quotidienne, d'animation des espaces collectifs, d'aider à « l'habiliter, d'orientation vers les partenaires.

La Maison Relais a accueilli 17 personnes dont :

- 11 personnes ont une mesure de protection
- 2 personnes sont suivies en Hôpital de jour
- 7 personnes ont un suivi infirmier à domicile pour des soins généraux ou psychiatriques
- 7 personnes ont une aide-ménagère à domicile une à plusieurs fois par semaine

Les personnes peuvent avoir plusieurs suivis.

INSÉRER DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Il s'agit pour la Maison Relais de déterminer avec la personne accueillie, quels sont les besoins pour lui permettre une insertion sociale sur le territoire.

Cette année particulière a laissé peu d'occasion de favoriser l'insertion sociale des résidents dans l'environnement de deux communes.

Toutes les activités programmées avec l'ADMR ont été annulées et certains de nos projets inter-associatifs ont été reportés. Quelques sorties ont pu être réalisées mais peu contrairement aux années précédentes. Une résidente a pu exposer ses peintures à la médiathèque de Siaugues Sainte Marie.

Commentaire :

En 2020 nous avons eu 14 préconisations pour la Maison Relais via le logiciel SI-SIAO :

- 12 dossiers pour des hommes et 2 dossiers pour des femmes

Six personnes ont visité la structure, les autres personnes ont reçu un courrier les invitant à renouveler leur candidature car la maison relais ne dispose plus de places vacantes.

En 2020, la maison Relais a admis 2 personnes :

- 2 hommes à Siaugues, orientés par le CH Ste Marie et à l'accueil Jean Solvain du pôle précarité insertion LE TREMPIN ASEA 43.

Depuis 2019, les comités de résidents ont été rétablis et en 2020 deux réunions ont été organisées afin de recueillir, les paroles, les attentes des résidents et nous avons eu l'approbation du comité pour l'activité rédaction d'un journal et nous recueillons leur avis pour la réécriture du règlement de fonctionnement.

Les résidents et l'équipe de la Maison Relais ont réalisés un journal du confinement et un petit journal dans lequel les participants écrivent une rubrique (visites, animaux, autonomie...).

Pendant le confinement, l'Equipe éducatrice était présente sur le site. Un suivi téléphonique journalier a permis de s'assurer de la santé des résidents et de maintenir un lien social. Pour pallier à l'absence d'activités l'équipe éducatrice a distribué aux résidents des livrets de jeux. Quelques activités collectives ont pu être organisées avant le confinement et pendant l'été.

SORTIE DE LA MAISON RELAIS EN 2020

Deux personnes sont sorties en 2020 :

- Une femme est décédée.
- Un homme salarié d'un ESAT a accédé à un logement privé.